

# OZOIR La-Ferrière



**Diagnostic  
partagé**  
au regard du Développement durable

Ce diagnostic servira de base à l'élaboration d'un programme participatif. Il a été partagé avec les acteurs du territoire; et les citoyens réunis au sein d'un Forum 21 : il intègre leurs remarques, leurs corrections et leurs souhaits, émis lors de leur travail en réunions participatives.



<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>LA VILLE ET SON TERRITOIRE</b> .....	<b>19</b>
Urbanisme / Aménagement .....	20
Transports .....	28
Logement.....	38
Economie, Emploi, Commerces .....	45
Ressenti de la population (La ville et son Territoire).....	54
<b>LA VILLE ET SON ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>61</b>
Déchets .....	62
Eaux .....	70
Effet de serre, Pollutions, risques et nuisances .....	78
Espaces naturels et biodiversité.....	86
Ressenti de la population (La ville et son environnement).....	93
<b>LA VILLE ET SES HABITANTS</b> .....	<b>99</b>
Equipements, politique sportive, culture et lien social .....	100
Enfance, jeunesse, famille .....	109
Action sociale .....	118
Sécurité- Prévention.....	125
Ressenti de la population (La ville et ses habitants) .....	131
<b>LA VILLE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>135</b>
La ville Ecoacteur .....	136
Transversalité et Participation .....	144
Sensibilisation au développement durable et communication.....	149
Ressenti de la population (La ville et le développement durable) .....	153
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>155</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>167</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>168</b>
<b>ANALYSE DES QUESTIONNAIRES</b> .....	<b>172</b>
<b>LES PRINCIPES DE RIO</b> .....	<b>183</b>



# Introduction

---



# 1. D'un habitat secondaire à une ville à vivre

---

## ***Un village historique composé essentiellement de résidences secondaires jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle***

Ozoir-la-Ferrière tient son nom des forges de fer (les ferrières) situées sur les lieux de la ville actuelle et de la forêt. Ozoir possède sur son territoire plusieurs bâtiments classés : la ferme Pereire est inscrite sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ; les châteaux de la Doutre, des Agneaux et de la Chauvennerie sont des monuments remarquables.

La population du village d'Ozoir évolue peu entre la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle et les années 1920. A partir de 1927, les premiers lotissements sont construits dans les quartiers de l'Archevêché et de la Doutre. De nombreux Parisiens installent leurs résidences secondaires sur le territoire.

## ***Urbanisation pavillonnaire, densification et augmentation de la population***

La vague suivante d'urbanisation commence en 1956, avec la création des premiers logements HLM. La population atteint les 3 000 habitants en 1962. Depuis, la ville n'a cessé de s'agrandir, grâce à des ZAC résidentielles (zones d'aménagement concertées).

Avec 20 463 habitants en 2008 (selon l'INSEE, actualisation janvier 2008), Ozoir est actuellement l'une des 10 communes les plus importantes de la Seine et Marne. Ville de propriétaires (71% des habitants), elle est essentiellement constituée de pavillons (près des trois quart du parc de logements).

## ***Une ville de « pendulaires » comportant pourtant une zone industrielle de 2 000 emplois***

Comme pour la plupart des villes de la région parisienne, une très grande majorité des habitants travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence : 80% des ozoiriens travaillent à l'extérieur de la ville (24% dans la zone d'emploi de Créteil et 25% en Seine et Marne - hors Ozoir). Cette répartition est proche de l'ensemble du département.

La zone industrielle d'Ozoir offre toutefois près de 2 000 emplois, dans plus d'une centaine d'établissements. La présence de ce gisement d'emplois réduit, pour une part, les trajets domicile-travail.

## ***Une ville riche en équipements scolaires***

La ville d'Ozoir est bien dotée en équipements scolaires (6 groupes scolaires, 2 collèges, 1 lycées et l'European campus Sainte-Thérèse), sportifs (8 équipements importants), et culturels (4 équipements d'envergure).

Ozoir est un pôle de centralité, notamment au niveau scolaire.

## 2. Des atouts naturels

### **Une dominante naturelle forte**

Les espaces naturels occupent les deux-tiers du territoire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière (1 559 ha). Les bois et forêts en constituent la majeure partie (700 ha au total, soit 45% du territoire) : notamment la forêt domaniale d'Armainvilliers, séparée de la ville par la ligne de chemin de fer à l'est ; et la forêt de Notre-Dame, au sud-ouest.

Les terres cultivées occupent près de 200 ha au sud-ouest du territoire (soit 13% de la superficie de la ville). Les parcs, jardins et espaces sportifs ouverts (stades, golf) sont également présents, dans la ville dont ils occupent près de 125 ha (soit 8,1% du total).

La commune est traversée par le ru de la Ménagerie, petit ruisseau (11 km) qui prend sa source dans la forêt d'Armainvilliers et se jette dans le Réveillon. Le ru de la Ferme et le ru de la Chauvennerie sont également présents sur le territoire.

**Photo aérienne de la ville d'Ozoir**



Source : Google Earth

### **Un potentiel à exploiter**

Ozoir présente l'avantage d'allier espaces urbains et espaces naturels ou ruraux. Cependant, l'organisation de l'espace montre des coupures nettes entre les zones urbaines et ces espaces naturels, au point que la Ville semble s'être conçue en « tournant le dos » à la forêt.

Ainsi, la rupture provoquée par la voie de chemin de fer sépare la forêt d'Armainvilliers des lieux de vie.

Plus généralement, et sur le long terme, la croissance de la ville ne s'est pas accompagnée d'une réflexion globale sur les circulations transversales, sur l'aménagement des liens et accès aux espaces naturels, sur leur préservation et leur valorisation.

Ces préoccupations – récentes -, et les premières actions conduites sur ces différents axes sont donc d'autant plus cruciales que ces espaces naturels présentent un potentiel certain d'un point de vue économique (exploitations agricoles et potentiel filière bois), écologique (préservation de la biodiversité et du patrimoine), sociétal (qualité de vie, loisirs, santé), et pédagogique (sensibilisation des habitants à la nature et la préservation des écosystèmes).

## 3. Une ville hétérogène

### Treize quartiers hétérogènes

La ville comporte treize quartiers, (plan en annexe p 18) :

- Résidence Vincennes - Anne Frank - Archeveché - La Doutré - ZAC Poirier - Vieux Village
- Notre Dame - Zone Industrielle - La Gare - Brèche aux Loups - Belle Croix - Armainvilliers
- Clos de la Vigne (*les zones de l'Orée du Bois et des Charmes sont comprises dans le quartier de la Doutré et la Résidence La Foret dans le quartier de la Gare.*)

Les différents quartiers ont été construits à des époques différentes, présentant des niveaux de confort et des types d'habitat distincts. Ces différences sont souvent vécues comme autant de « frontières sociales », et s'inscrivent dans le ressenti de la population, en termes identitaires assez marqués. Un attachement « au quartier » s'est développé parmi les habitants, notamment pour les plus anciens d'entre eux ; qui prévaut parfois sur un sentiment d'appartenance à la ville elle-même.

L'expansion urbaine, conduite par agglomération d'espaces résidentiels souvent fortement repliés sur eux-mêmes, et parfois conçus comme autant d'impasses agrégées le long des voies structurantes de la ville, constitue une structure « en flocons » qui ne favorise ni les communications entre les différents quartiers, ni le développement des transports publics.

Le « décloisonnement » de l'espace constitue par là-même un défi, mais également un enjeu du développement durable de la Ville ; dans la mesure où toute dynamique allant dans ce sens suppose de s'appuyer sur une adhésion citoyenne, globale et transversale, dépassant le cadre du « chez soi », pour porter un projet partagé de mieux vivre « tous ensemble ».

### Deux quartiers principaux d'habitat social

La ville comporte également deux quartiers d'habitat social, qui rassemblaient près de 12% de la population en 1999 (recensement INSEE).

La résidence Anne Frank au nord et le quartier de la gare à l'est, sont relativement éloignés du centre-ville mais bien desservis par les transports en commun.

### Une disparité des revenus

Un tiers des foyers d'Ozoir ne sont pas imposables sur le revenu. En moyenne, les habitants d'Ozoir ont pourtant des revenus plus élevés que ceux de la moyenne des ménages de Seine et Marne. 114 foyers fiscaux sont redevables de l'impôt sur la fortune et possèdent un patrimoine moyen de près d'1,5 millions d'euros.

Les disparités de revenus sont difficilement mesurables, mais semblent recouper pour partie la structure des différents quartiers, et atteindre un niveau relativement élevé.

### Une population jeune mais vieillissante

La population est plus jeune que celle du département et la région. Mais, comme dans l'ensemble de l'Ile-de-France, on constate un vieillissement des habitants.

Indice de Jeunesse de la population - rapport entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans

	1982	1999	2005 (estimation)
Ozoir-la-Ferrière	4,3	2,7	2,3
Seine-et-Marne	4	2,5	2
Ile-de-France	3	2	1,5

Source : INSEE

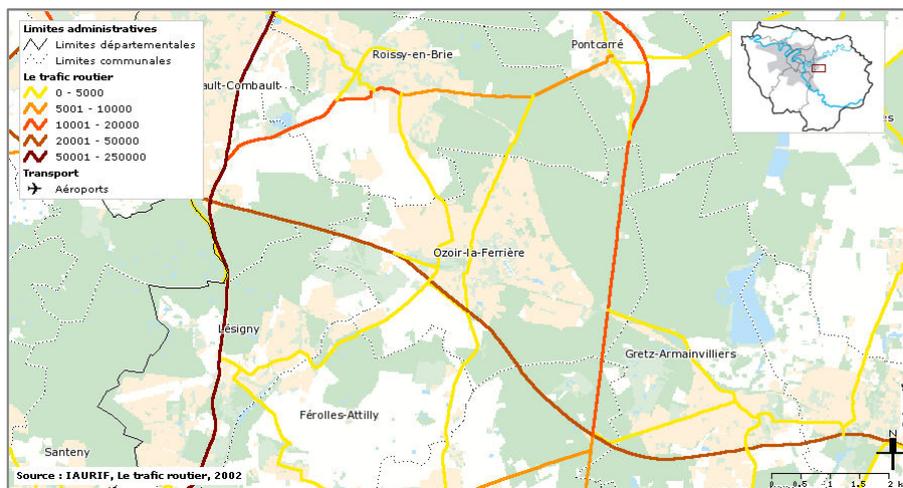
## 4. Une ouverture sur l'extérieur

### **Une ville située au cœur d'un réseau routier dense**

La commune d'Ozoir est traversée par une voie de contournement de la RN 4, axe est-ouest reliant Paris à Strasbourg supportant un trafic très dense (entre 20 000 et 50 000 véhicules par jour). L'essentiel de la commune se situe au nord de cette nationale, un de ses quartiers (le Clos de la Vigne) se trouve néanmoins au sud de la RN 4, ainsi que certains équipements (golf, cimetière, stade).

Des voies départementales nord-sud la relient aux communes avoisinantes.

### **La desserte routière d'Ozoir**



Source : IAURIF

### **Une desserte par les transports en commun francilien mais un maillage insuffisant**

Le RER E dessert Ozoir depuis fin 2003 et permet à ses habitants de rejoindre le centre de Paris en moins de 40 minutes. Plus de 4 200 voyageurs transitent chaque jour par la gare d'Ozoir, soit 30% de plus qu'en 2002. La fréquence des trains est peu élevée en dehors des heures de pointe. L'accueil des voyageurs doit être amélioré, dans le cadre du contrat de pôle. Les parkings actuels de 600 places sont saturés.

Ozoir est desservie par différents réseaux de bus et de cars jusqu'aux communes environnantes (Pontault-Combault, Roissy en Brie, Lésigny, Noisiel...). Les fréquences et les points de dessertes semblent insuffisants et peu pratiques pour les habitants.

### **Une population fortement motorisée et une majorité de pendulaires**

La culture de l'automobile semble forte.

Le taux de motorisation est plus élevé que les moyennes nationales et départementales. La proportion des ménages possédant deux voitures ou plus est également élevée (voir Transports).

Les problèmes de stationnement sont également évoqués par les habitants, à proximité de la gare, des écoles ou du marché le samedi.

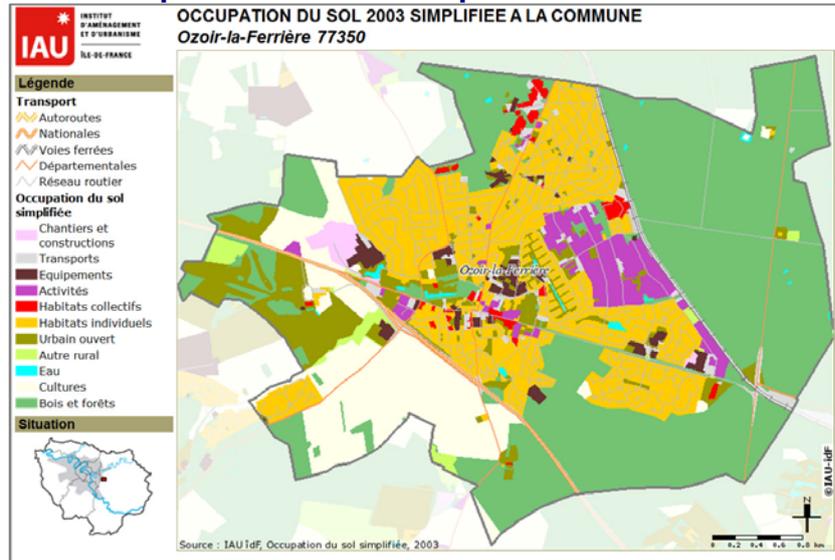
Plus des trois quarts des habitants travaillent dans une autre commune. Une majorité d'entre eux utilisent uniquement leur véhicule pour les trajets domicile-travail. Cet usage de la voiture vaut également pour ceux travaillant sur la commune.

# 5. Une contradiction apparente

## Une apparente contradiction : développer la ville ou préserver la nature

Les limites d'urbanisation que la ville s'est fixée sont aujourd'hui atteintes.

### Plan d'occupation des sols simplifié d'Ozoir la Ferrière



Source : IAURIF

Le développement des capacités d'accueil de la ville est contraint, par les zones agricoles au sud et à l'ouest, par la forêt à l'est et au sud-ouest et par la zone industrielle enclavée (occupant 12% de la partie urbaine de la commune).

Ces contraintes se traduisent notamment par un surcoût immobilier (voir Urbanisme - Aménagement), qui, à terme, n'est pas sans conséquence sur la structure démographique de la population, et sur sa sociologie (mixité sociale).

### Vers un développement « endogène », centré sur la ville ?

En termes de développement, Ozoir semble donc confrontée à la double nécessité d'optimiser son espace urbain (et notamment sur les axes de transports en commun), mais aussi, à terme, d'empiéter sur les terres agricoles restantes.

Face à cette nécessité, le développement durable peut servir de fondement :

- Pour promouvoir un développement qualitatif prenant en compte l'environnement (ambition des futurs équipements et logements de la ville en haute qualité environnementale),
- Pour développer les services de la ville, ses équipements et ses entreprises afin de favoriser un développement endogène (créateur de lien social et économe en transports et en pollutions),
- Pour envisager le développement des transports en commun locaux et des modes de déplacement doux dans l'aménagement de futurs quartiers ou la densification des quartiers actuels,
- Pour inscrire tout nouveau projet urbanistique dans une perspective alternative, - écoquartier, voire écozone - respectant tout autant la biodiversité et les continuités naturelles, que les critères de construction environnementale et sociale liés au développement durable.

## 6. Une ville tournée vers l'avenir

---

### *Une prise de conscience des enjeux du développement durable*

La ville d'Ozoir a créé son pôle environnement en 2006. Celui-ci est transformé en 2008 en Direction de l'environnement et du développement durable. Un poste d'adjoint au maire à l'environnement est également institué en 2008.

De nombreuses actions attestent d'ailleurs de cette prise en compte (voir la partie « La ville et le développement durable »).

Le lancement d'un Agenda 21 vient aujourd'hui formaliser cette démarche pionnière.

### *Rappel : le développement durable, origine du concept*

Agir pour le développement durable, c'est agir tout à la fois pour l'environnement, le social et l'économie ; ou plus précisément : c'est mettre en place un développement économique, culturel, social et humain compatible avec le respect de l'environnement.

Pour beaucoup, le développement durable se limite à la sphère environnementale. C'est là une vision fautive, qui réduit tout l'intérêt du concept.

Défini par le rapport Brundtland (1987), la notion de développement durable rompt en effet avec la vision écologique traditionnelle, qui oppose économie et écologie.

Le développement durable intègre bien sûr les préoccupations environnementales, au cœur de sa démarche. Mais il pose, comme théorème de base, qu'aucune action menée en faveur de la Planète ne saurait être efficace, si elle ne s'accompagne pas d'emblée de mesures sociales et économiques adaptées.

Le Sommet de la Terre de Rio (1992) a de surcroît affiné le concept de développement durable, en en précisant les modalités de mise en œuvre (cf. déclaration de Rio et les 27 principes en annexe).

Depuis, le développement durable s'appuie sur deux méthodes : la transversalité et la participation, comme conditions indispensables de son efficacité et de sa mise en pratique effective.

→ **La transversalité** – Le développement durable ne consiste pas à juxtaposer des actions environnementales, sociales et économiques. Il vise à conduire des actions de façon transversale afin d'établir un cercle vertueux entre ces trois pôles. Cela suppose de dépasser les cadres fonctionnels classiques (notamment administratifs) pour poser les problèmes dans leur globalité. Cela implique de croiser l'ensemble des visions et des compétences disponibles, pour des solutions plus « durables ».

→ **La participation** – L'avenir ne sera humain que si tous s'y associent et que tous y participent. Le développement durable ne peut pas être le seul apanage des gouvernants. C'est aux habitants d'initier, de débattre, d'agir ; de se réapproprier leur vie, leur ville, leurs envies. Dans cet esprit, la ville d'Ozoir a voulu faire de son Agenda 21 un programme participatif, et redonner par là aux habitants la place qui doit être la leur : celle de véritables citoyens, actifs et responsables.

Le Sommet de la Terre de Rio a par ailleurs proposé un outil adéquat : l'**Agenda 21**.

« Penser global, agir local ». Le principe souvent répété du développement durable incite à penser aux enjeux planétaires. Mais il est nécessaire d'agir directement au plus près des problèmes : à l'échelle des territoires, des entreprises, des administrations et des établissements publics. C'est à ces acteurs qu'il appartient de définir leurs programmes de développement durable, de fixer leurs moyens d'action, de poser leurs objectifs... et de les réaliser.

Concrètement : cela s'appelle un Agenda 21 (pour « 21<sup>ème</sup> siècle »).

Élaborer un Agenda 21, c'est donc fixer une batterie d'objectifs pour intégrer le développement durable dans le fonctionnement d'une structure, et/ou d'un territoire. C'est définir, de façon participative et transversale, un vaste plan d'action environnemental, social et économique, pour mettre en place à l'échelon local les principes du Sommet de la Terre de Rio et du développement durable. Pour l'homme et pour la planète.

## 7. Agenda 21 : le diagnostic partagé

Rappel : un Agenda 21 doit se construire sur 4 principes, qui déterminent autant de phases d'actions : évaluation, mobilisation, sensibilisation, participation.

1. **Phase 1. Evaluation.** Pour mieux déterminer les actions à mener et les orientations stratégiques à se fixer, la structure commence par s'appuyer sur une bonne connaissance de ses pratiques et ses projets, en matière environnementale, sociale et économique, au regard du développement durable.
2. **Phase 2. Mobilisation.** La collectivité engage une sensibilisation de ses agents, et de ses élus, afin qu'ils puissent intégrer dans leurs pratiques et leurs actions les concepts du développement durable.
3. **Phase 3. Sensibilisation.** Le développement durable ne pourra être mis en œuvre que si chacun y contribue. En matière d'hébergement, de restauration, de consommation ou de déplacements, les comportements individuels pèsent très lourd dans les bilans écologiques et sociaux. L'Agenda 21 doit donc permettre une sensibilisation de tous à des pratiques plus durables.
4. **Phase 4. Participation.** C'est le principe n°10, adopté lors du Sommet de la Terre de Rio : « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient* ». Il est indispensable, pour nourrir le programme d'action, de bénéficier de l'expertise d'usage des citoyens et des connaissances de terrain afin que ce programme soit à la fois plus proche du terrain et mieux partagé par tous.

Le premier point de passage obligé consiste donc à évaluer les actions engagées, au regard du développement durable.  
C'est ce que tente ce document.

Pour apprécier les actions menées par la ville d'Ozoir, il a d'abord été procédé à une vaste collecte et une étude minutieuse des documents fournis (voir liste en annexe). Cette base documentaire, enrichie par l'étude d'une série de documents externes à la ville, a été précisée par des interviews individuelles des directeurs ou responsables de services, et d'autres acteurs territoriaux. L'ensemble de ces données a ensuite été apprécié, pour chaque compétence de la ville, au regard du développement durable :

- en fonction de diverses grilles d'interprétation, notamment les outils d'analyse du MEDAD (Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables), centrés sur 5 axes fondamentaux :
- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
  - préservation de la biodiversité, protection et gestion des milieux et des ressources,
  - épanouissement de tous par l'accès à une bonne qualité de vie,
  - cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
  - adoption de modes de production et de consommation durables et responsables.

→ sur la base d'une grille d'analyse dit « Grille A21 », développée par ETIK-PRESSE comme outil au service de l'Agenda 21 de la Ville d'Orléans, en 2004 ; et adoptée depuis par cette dernière comme facteur d'évaluation de ses projets.

### La grille A21

		Concertation A21 -			
Volonté politique	► Objectif	Concertation	Environnement	Social	Economique
	Conception				
	Réalisation – Gestion				

## Annexe : liste des documents étudiés pour ce diagnostic partagé

Source	Document
Action économique	Fonds documentaire pour l'agenda 21 (éléments de contexte)- Liste des établissements, Résultat enquête économique /commerçants et industriels
Action économique	Requalification de la zone industrielle et annexe
Action économique	Statistiques de l'emploi sur la ville 2006 et 2007
Action sociale	Bilan de l'aide aux familles, aux personnes âgées et logements communaux
Action sociale et animation	Projet social 2006-2008 et rapport d'activité des Margotins
Air	Documents d'Airparif
Bâtiments	Liste des bâtiments communaux
Communication	Bulletins d'informations municipales et Expo ville 2006
Direction des services extérieurs	Données sur les effectifs scolaires et les classes publiques et privées depuis 1998, Carte des périmètres scolaires
Direction des services extérieurs	Manuel HACCP pour les restaurants satellites et Cahier des charges pour le marché de restauration municipale
Direction des services extérieurs	Projet éducatif municipal, Bilan petite enfance
Eau et Assainissement	Compte-rendu d'activité- Service d'assainissement et de distribution d'eau 2004 (générale des eaux), données financières et techniques 2006
Eau et Assainissement	Etude de sécurisation de l'alimentation en eau potable, Traité de concession du service de distribution d'eau potable
Eau et Assainissement	Schéma directeur d'assainissement et règlement
Espaces verts	Bilan espaces verts et traitements utilisés
Informations générales	Guide 2005 d'Ozoir-la-Ferrière
Logement	Rapport d'activité logement 2007
Services techniques	Bilan d'activités 2007
Sports et Culture	Bibliothèque (convention, objectifs, soutien). Salle de spectacle (programmation, politique /public)
Sports et Culture	Liste des associations, planning des équipements sportifs pour 2008-2009
Transports et déplacements	Diagnostic sur le pôle d'échange d'Ozoir
Urbanisme	Plan d'occupation des sols, documents du SCOT, Projet de ville 2014
ADEME	Les déchets en chiffre, Etude sur la collecte des déchets (avec IFEN), Méthode Bilan Carbone
MEDAD	Plan Climat, Stratégie nationale de développement durable
ORDIF	Tableau de bord des déchets en Ile-de-France
Région Ile-de-France	SDRIF, PDUIF, Actions de soutien à la maîtrise de l'énergie
INSEE	Données du recensement 1999 et actualisation 2008 (locales, départementales et régionales), données sur la zone d'emploi de Créteil
Conseil Général de Seine et Marne	Atlas des paysages de Seine et Marne, Agenda 21, Plan départementale d'élimination des déchets
DDE 77	Carte des circulations routières, Classement sonores des infrastructures
IAURIF	Cartes, Etude sur la ceinture verte, Etudes sur les déchets
DIREN IDF	Zone Natura 2000 et ZNIEFF, Etat de la faune sauvage, Rapport sur la qualité des cours d'eau en IDF, Profil environnemental d'IDF
Agence de l'Eau Seine-Normandie	Projet de SDAGE, Politique territoriale pour les rivières d'Ile de France, Eau Potable et Assainissement en IDF
DRIRE	Bilan 2006 en Seine et Marne, liste des installations classées
SIETOM	Rapport 2006 et 2007, Comptes-rendus des réunions du comité syndical, présentation et bilan de l'opération bio-compostage

## Annexe : liste des personnes rencontrées pour ce diagnostic partagé

---

### Les élus de la ville

Les adjoints :

Antoinette JARRIGE	Culture, Animation, Vie associative
André BOYER	Finances
Françoise FLEURY	Communication
Jean Pierre BARIANT	Commerce, industrie et emploi
Josyane MELEARD	Petite enfance, vie scolaire et activités périscolaires
Pascal FROUIN	Affaires sociales et solidarité
Christine FLECK	Jeunesse
André GOETZMAN	Transport et circulation
Dominique BERNARD	Environnement
Stephen LAZERME	Vie des quartiers et urbanisme
Marc DUSAUTOIR	Sports
Les conseillers municipaux :	
Alain FOURQUIN	Assainissement
Luc-Michel FOUASSIER	Culture
Muriel BARDON	Communication

### Les services de la ville

Philippe DUPUIT	Directeur de Cabinet, de l'environnement et du développement durable
Christian FRANCOIS	Directeur Général des Services
Laurent BIBET	Directeur des Moyens Généraux
Jean Marc POURCINE	Directeur des Finances et Informatique
Yannick FAVRETTO	Directeur des services techniques
Anne Laure BERNARD	Directrice de la Communication
Didier JACQUES	Directeur des Services Extérieurs
Olivier MORICELLY	Directeur de la sécurité
Tan-Long NGUYEN	Directeur de l'urbanisme
Isabelle BAUMGARTH	Responsable du pôle Economie-Emploi
Stéphane CAMPOS	Chargé de mission prévention des risques
Philippe CHIABODO	Directeur des sports et de la culture
Christophe PAILLARGUE	Directeur du Centre des Margotins
Thomas BOULAY	Responsable de l'assainissement
Viviane VERGNE	CCAS

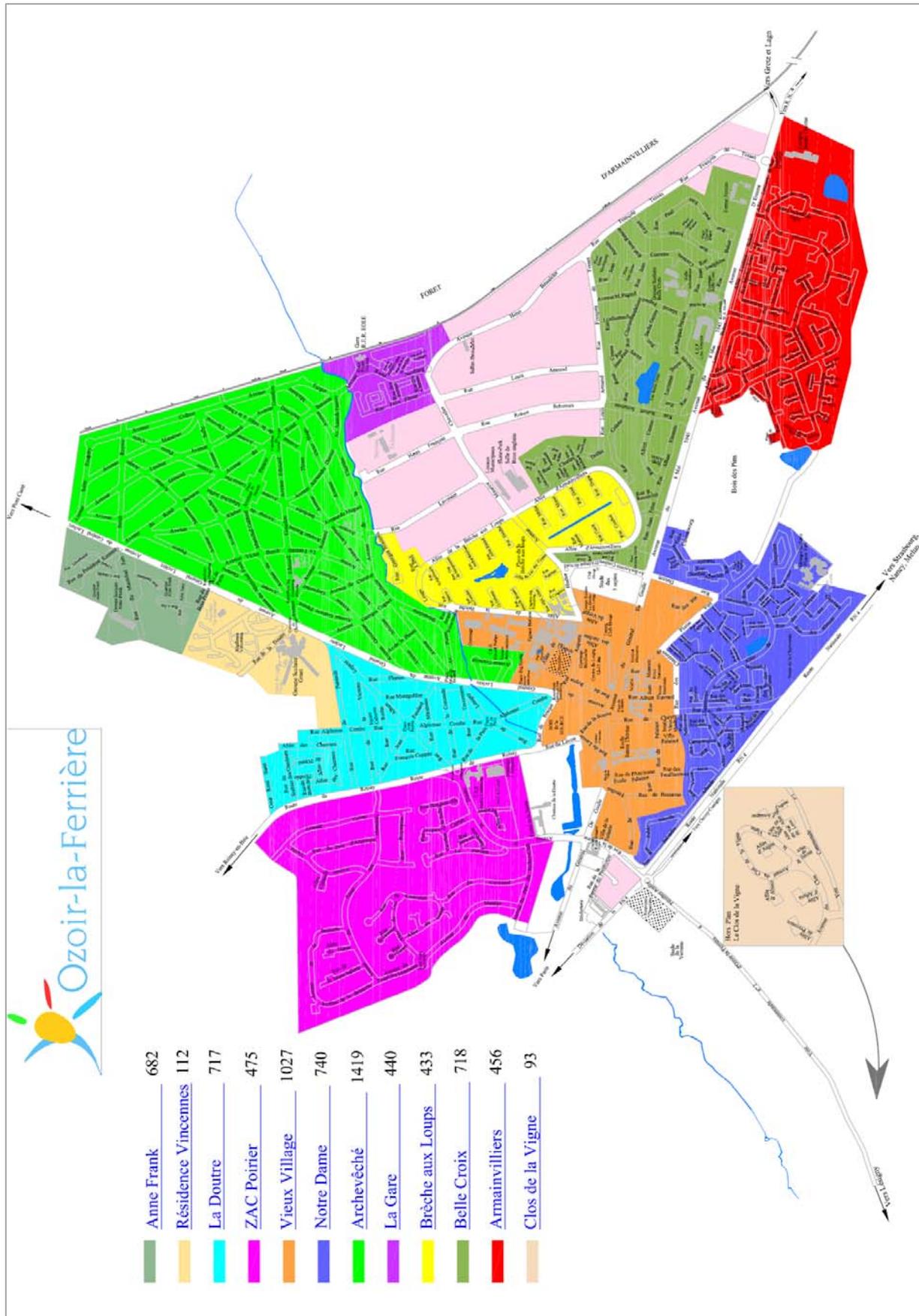
### Partenaires de la ville et acteurs du territoire :

Mme CHOCAT	Directrice Ecole Belle-Croix
M. BARATHIEU	FNATH (association des accidentés de la vie)
M. MAIGNAN	ROMEIO (Rassemblement ouvert pour la mobilisation des énergies à Ozoir)
M. GRENIER	Syndicat d'initiative et association Ozoir aujourd'hui pour demain
Mme TERREC	CCLO (Centre Culturel et de loisirs d'Ozoir)
M. SAINTIPOLI	ONF (Office National des Forêts)

### Personnes sollicitées :

M. RODRIGUEZ	SIETOM
M. ROY	Association RENARD
M. TITON	Président association des commerçants d'Ozoir
Mme LE GUEN	Présidente association Bibliothèque pour tous
M. MORVAN	Mission Locale

## Annexe : plan d'Ozoir et des quartiers



# La ville et son territoire

---

# Urbanisme / Aménagement

---

- Une structure urbaine « extensive » et pavillonnaire, liée à l'histoire.
  - des contraintes en termes d'occupation de l'espace, des avantages pour agir.
- Une population en stagnation, voire légère baisse.
  - du fait – notamment – des prix immobiliers locaux et des contraintes liées à l'urbanisation (la plupart des terrains constructibles sont occupés).
- Une ville contrainte dans son développement, à l'est et au sud, dont l'extension passe par une optimisation de l'espace urbanisé actuel, et une possible emprise sur les terres agricoles (sud RN 4), autorisée par le SDRIF (Schéma directeur régional d'Ile de France)
  - un projet ambitieux pour la zone à urbaniser qui ouvre des possibilités réelles d'exemplarité : la zone au sud de la RN 4 intégrerait du logement et un déplacement de la ZI (depuis le secteur nord est) dans une logique durable avec une éco-zone et un écoquartier, sur 75 ha ;
  - des possibilités de densification dans le secteur urbanisé qui se couple bien avec le réseau de transports en commun.
- Une approche programmatique intégrant l'environnement et le développement durable
  - avec un SCOT en cours de préparation, un PADD et un diagnostic environnemental ;
  - un diagnostic environnemental soulignant l'attention à porter aux cours d'eau et aux espaces naturels ;
  - le PADD axé sur le développement économique le concilie avec les enjeux environnementaux.
- Un projet de ville, formalisé, qui recense tous les équipements d'envergure qui vont être construits ou rénovés d'ici à 2014.
  - cette déclinaison opérationnelle du programme du maire permet de prioriser les grands projets au sein de la ville.
- Une vigilance sur les permis de construire
  - et notamment sur la conformité des réalisations aux permis accordés.

- Une structure urbaine « extensive » et pavillonnaire, liée à l'histoire

Comme beaucoup de communes d'Ile-de-France, la ville a dû faire face à une croissance exponentielle, à partir des années 60. Ce qui n'était encore qu'un gros bourg de 1 550 âmes en 1936 est devenu une ville de 3 000 habitants, en 1962 ; population qui a été quasiment multipliée par 7 en 45 ans, pour atteindre 20 463 habitants en 2006 (source Insee – 2008).

Ozoir devient une ville de résidences secondaires pour les Parisiens entre les deux guerres. Des premiers lotissements sont construits à partir de 1927, dans les quartiers de l'Archevêché et de la Doure.

### ***Urbanisation pavillonnaire, densification et augmentation de la population***

La vague d'urbanisation commence en 1956, date à laquelle les premiers logements HLM sont construits. Plus de 400 pavillons et quelques appartements en petit collectif sont édifiés dans le quartier de la Brèche aux loups en 1968. Depuis, la ville n'a cessé de s'agrandir grâce à des ZAC (zones d'aménagement concertées) résidentielles jusqu'à atteindre ses limites actuelles.

- ZAC Notre Dame (1976)
- ZAC Belle Croix (1981)
- ZAC du domaine d'Armainvilliers (1981)
- ZAC Poirier (1988)

Le modèle de l'habitat pavillonnaire est extrêmement prégnant (72% en 2005) et consommateur d'espace. Il rend plus difficile la desserte en transports en commun et génère – généralement - plus de consommations énergétiques que l'habitat collectif.

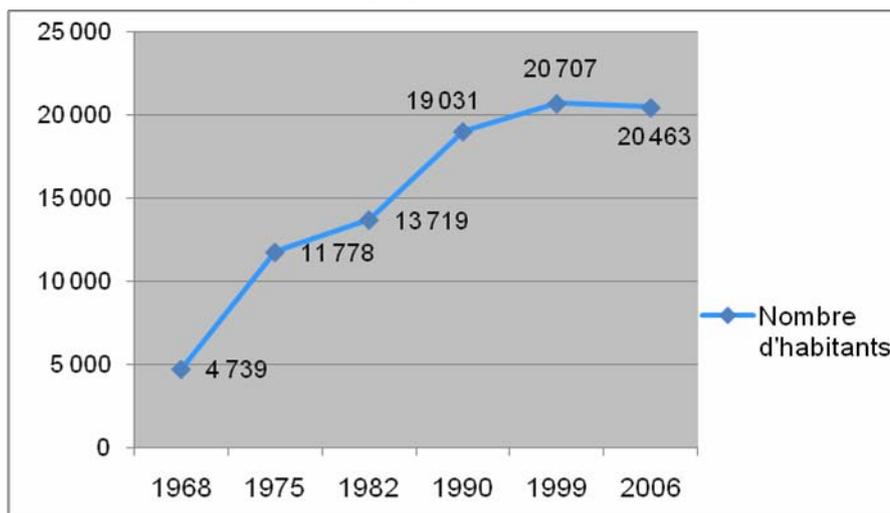
En revanche, cette structure urbaine, et la forte proportion de propriétaires qui la caractérise (71% de propriétaires sur la Ville, pour les résidences principales) sont des points positifs, en matière énergétique, dès lors qu'ils facilitent les décisions d'amélioration de l'habitat.

Cette structure urbaine offre un levier sur lequel la ville peut agir (voir partie logement) ; notamment en termes d'isolation, et de chauffage, de réduction des déchets (composteurs individuels) ou de récupération des eaux de pluie (voir plus loin dans la partie Energie).

- Une population en stagnation, voire légère baisse depuis 1999, du fait – notamment – des prix immobiliers locaux, des contraintes liées à l'urbanisation (la plupart des terrains constructibles sont occupés) et de la diminution de la taille des ménages

La taille de la ville a augmenté au fur et à mesure des migrations successives. Elle a plus que doublé entre 1968 et 1975, profitant de l'expansion de la banlieue parisienne et du projet de ville nouvelle de Marne la Vallée.

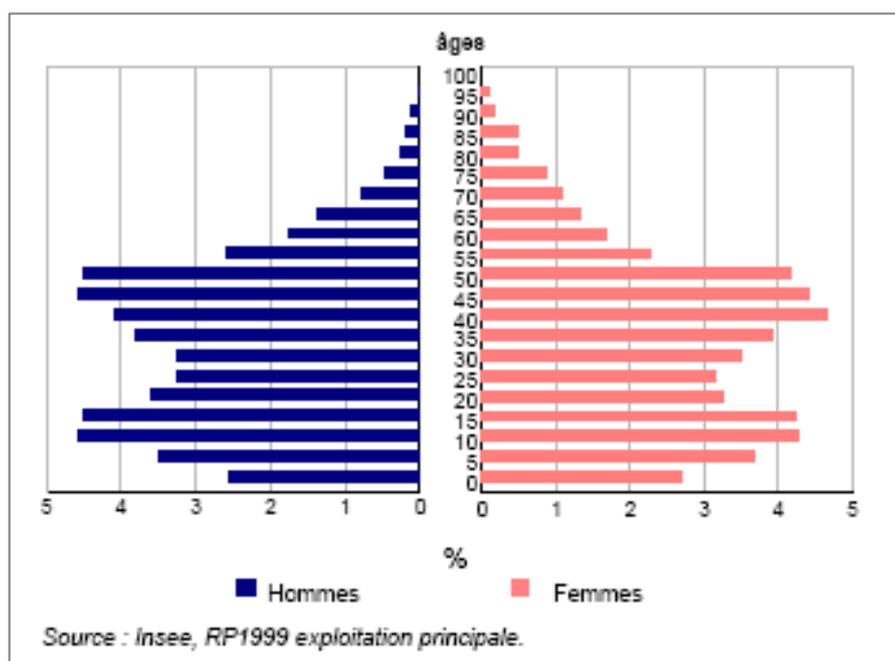
### Evolution de la population entre 1968 et 2006



Source : INSEE

La population s'est ensuite relativement stabilisée, en raison du rythme de la construction de logements, puis a repris une croissance importante dans la décennie 1980 (décision de construction des ZAC Belle-Croix, Armainvilliers puis Poirier). Entre 1968 et 1990, la ville a quadruplé de taille. On trouvera ci-dessous la pyramide des âges en 1999. L'évolution de l'indice de jeunesse de la ville montre une augmentation de la population des plus de 60 ans dans la ville.

### Pyramide des âges à Ozoir en 1999



Source : INSEE

Par ailleurs, le nombre moyen de personnes par logement a légèrement diminué entre 1990 et 1999 (de 3,2 à 3). Le nombre de personnes vivant seules à Ozoir a augmenté de 57% entre 1990 et 1999 alors que la population totale augmentait de 9%. Ce phénomène s'observe notamment chez les jeunes de moins de 30 ans, probablement en raison de décohabitation avec les parents. Les logements existants ne sont plus forcément adaptés à la population actuelle : vieillissement, couples âgés ou éclatés...



Source : seLoger

Les prix de l'immobilier à Ozoir avaient considérablement augmenté, récemment – comme partout en France - et sont en général plus élevés que dans les villes voisines (environ 3 500 euros en mai 2007, contre 3 340 € au m<sup>2</sup> à Roissy-en-Brie et 3 218 € à Emerainville).

- Une ville contrainte, à l'est et au sud, dans son développement, dont l'extension passe par une optimisation de l'espace urbanisé actuel ; une possible emprise sur les terres agricoles (sud RN 4), autorisée par le SDRIF

La Région a voté le SDRIF en septembre 2008. Ce document doit également être validé par les services de l'Etat. Le SDRIF autorise les projets d'extension et de densification de la commune d'Ozoir (cf. schéma ci-après).

Parmi d'autres projets, la ville réfléchit à la création d'un écoquartier. Les contours de ce projet restent à définir. Il pourrait comporter des logements, du tertiaire et des équipements.

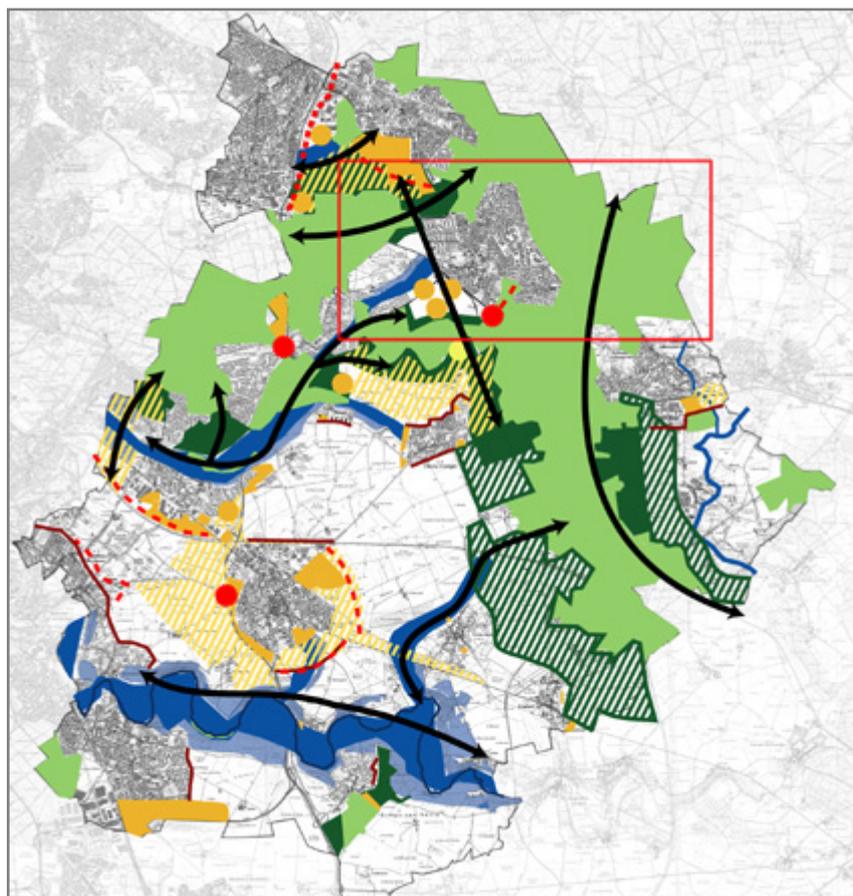
Les deux projets d'urbanisation de la ville ont été actés dans le SDRIF en septembre 2008 (voir carte page suivante). Ils pourraient concrètement démarrer en 2014.

La Région a confirmé l'intérêt de ces deux projets, elle préconise cependant :

- de préserver ou de créer les zones de continuité écologique, dont l'importance est cruciale pour la préservation de la biodiversité,
- de créer un espace vert dans la nouvelle zone à urbaniser,
- de privilégier la desserte par les transports en commun de ces quartiers,
- « *de maîtriser la périurbanisation* » (et donc de construire un quartier dense plutôt qu'étaillé avec de grandes parcelles) « *afin de contenir les pressions foncières* »,
- d'engager « *une densification des espaces* » (conformément à la logique de la loi Solidarité et Renouvellement urbain qui intègre le développement durable).

La construction – éventuelle - d'un écoquartier, permettant de mêler la Haute qualité environnementale du bâti à une approche sociale et économique, et s'insérant dans une réflexion globale, offre certes un défi passionnant pour la ville d'Ozoir. Ce dernier suppose de penser cette expansion en y intégrant dès l'origine, et avant tout, une philosophie de développement durable cohérente, sur l'ensemble des aspects à prendre en compte : l'énergie, l'assainissement, les espaces naturels, les équipements publics, les transports, le lien social, l'intergénérationnel, l'activité économique des futurs résidents... Les entretiens menés ont montré que la Ville était totalement consciente de ces enjeux. Mais la coupure de cet espace avec le reste du tissu urbain pose problème, et a suscité, en Ateliers, des remarques assez divergentes (voir plus loin).

## Extrait du SCOT à l'étude : les projets d'aménagement



Source : D.O.G. du SCOT

Légende :	
●	Infrastructures
●	Secteur d'urbanisation préférentielle
↔	Zone de continuité écologique
□	Ozoir

- Une approche programmatique intégrant l'environnement et le développement durable ; avec un SCOT en cours de préparation, un PADD (projet d'aménagement et de développement durable) et un diagnostic environnemental.

La ville d'Ozoir fait partie du syndicat mixte d'aménagement (SMEP) de la frange Ouest du plateau de Brie avec 7 autres communes (Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Lésigny, Férolles-Attilly, Chevry-Cossigny, Servon et Brie-Comte-Robert). Un premier schéma directeur d'aménagement a été conçu en 1999 et annulé en 2003. Depuis 2006, les élus travaillent sur un Schéma de cohérence territoriale qui devra être compatible avec le schéma régional d'aménagement (SDRIF). Les projets d'extension seront inscrits dans ce SCOT intercommunal, dont la partie opérationnelle (document d'orientation générale) est actuellement en cours de rédaction ; SCOT qui devrait être suivi d'un PLU par commune.

### ***Un diagnostic environnemental soulignant l'attention à porter aux cours d'eau et aux espaces naturels***

Le diagnostic environnemental du SCOT a mis en évidence la fragilité des masses d'eau du territoire. Les rivières ont des débits faibles et des capacités de dilution des pollutions

en conséquence. Le diagnostic insiste sur la nécessité d'améliorer le traitement des eaux de pluies, afin de réduire leur impact sur les rivières, leurs écosystèmes et sur la nappe phréatique de Champigny. Cette dernière est en effet mal protégée et l'eau des rivières et les pollutions éventuelles s'infiltrent directement dans la nappe. Les risques d'inondations sont également présents dans la zone du SMEP.

Les zones naturelles sont nombreuses mais aucune ne fait partie d'une zone protégée Natura 2000. La présence de plusieurs ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique) démontre la nécessité de préserver les espaces naturels et les espèces qui s'y trouvent. Le diagnostic affirme également la nécessité de maintenir des corridors biologiques entre les différents espaces naturels afin de permettre la circulation et la reproduction de la faune.

### ***Un PADD intercommunal axé sur un développement économique à concilier avec les enjeux environnementaux***

Ce PADD énonce les grands principes de développement du territoire à l'horizon 2020. Les enjeux du développement durable sont bien intégrés dans ce document. Ce dernier privilégie un développement économique du territoire (accueil d'entreprises, création d'une offre touristique, maintien de la vocation agricole des territoires) afin de permettre l'augmentation du ratio emploi/habitat pour donner des débouchés professionnels locaux à la population et limiter les déplacements domicile-travail. Il préconise également une multiplication des transports interurbains sur le territoire du SMEP.

Axé sur l'économie et la création d'emplois, ce plan insiste également sur la nécessité de favoriser un développement de l'habitat orienté vers une maîtrise de la périurbanisation, une densification des secteurs existants et une diversification de l'offre (logements collectifs, logement aidé, accession à la propriété facilitée), une préservation et une valorisation des zones forestières et des cours d'eau, la diminution des consommations d'énergies fossiles et la maîtrise des déchets (réduction à la source) du territoire.

C'est donc bien une vision globale et ambitieuse que ce document phare propose pour le développement futur territoire de la frange Ouest du plateau de Brie : un développement recentré sur l'humain et ses activités économiques, tout en intégrant la préservation et la valorisation de l'environnement naturel.

La transformation du POS de la Ville en PLU sera envisagée après 2010, suite à l'approbation du SCOT. Le PLU sera quant à lui, rédigé dans la continuité de l'Agenda 21 participatif de la ville. Il intégrerait ainsi, indirectement, les propositions des citoyens.

Cette vision est parfaitement en phase avec les principes de développement durable.

- Un projet de ville formalisé qui recense tous les équipements d'envergure qui vont être construits ou rénovés d'ici à 2014.

Le projet de ville a été initié par le Maire en 2001. Il a permis de hiérarchiser les projets municipaux, de les formaliser et de solliciter des subventions auprès des collectivités partenaires.

Ce vaste projet rassemble toutes les opérations d'aménagement de la ville, les équipements (scolaires, sportifs, sociaux et culturels), les espaces verts et le développement des services de la ville à la population.

Parmi ces projets, un certain nombre touchent directement au « social » et au « culturel » :

- Un centre d'exposition littéraire et artistique à la Ferme Pereire depuis fin 2008 ;
- Une médiathèque municipale ;
- Un centre de loisirs multiactivités ;
- La création d'un Maison de retraite médicalisée ;
- La rénovation du CCAS ;
- La rénovation du cinéma.

D'autres projets pourraient également s'inscrire dans le développement durable – notamment par l'ajout d'une composante HQE :

- La rénovation de l'Office du tourisme ;
- La réhabilitation d'équipements sportifs (stade de la Verrerie) ou la création de nouveaux complexes sportifs – Plaine des sports - (notamment pour les sports de raquette) ;
- La poursuite de l'aménagement de la Mairie.

#### ● Une vigilance sur les permis de construire

Le service urbanisme de la ville instruit les dossiers et le maire délivre les permis de construire et de démolir sur l'ensemble de la commune. Ce service vérifie que les travaux prévus correspondent bien aux règles du Plan d'Occupation des Sols et sont conformes aux normes en vigueur. Le service de l'urbanisme vérifie également que les réalisations correspondent aux permis qui ont été accordés.

L'association « Ozoir aujourd'hui pour demain » a pour objet social la surveillance des permis de construire de la ville, et plus particulièrement des travaux qui s'ensuivent.

Ces dernières années, elle est notamment intervenue sur certains dossiers où l'amiante était présente.

# Synthèse Urbanisme-Aménagement

<b>Atouts</b>	<b>Défis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un projet de ville qui formalise les futurs équipements de la ville</li><li>• Un projet d'écoquartier</li><li>• Un projet d'aménagement et de développement durable au niveau intercommunal qui prend en compte les impératifs économiques et les enjeux environnementaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Inverser la tendance démographique, en offrant de nouveaux logements</li><li>• Gérer l'expansion dans le respect des espaces environnants, et sur une base d'aménagement durable</li><li>• Valoriser des espaces naturels, peu mis en valeur, et qui pourraient mieux être inscrits dans la continuité urbaine</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- Au niveau intercommunal, un SCOT contenant un PADD ambitieux
- Réflexion sur un projet d'écoquartier
- Réflexion sur un projet d'optimisation urbaine

## Opportunités - Menaces

- Une révision globale du règlement d'urbanisme pour mettre en avant les possibilités de recours aux énergies renouvelables et aux modes de gestion écologiques (toits végétalisés, parkings « réservoirs »)
- La conception d'un quartier exemplaire avec des cibles de haute qualité durable et environnementale
- Une périurbanisation consommatrice d'espace et pas suffisamment dense pour la création de services et de transports publics

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Inscrire les futures zones d'expansion urbaine du sud de la RN4 dans une vision durable - HQE, maillage de transports doux, activités économiques propres et structures de logement social - tout en respectant les continuités d'espaces naturels prévus au schéma directeur de l'Île de France
- Développer une ville des proximités, et intégrer dans ses zones d'expansion des équipements à portée de circulation douce
- Mettre en valeur les espaces naturels, dans une vision de continuité avec les espaces urbains et les activités culturelles et de loisirs

- Une Ville marquée par la voiture, des ménages fortement motorisés
  - une Ville de « maisons de campagne » devenue Ville résidence, mais marquée par la « culture du déplacement auto ». Des déplacements domicile-travail majoritairement effectués en voiture et des parkings saturés
- Une Ville qui se prête pourtant aux déplacements vélo (4 km maximum de trajet, aucune déclivité sérieuse), mais qui reste peu équipée pour la bicyclette
  - un réseau à construire, des projets en cours
- Une faible liberté en matière de déplacements
  - le développement des transports en commun dépend du Plan de Déplacements de l'Île de France (PDUIF) et du STIF, autorité organisatrice des transports dans l'ensemble de la région
- Transports en commun : l'atout du RER, mais des réseaux insuffisants malgré des efforts notables effectués par la Ville
  - 4 200 personnes / jour transitent par la gare d'Ozoir. Des transports en commun insuffisants dans la ville et vers les villes voisines. Une navette électrique mise en place depuis fin 2006 pour les habitants d'Ozoir
- Un programme global de réfection des voiries intégrant des problématiques de développement durable
  - avec un « Plan communal de mobilité » permettant d'envisager tous les projets de voirie dans Ozoir avec une priorité pour les axes structurants ; et une prise en compte des circulations douces, des problématiques énergétiques de l'éclairage public, d'assainissement et des problèmes d'écoulement pluvial
- Des évolutions majeures à prévoir dès aujourd'hui
  - les projets au sud de la RN4 doivent, dès l'origine, intégrer une réflexion globale, en termes sociaux, en termes d'équipements publics mais aussi en termes de transports interurbains, pour intégrer ces futures zones dans un maillage de transports propres.
- Pas encore de Plan de déplacements (PDE) à l'échelle de la commune ou de la zone industrielle.
  - la Ville pourrait initier une réflexion PDE / PDA, dans le cadre de son Agenda 21.
- Densifier la Ville, et favoriser un développement autocentré.
  - une réflexion sur les transports conduite en parallèle avec l'action menée en termes d'aménagement et de développement économique.

- Une Ville marquée par la voiture

Une ville de « maisons de campagne » devenue Ville résidence, mais marquée par la « culture du déplacement auto ».

### ***Une motorisation forte des ménages***

Le taux de motorisation (ménages ozoiriens qui possèdent au moins une voiture) s'élevait à 90% (INSEE RGP 1999). Ce taux est resté stable depuis l'analyse des nouvelles données du recensement en 2005. C'est plus que la moyenne nationale (79%) et départementale (85%). En outre, 42,5% des ménages possèdent deux voitures ou plus.

### ***Une ville exocentrée***

Comme la plupart des villes de l'Île de France, Ozoir est une ville exocentrée, en matière d'activité : 80% des actifs travaillent dans une autre commune. Cette caractéristique induit un fort taux d'utilisation de la voiture (64% des actifs travaillant ailleurs qu'à Ozoir se rendent à leur travail uniquement en voiture).

La question des transports ne peut être envisagée sans une réflexion qui intègre le développement de l'activité locale ; et qui s'appuie d'abord sur un développement local endogène, permettant de réduire les flux périphériques.

L'un des défis de la zone industrielle, future « écozone » (voir Urbanisme / Aménagement), consiste, bien sûr, à insérer ce nouvel espace dans un maillage de transports doux ; mais aussi dans sa capacité à attirer des activités capables de créer un emploi « de proximité », adapté aux compétences et spécificités de la main d'œuvre ozoirienne.

Une réflexion sur ce point, conduite avec les services de l'emploi et de la mission locale, pourrait être très positive, afin de mieux cibler la nature de ces activités.

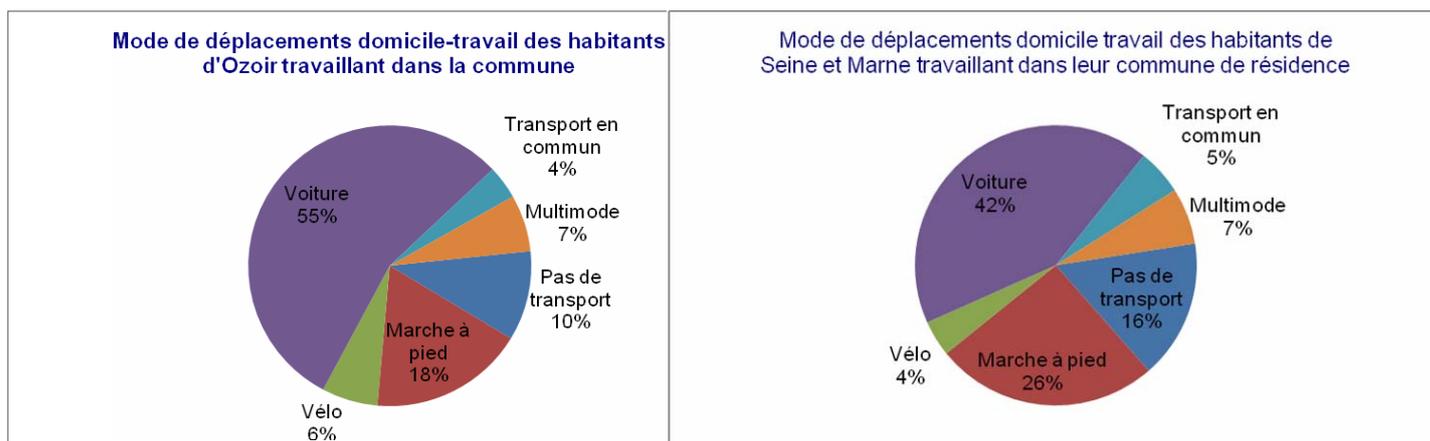
### ***Une circulation routière parfois difficile***

La forte utilisation de l'automobile pour les trajets domicile-travail engendre une saturation des voies de circulation. La voirie desservant les établissements scolaires est très encombrée à l'heure du début des cours et au moment de la sortie scolaire. Le carrefour Belle-Croix, proche de l'établissement Sainte-Thérèse est régulièrement saturé. Le stationnement anarchique des véhicules devant les établissements scolaires est également dangereux pour les élèves et notamment ceux circulant à vélo (200 élèves de collège Marie Laurencin viennent à vélo au collège).

On note également le manque d'une voie pour rejoindre la RN4 dans le sens Paris-Provence. Un échangeur est actuellement à l'étude pour permettre cette liaison.

## Pour ceux qui travaillent à Ozoir

### Des déplacements domicile travail dominés par l'utilisation de la voiture individuelle



Source : INSEE (RGP 1999)

L'utilisation de la voiture à Ozoir, pour des trajets domicile-travail qui restent courts (4 km maximum d'un point à l'autre de la ville- soit environ 15 minutes à vélo et 45 minutes à pied), est beaucoup plus importante que dans le reste du département (constitué majoritairement de communes rurales). Ceci peut notamment s'expliquer par la structure pavillonnaire.

#### **Pour l'ensemble des habitants dans leurs déplacements domicile travail**

Au total, pour aller travailler, les habitants d'Ozoir sont 62% à utiliser leur véhicule seul (sans intermodalité avec les transports en commun ou un autre mode). C'est légèrement plus que la moyenne constatée sur le département (60%) ou la région (43%).

Ces informations datent de 1999 et mériteraient d'être réactualisées (les comportements de transports ont pu évoluer, notamment en raison de la mise en place du RER E depuis 2003, en remplacement d'un train de banlieue).

#### **Des parkings nombreux mais certains sont saturés**

Avec près de 1 100 places de parking, la ville d'Ozoir semble avoir donné une forte priorité à la voiture.

La prédominance du déplacement automobile conduit pourtant à une saturation des parkings proches de la gare en semaine et du marché, le samedi.

L'enquête réalisée en 2003 pour le compte de la ville dans le cadre du contrat de pôle notait déjà la saturation des parkings gratuits de la gare entre 9 h et 17 h en semaine. La gare comporte également un parking couvert pour les vélos, mais il est isolé et mal éclairé. En raison d'un sentiment d'insécurité, il est très peu utilisé pour sa vocation initiale et quelques vélos sont stationnés sauvagement sur les grilles (enquête réalisée par le cabinet MTI pour la Ville, en 2003).

Une opération de sensibilisation sur les modes de déplacements doux pourrait être intéressante à conduire, en y associant les commerçants.

- Une Ville qui se prête pourtant aux déplacements vélo (4 km maximum de trajets, aucune déclivité sérieuse), mais qui reste peu équipée pour la bicyclette

#### **Des efforts initiés pour encourager la pratique du vélo**

Ozoir comporte peu de pistes ou bandes cyclables. Un retard a été pris dans ce domaine par rapport à d'autres communes. Il n'existe pas de plan de la ville avec les pistes cyclables matérialisées.

Des responsables de la ville évaluent à près de 2 km leur longueur totale. Tout en initiant de nouveaux projets, la ville pourra dans un premier temps recenser précisément les pistes et voies cyclables existantes.

La plupart des voies secondaires desservant les zones pavillonnaires ne sont pas larges (5 mètres de largeur), en outre, les riverains sont souvent stationnés sur les trottoirs de ces rues (malgré l'interdiction de ce type de stationnement par le code de la route), ce qui contrarie la pratique du vélo.

Des arceaux à vélo ont été installés en centre-ville et à proximité des commerces. La ville a mené une « étude sur les aires de stationnement pour vélos ». Cette étude recense l'ensemble des emplacements de la commune où des infrastructures existent. 14 sites et équipements publics possèdent ce type d'infrastructures (conservatoire, gare, gymnase Bouilloche, Piscine, Stade des 3 Sapins, Parc Oudry, Square De Gaulle, Eglise, Parking Arluison, La Source, gymnase Belle-Croix, Gymnase Anquetil, gymnase Brèche aux Loups et La Poste). En tout il existe 87 places de stationnement. Cette étude révèle également qu'une dizaine d'équipements publics ne disposent pas d'infrastructures de stationnement pour cycles : CCAS, place Aristide Briand, espace Horizon, Place du Marché, CCLO, bois source, cinéma, stade charmeriaie).

La loi pour l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (dite LAURE) de 1996 oblige les collectivités à intégrer des pistes cyclables lors de toute création de voie nouvelle ou au moment des rénovations dans la mesure des possibilités et des contraintes. Des rénovations récentes n'ont pu inclure de pistes cyclables, les voiries étant trop étroites dans les rues suivantes : rue de Pontault, rue de la Victoire, rue de la Concorde, avenue Guynemer, avenue Mellerio, avenue de la Clairière, avenue Anatole France, avenue Turgot, avenue Ronsard. En revanche, l'aménagement de pistes cyclables est prévu dans les rues Maurice Chevalier et Robert Schuman, en cours de réhabilitation, ces larges voies le permettant.

#### **Des projets en cours :**

- Des projets de bande cyclable sur plusieurs artères (Gare - Stade des 3 sapins)
- Une coulée verte avec piste cyclable permettant de traverser la ville d'est en ouest à l'écart de la circulation automobile (trajet par les parcs)
- Dans le cadre de la requalification de la zone industrielle, des pistes ou des bandes cyclables sont prévues sur la rue Maurice Chevalier et sur la rue Robert Schuman (piste bidirectionnelle)
- Dans le cadre du plan communal de mobilité (voir plus loin), toute restructuration de voirie étudie la faisabilité d'une piste ou d'une bande cyclable

#### **Des pistes d'action :**

- Il semble important d'encourager la pratique du vélo et des modes de déplacements doux (marche à pied, roller...) dans la ville pour se substituer aux habitudes d'utilisation de la voiture (d'après l'ADEME « 1 trajet en voiture sur 2 est réalisé sur une distance inférieure à 3 km alors que faire 500 mètres à pieds prend 8 minutes »...)
- Une opération menée en partenariat avec les entreprises et les commerces d'Ozoir pourrait tenter de cibler les 12% d'habitants qui vivent et travaillent à Ozoir et utilisent quotidiennement leur voiture.
- Avec 2 650 élèves scolarisés en maternelle et primaire, une réflexion pourrait être menée sur les déplacements de proximité. Des habitants se sont plaints, à la fin d'un conseil municipal, des problématiques de sécurité aux abords des écoles et d'encombrements routiers aux heures de dépose des enfants. La ville a d'ailleurs décidé de se lancer début 2009 dans une campagne de « création de circuits de pedibus scolaires ». La commune pourrait en profiter pour sensibiliser les parents aux modes de transports doux et aux conséquences de la pollution automobile.

- Le développement des transports en commun dépend du Plan de Déplacements de l'Île-de-France et du STIF, autorité organisatrice des transports dans l'ensemble de la région

### ***Un Plan de déplacement régional orienté vers le développement durable***

Le PDUIF a été voté en 2000, il vise notamment à diminuer le trafic automobile en favorisant l'usage de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun et transports doux notamment).

Parmi les projets structurants prévus dans le PDUIF, une seule ligne de transports en commun pourrait concerner les habitants d'Ozoir : une liaison en site propre (moyen non précisé encore), entre Lieusaint-Moissy (relié à Ozoir par le bus 16) et Corbeil-Essonnes dans un premier temps - avec à terme un terminus à la gare d'Évry-Courcouronnes. Avec 13,3 km de tracé cette ligne devrait transporter 16 000 voyageurs par jour.

- Transports en commun : l'atout du RER, mais des réseaux insuffisants, malgré des efforts notables de la Ville

### ***La desserte par le RER : un atout pour Ozoir***

4 200 personnes / jour transitent en moyenne par la gare d'Ozoir (source : SNCF, juin 2008). D'après l'enquête du cabinet MTI de 2003 (déjà citée) - train de banlieue vers Paris-Est à cette époque -, 71% des passagers étaient des habitants d'Ozoir (8% de Gretz, 5% de Roissy en Brie, 2% de Chevry-Cossigny).

La ville d'Ozoir est desservie par le RER E (Eole) - Paris Tournan depuis décembre 2003. Le trajet dure 40 minutes jusqu'à la gare de Paris Saint-Lazare (4 RER par heure dans chaque sens en période de pointe, et 2 RER par heure en période creuse).

Si la desserte s'améliore, on peut constater que la gare est relativement excentrée par rapport à la ville d'Ozoir, ce qui incite l'utilisation d'une voiture individuelle.

Le groupement des usagers des transports (GUT) a constaté des améliorations sur la ligne du RER E. En 2008, les suppressions de trains ont diminué (1,7% en 2008 contre 2,5% en 2007), les compositions des trains sont également plus conformes aux prévisions et les retards ont été divisés par deux. Pour l'association, la priorité concerne aujourd'hui l'amélioration de l'information en direction des usagers et la prise en charge des voyageurs en situation perturbée (grève).

### ***Des transports en communs interurbains insuffisants***

Ozoir est également desservie par différents réseaux de bus et de cars jusqu'aux villes environnantes (Pontault-Combault, Roissy en Brie, Lésigny, Noisiel...). L'opérateur N4 mobilité (anciennement « Cars Bizières ») propose également des lignes de bus internes à la ville d'Ozoir.

La ville d'Ozoir n'a pas la totale maîtrise du développement de ces réseaux, validés par le STIF et le Conseil Général. En revanche, la commune finance la totalité des lignes intracommunales (OLFI, lignes 2, 8 et 203).

Le réseau de bus Seine et Marne Express a mis en place une nouvelle ligne depuis janvier 2008. Elle relie Lieusaint (RER D) à Serris-Val d'Europe (Marne la Vallée- RER A), en passant par Ozoir (RER E). Elle va donc bien dans le sens des préconisations du PDUIF, mais ses passages sont peu fréquents et la liaison Ozoir - Val d'Europe est très rare dans la journée (un bus le matin à 9h30).

Ozoir ne fait pas partie d'une structure intercommunale à vocation multiple, qui pourrait prendre en charge le fonctionnement d'un réseau de transport interurbain. C'est pourquoi la ville a lancé avec la commune de Gretz-Armainvilliers un syndicat de transport intercommunal par délibération du 24 novembre 2008. L'éventuelle création de



→ La navette est totalement gratuite et accessible à tous, et intègre donc la préoccupation sociale du développement durable.

● Un « Plan communal de mobilité » afin d'aborder tous les projets de voirie dans Ozoir, avec une priorité pour les axes structurants

Le Plan Communal de Mobilité s'organise autour d'une réunion mensuelle au cours de laquelle est abordés l'ensemble des projets d'aménagement routiers dans la ville. Les riverains sont réunis en amont, un avant-projet leur est présenté et les services intègrent les observations sur lesquelles un consensus existe.

A chaque fois que des travaux de voirie sont programmés, la mise en conformité ou la rénovation des réseaux d'assainissement est effectuée. Les réseaux électriques et Télécom sont également enfouis dans la mesure du possible (notamment sur les axes structurants), afin de réduire les nuisances visuelles.

Ce plan répond à plusieurs objectifs :

- Permettre aux piétons de circuler sur les trottoirs (y compris les adultes avec poussettes),
- Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
- Développer les circulations douces dans la ville en créant un réseau urbain et un réseau à travers les espaces naturels,
- Laisser une place au stationnement résidentiel,
- Déterminer les réseaux structurants (flux de vélos et de piétons, école, marché, gare) - et notamment les chemins vers les collèges,
- Analyser les réseaux en sous-sol pour mise en conformité et enfouissement sur les axes structurants,
- Aménager des bandes cyclables à contre-sens des véhicules dans les rues à sens unique,
- Améliorer l'éclairage public des trottoirs pour favoriser les déplacements à pied.

Le Plan Communal de Mobilité pourra également intégrer des principes de développement durable dans ses objectifs et pour les travaux de voirie décidés au sein de cette instance et notamment par :

- L'incitation à utiliser des matériaux recyclés pour les sous-couches de voirie (mâchefers par exemple au lieu des matériaux alluvionnaires traditionnels dont les gisements sur l'Île de France s'épuisent) dans les cahiers des charges des futurs marchés ;
- La prise en compte du développement durable comme critère d'attribution spécifique des marchés (à introduire également dans les règlements de consultation) ;
- L'utilisation d'enrobés Basse calorie ;
- L'utilisation de grave de Béton concassé
- L'utilisation d'Eco-grave issue de la valorisation des mâchefers d'usine d'incinération des ordures Ménagères ;
- Le retraitement de chaussée existante en place par des camions atelier unique limitant les déplacements partout où cela est possible.

- Des évolutions à prévoir à long terme : les projets au sud de la RN 4 doivent, dès l'origine, intégrer une réflexion globale, en termes sociaux, en termes d'équipements publics (vues les prévisions d'accroissement de population) mais aussi en termes de transports interurbains, pour intégrer ces futures zones dans un maillage de transports propres.

Un écoquartier ne se conçoit pas sans une réflexion sur les transports et la manière dont il sera relié au centre-ville. En dehors des critères liés au bâti (HQE, énergie positive, etc.), plusieurs principes semblent pertinents dans cette réflexion :

- Les circulations douces devront être privilégiées à l'intérieur du quartier pour y circuler ;
- Prévoir des commerces ou des services de proximité permet aussi de réduire les besoins de déplacements ;
- Une liaison douce pourra permettre de rejoindre le centre-ville (mairie, place du marché) avec une attention particulière pour le franchissement de la RN 4 qui devra être sécurisé et agréable (passerelle ?) ;
- des espaces publics partagés (partage de la voirie par tous les utilisateurs sans signalisation avec des vitesses réduites adaptées à une zone résidentielle) pourront aussi être envisagés ;
- Les activités tournées vers la main d'œuvre locale devront être favorisées ;
- La conception devra favoriser la mixité et le lien social.

- Pas encore de Plan de déplacements à l'échelle de la commune ou de la zone industrielle.

La zone industrielle d'Ozoir regroupe plus de 2 000 emplois. C'est un seuil intéressant pour mener un plan de déplacement à l'échelle de la seule zone industrielle ou à l'échelle de la ville (en associant les commerces du centre-ville et également les services de la mairie).

Le lancement d'un tel plan permet de sensibiliser largement la population sur l'impact des modes de transports (environnemental, financier et en matière de santé).

C'est collectivement et en associant les entreprises et les salariés que les comportements pourront évoluer.

Une telle expérience permettrait aussi de recréer du lien entre les différentes entreprises de la zone industrielle. La gestionnaire de la zone industrielle (récemment nommée par la ville) pourrait lancer la dynamique et mobiliser l'ensemble des acteurs.

- A moyen terme, l'urbanisation de la Ville pourra favoriser un développement autocentré : une réflexion sur les transports conduite en parallèle avec l'action conduite en termes d'aménagement et de développement économique.

Une réflexion sur les transports ne doit pas seulement se focaliser sur les modalités de déplacement, elle doit d'abord s'intéresser à leurs motifs. Ou pour le dire autrement : les déplacements les moins polluants sont ceux... que l'on effectue pas. La réflexion engagée par la Ville sur son expansion doit d'abord viser à recentrer autant que possible l'activité des Ozoiriens sur leur propre ville.

Cela suppose notamment de favoriser les activités économiques correspondant aux compétences locales ; donc éventuellement d'engager une étude fine pour approfondir les connaissances de ces dernières.

De même, la densification de la Ville renvoie à cette problématique ; et sur ce point, le projet de densification de la gare, à proximité du réseau RER, telle que l'envisage la Ville, est un point très positif au regard du développement durable.

*(Ces différents points ont déjà été abordés dans la partie urbanisme et aménagement, et le seront à nouveau dans la partie consacrée au développement économique et aux loisirs : nous ne les mentionnerons donc ici que pour mémoire).*

# Synthèse Transports et Déplacements

## Atouts

- Une ville bien desservie par les infrastructures routières
- Une liaison rapide vers Paris et fréquente aux heures de pointe
- Des améliorations globales de la voie publique dans le cadre du Plan Communal de Mobilité

## Défis

- Aménager la ville pour les modes doux (piétons, pistes cyclables)
- Tenter de pallier le manque de transports en commun interbanlieue (avec des fréquences régulières)
- Rendre plus lisible l'offre de transports en commun
- Favoriser des alternatives comportementales, face à une culture automobile forte

## Actions engagées

- OLFI : une navette écologique et gratuite
- Le plan communal de mobilité avec des projets de réfection de voirie qui étudient la possible mise en place de liaisons douces
- Un projet de coulée verte permettant aux piétons et cyclistes de traverser la ville d'est en ouest en évitant les routes
- Des projets de pistes cyclables dans le cadre de la requalification de la zone industrielle (rue Maurice Chevalier puis Robert Schuman) permettant de relier les différents quartiers

## Opportunités - Menaces

- Sensibiliser les habitants aux modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, vélo, transports en commun) en prévoyant des infrastructures adaptées (pistes cyclables, trottoirs)
- Engager un plan de déplacement à l'échelle de la zone industrielle ou de la commune et mobiliser les acteurs à la thématique des déplacements

## Des objectifs stratégiques pour la ville :

- Proposer des alternatives à la voiture en développant les transports en commun intra et interurbain, les espaces réservés aux modes de déplacements doux dans la ville (vélo, marche à pied)
- Sensibiliser les habitants aux modes de déplacements doux et aux effets néfastes de l'automobile (contribution au changement climatique et aux pollutions, effets néfastes sur la santé)
- Favoriser un développement autocentré
- Intégrer des critères de développement durables dans les travaux de voirie

- **Un parc de logement en légère augmentation**
  - un accroissement du nombre de logements dans la commune (+ 2,9%) malgré une population en baisse depuis 1999 (- 2,3%)
- **Une marge de manœuvre importante pour les transformations du bâti (introduction des énergies renouvelables)**
  - des opportunités favorisées par le fort pourcentage de propriétaires et de maisons individuelles.
- **Avec un patrimoine bâti ancien**
  - 43% du parc date d'avant 1974
- **Un service logement mis en place par la commune pour centraliser les dossiers à destination de la préfecture**
  - une simplification des démarches pour les habitants
- **Plus de 15,1% d'habitat social (chiffres 2006)**
  - 5 bailleurs sociaux interviennent dans la commune, dont OSICA, le principal bailleur
- **A venir : actions de préventions pour éviter le surendettement et les expulsions créant des problématiques sociales durables**
  - un projet du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)
- **Un impact environnemental de l'habitat relativement faible pour la région**
  - l'impact du logement dépend de deux facteurs, l'isolation du logement et le type d'énergie consommée ; or la part du fioul est limitée

- Un parc de logements en légère augmentation

En 2005, la commune d'Ozoir comptait 7 607 logements - 217 logements de plus qu'en 1999 d'après l'INSEE (soit une augmentation de 2,9%).

En dehors des projets récemment autorisés par le SDRIF, les marges de manœuvre pour la construction de nouveaux logements sont aujourd'hui faibles (voir Urbanisme et les contraintes de la ville en terme d'extension).

Les grandes opérations significatives de création de logements verront le jour après les modifications du POS, dans le secteur de la gare pour une densification et au sud de la RN 4 pour l'éventuel écoquartier.

Ces projets ne devraient pas être réalisés avant 2014.

- Une marge de manœuvre importante pour les transformations du bâti (introduction des énergies renouvelables)

La forte proportion de propriétaires (71% en 2005 – source INSEE) et le primat de l'habitat pavillonnaire (72% de pavillons) présente des avantages : il est en effet beaucoup plus aisé d'accompagner des particuliers – a fortiori propriétaires résidents - dans les changements du bâti plutôt que les immeubles collectifs (bailleurs sociaux ou copropriétés - délais très long avant d'obtenir une décision, difficulté d'obtenir la majorité dans certains cas).

La stabilité des habitants d'Ozoir (ancienneté moyenne de 13 ans dans les logements-INSEE 2005) est également un atout puisque ce sont à la fois des personnes attachées à leur ville, à leur habitat et à ses transformations.

Dans le détail, en 1999, 49% des habitants d'Ozoir avaient emménagé avant 1990, 40% entre 1990 et 1997 et 11% en 1997 et 1998.

Tout en conservant longtemps ses habitants (d'où des possibilités d'actions pérennes et sur le long terme), Ozoir garde sa capacité à attirer de nouveaux ménages : 11% avaient emménagé dans les deux années précédant le recensement.

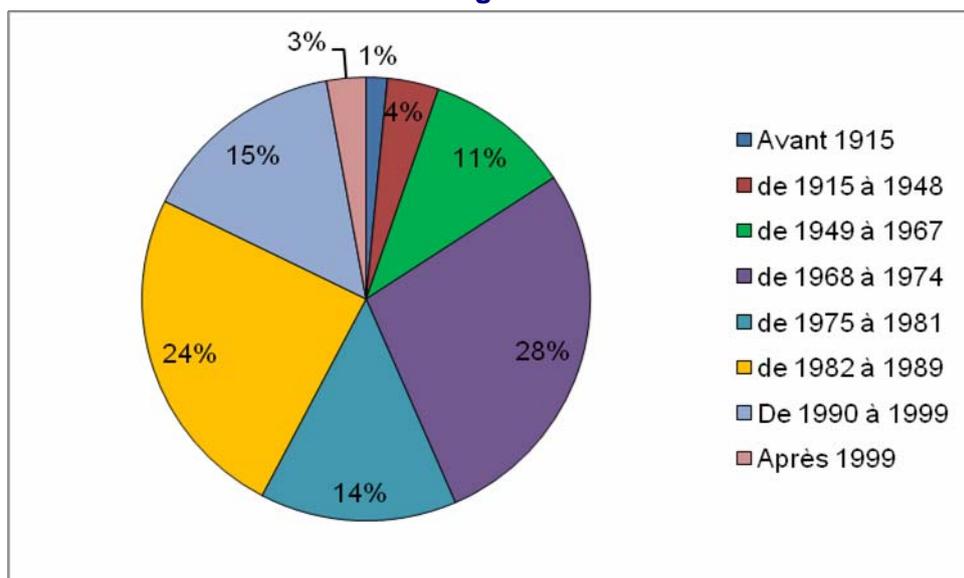
## Evolution du nombre de logement entre 1999 et 2005

	2005	1999
<b>Ensemble des logements</b>	<b>7 607</b>	<b>7 390</b>
dont		
<b>Ensemble des résidences principales</b>	<b>7 046</b>	<b>6 921</b>
Part dans l'ensemble des logements (%)	93	94
Part des propriétaires (%)	71	71
Part des locataires (%)	27	26
Part des appartements (%)	28	25
<i>Nombre moyen de pièces par résidence principale</i>	<i>4,5</i>	<i>4,3</i>

Sources : Insee, Enquêtes annuelles de recensement 2004 à 2006 - RP99 - Exploitations principales

- Avec un patrimoine bâti qui, pour une forte partie, est trop ancien pour intégrer de véritables réglementations thermiques

### Date d'achèvement des logements d'Ozoir



Source : INSEE

43% du parc immobilier de la ville date d'avant 1974 et 82% d'avant 1989. Les logements de la commune sont néanmoins moins anciens que ceux du département (55% construit avant 1974) et 85% avant 1989.

C'est un axe d'action important dans le cadre d'un programme de développement durable : les pavillons et immeubles anciens sont parfois mal isolés, ils ont en effet été construits à une époque où les normes de construction n'étaient pas aussi exigeantes en matière d'isolation et de dépenses énergétique.

- 15,1 % des logements sont des logements HLM, 5 bailleurs sociaux interviennent dans la commune, OSICA est le principal bailleur

Les logements sociaux de la ville d'Ozoir sont principalement situés dans les quartiers Anne Frank (nord-est de la ville) et près de la gare SNCF.

La ville d'Ozoir compte 1 147 logements sociaux. 637 d'entre eux sont situés dans le quartier Anne Frank et 45 dans le quartier le Bois Prieur attenant, soit 59% du parc social de la ville. OSICA, anciennement Société Centrale Immobilière de la Caisse des dépôts (SCIC) administre près de 60% du logement social d'Ozoir.

OSICA semble avoir développé une démarche qualité avec ses nouveaux locataires. En réalisant des enquêtes satisfaction, le bailleur cherche à mieux comprendre comment améliorer la qualité de vie des occupants. Un livret remis à chaque nouveau locataire les informe sur les règles de sécurité et également sur les économies d'énergie qu'ils peuvent mettre en œuvre dans leur logement.

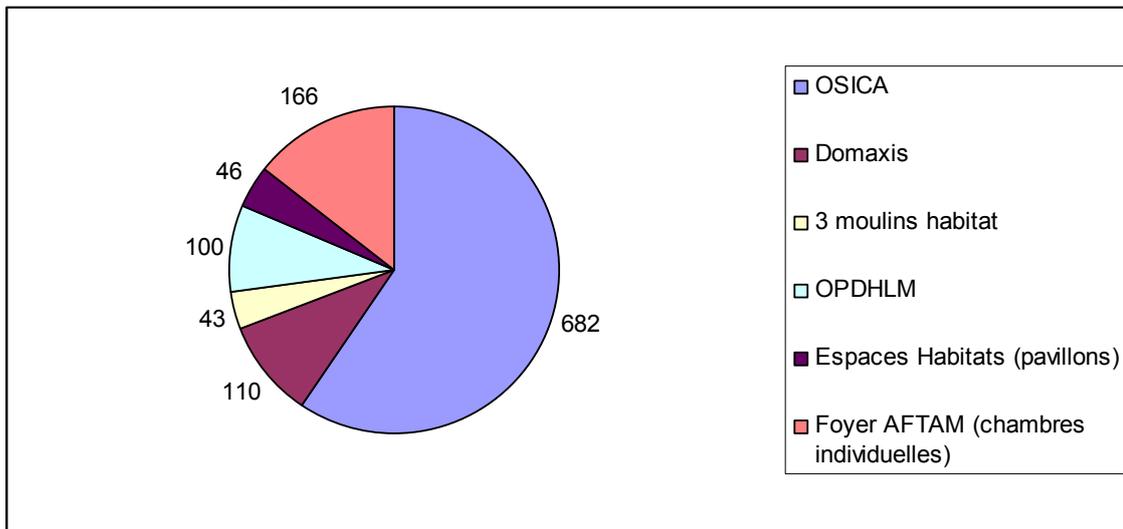
La plupart des logements sociaux proposés par les bailleurs le sont dans des petits immeubles (d'après les données du recensement de l'INSEE, pas un immeuble d'Ozoir ne dépasse 4 étages). Un bailleur propose également 46 pavillons en logement social.

D'après les chiffres du recensement de 1999, la majorité du parc social (62%) a été construit entre 1968 et 1974. Il s'agit donc d'un bâti ancien qui n'est sans doute pas optimal en termes d'isolation et de possibilités d'économies d'énergie.

Selon le mode de calcul de la loi Solidarité et renouvellement urbain de décembre 2000, la part du logement social dans la ville s'élève à 15,1% (INSEE 2005 et Ville d'Ozoir). D'après l'article 55 de cette même loi, Ozoir échappe à la règle des 20% de logements sociaux (la ville n'est pas incluse dans une « agglomération » de plus de 50 000 habitants, au sens du recensement).

Le quartier Belle-Croix comporte également quelques pavillons HLM au sein d'une zone pavillonnaire mixte.

### Nombre de logements gérés par les différents bailleurs dans le parc d'habitat social



Source : Ville d'Ozoir

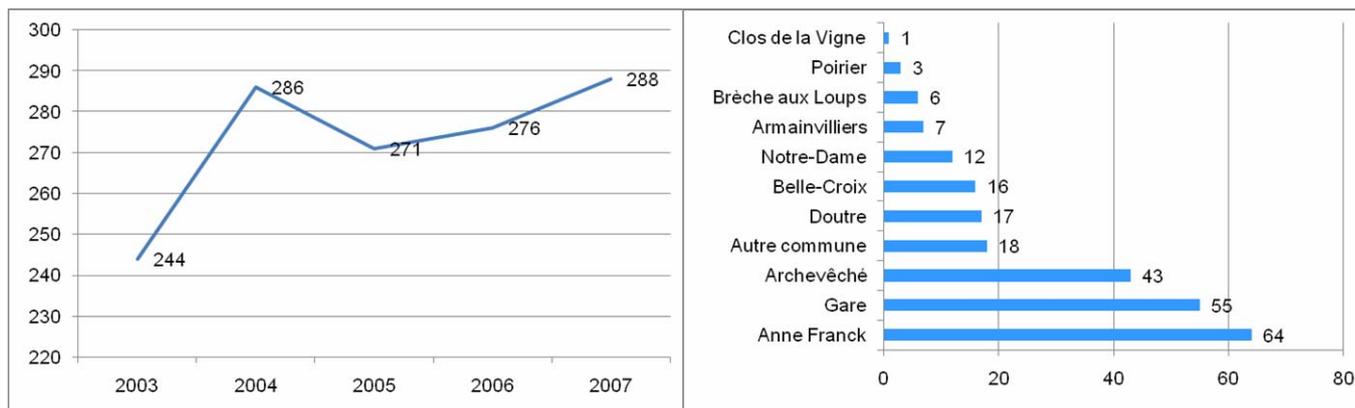
- Un service logement mis en place par la commune pour centraliser les dossiers à destination des bailleurs sociaux

La ville a créé un service logement, de manière à faciliter les demandes de logements sociaux sur son territoire. La ville accueille les demandeurs, enregistre leur dossier et les transmet à la préfecture. Les dossiers sont ensuite transférés à la préfecture pour enregistrement.

La ville attribue un certain nombre de logements directement, notamment sur un contingent dont elle dispose, et qui représente 21% du parc social. Les demandes de dossiers sont déposées au service logement et une commission statue sur les attributions.

La ville a également quelques logements d'urgence qui sont attribués à des personnes en difficultés (voir action sociale).

## Evolution des demandeurs de logements et quartier de résidence des demandeurs



Source : Ville d'Ozoir

Le nombre de demandes de logement auprès de la ville s'accroît. La majorité des personnes viennent des quartiers d'habitat social (Anne Frank- 26%, Gare – 23% ou des quartiers les plus anciens comme l'Archevêché- 18%)

- A venir : des actions de préventions pour éviter le surendettement et les expulsions créant des problématiques sociales durables

Le CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) souhaite mettre en place une action afin d'intervenir dès les premiers impayés afin d'éviter les situations d'expulsion des familles.

Cette volonté de la ville de traiter les problèmes d'expulsion en amont est positive. Cela permettra d'éviter l'aggravation de situations sociales déjà difficiles et qui peuvent conduire à la marginalisation de certaines familles.

- Un impact environnemental direct du logement plus faible que dans le reste du département

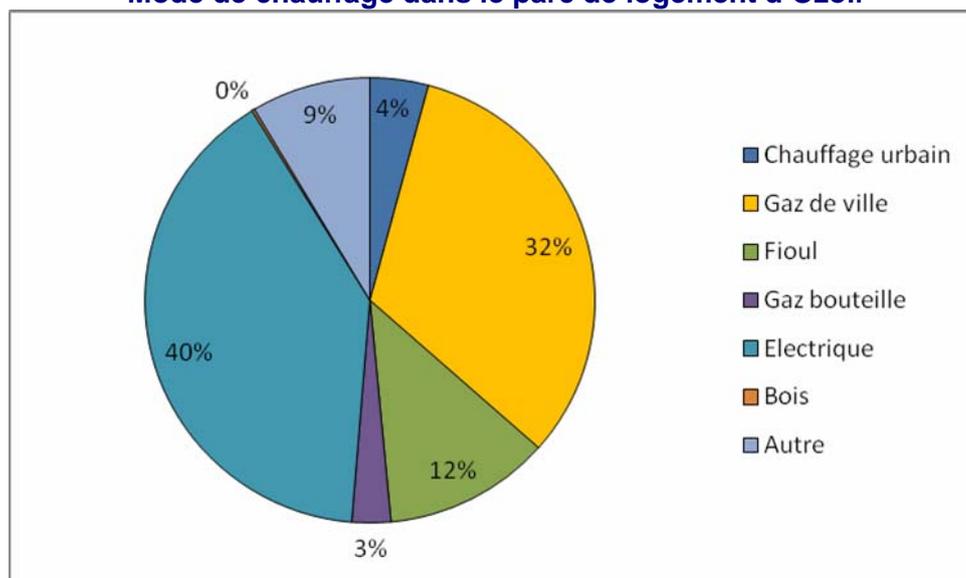
### **Moins de fioul, davantage de chauffage électrique**

Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie primaire, d'après le ministère du logement : « Il représente plus de 40% des consommations énergétiques nationales, soit 660 TeraWatttheure, et près de 25% des émissions de CO<sub>2</sub>. Cela correspond à une tonne d'équivalent pétrole consommée, à une demi-tonne de carbone et près de 2 tonnes de CO<sub>2</sub> émises dans l'atmosphère par an et par habitant. La consommation moyenne annuelle d'énergie du secteur du bâtiment est de l'ordre de 260 kWh d'énergie primaire par m<sup>2</sup> et par an ».

La réglementation thermique applicable aux logements neufs depuis 2005 (RT 2005) impose une consommation maximale de 130 kWh/m<sup>2</sup>/an pour un chauffage à base d'énergies fossiles et 250 kWh/m<sup>2</sup> et par an pour un chauffage électrique.

En comparaison, les logements de l'ensemble de la Seine et Marne et de la région Ile-de-France sont davantage chauffés au gaz - respectivement 43% et 46% y compris le gaz en bouteille, contre 32% à Ozoir - et au fioul (13,5 et 14%, contre 12% à Ozoir (voir graphique).

### Mode de chauffage dans le parc de logement d'Ozoir



Source : INSEE (RGP 1999)

Les modes de chauffage des logements de la ville d'Ozoir exercent donc une pression moindre sur les matières fossiles, et ceci implique un bilan carbone plus faible.

La part de l'électrique, elle, est nettement plus importante, par comparaison : elle est de 40% sur Ozoir, contre 27% sur le département. Mais elle n'est pas sans poser d'autres problèmes.

Cette prépondérance de l'électrique – en France, moins polluant pour l'atmosphère que les autres énergies – a en effet d'autres conséquences, sur le plan social – ce mode de chauffage se révélant souvent plus coûteux que les autres, à l'usage, notamment en habitat collectif.

Dans tous les cas, l'isolation des logements reste donc le point-clef, sur lequel il convient d'agir (« la meilleure des énergies est celle qu'on ne consomme pas »).

#### ***Piste d'action : des aides aux particuliers à mettre valeur par la ville***

La Ville a prévu la présence au salon de l'environnement 2008 du Point Info Energie, afin de renseigner les habitants d'Ozoir sur les possibilités de rénovation de l'habitat avec des énergies renouvelables ou des techniques écologiques.

La ville pourrait également informer les habitants sur les aides accordées pour la construction ou rénovation de l'habitat, sur la base de techniques environnementales (lien vers les cahiers de l'ADEME, information sur les crédits d'impôts en faveur du développement durable et les aides de la région pour les énergies renouvelables).

Une analyse thermographique des habitations pourrait, également, permettre une sensibilisation des propriétaires aux déperditions d'énergie. Ce type d'action, engagée sur d'autres territoires, semble avoir eu des conséquences très positives.

L'ONF effectue régulièrement des coupes sur les arbres des forêts proches d'Ozoir. Le bois peut être vendu aux particuliers. Si le bois utilisé comme combustible émet du CO<sub>2</sub>, il est remplacé dans les forêts par des arbres plus jeunes qui absorbent plus de CO<sub>2</sub>. En outre, la proximité de la source d'approvisionnement permet d'éviter des transports.

# Synthèse Logement

<b>Atouts</b>	<b>Défis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une ville de propriétaires qui laisse une marge de manœuvre importante pour les transformations des pavillons</li><li>• Un service logement au sein de la ville pour simplifier les démarches des habitants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les particuliers dans la rénovation de leur logement (aides aux particuliers)</li><li>• Développer un habitat plus dense et moins consommateur d'espace</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- Projet avec le CLSPD d'un « programme impayés » pour que les partenaires sociaux réagissent avant les situations d'expulsion
- Un service logement qui fait le lien entre les demandeurs et les bailleurs de logement social afin de simplifier les démarches des usagers

## Opportunités - Menaces

- Dégradation possible du patrimoine bâti de la commune
- Densification des quartiers à construire (pour limiter les pertes d'énergie et permettre une desserte par les transports en commun)
- Mise en place d'une sensibilisation des particuliers aux économies d'énergies et aux solutions innovantes pour l'habitat

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Construire des logements haute qualité environnementale ou durable (inscrire dans les cahiers des charges des ZAC des objectifs en matière d'architecture bioclimatique et bâtiments basse consommation ou Haute Qualité Environnementale)
- Sensibiliser la population sur les possibilités d'amélioration de l'habitat compatibles avec le développement durable

# Economie, Emploi, Commerces

---

- **Une zone d'emploi dynamique, un taux de chômage faible**
  - l'agence de développement économique (Seine et Marne Développement) pour favoriser l'activité économique et les implantations nouvelles ;
  - la proximité du pôle de Marne la Vallée.
  
- **Une bonne connaissance des entreprises de la zone industrielle**
  - connaissance des acteurs, enquête annuelle pour recenser les besoins-questions sur le développement durable introduites en 2008.
  
- **Une dynamique à relancer avec les industriels**
  - organiser des rencontres, créer des synergies.
  
- **Un passif lié à certaines activités**
  - notamment la pollution de l'ancien terrain de l'imprimerie François.
  
- **Une attente forte des entreprises sur la requalification de la zone industrielle prévue en 4 phases entre 2009 et 2011.**
  - afin d'améliorer son attractivité et la qualité de vie des personnes qui y travaillent (plus de 2 000).
  
- **Un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi, mis en relation avec les entreprises du territoire**
  - et un partenariat spécifique avec la mission locale pour les 16-25 ans.
  
- **La persistance des commerces de proximité malgré la concurrence des centres commerciaux des villes voisines**
  - des commerces nombreux ;
  - la ville proche des commerçants.
  
- **Une vie commerciale redynamisée**
  - lancement d'une nouvelle association des commerçants ;
  - la ville impliquée dans l'animation de la vie commerciale ;
  - des marchés alimentaires dynamiques ;
  - présence d'une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) à Ozoir.

# Economie, Emploi, Commerces (détails)

- Une zone d'emploi moins dynamique, un taux de chômage faible

## **Une zone d'emploi dynamique**

Au sens de l'INSEE, Ozoir fait partie de la zone d'emploi de Créteil, et se trouve proche de la zone d'emploi de Melun. Cependant la plupart de ces emplois sont peu accessibles par les seuls transports en commun. La ville dispose d'une importante Zone Industrielle et Commerciale, située pour l'essentiel à l'est de la commune, à proximité de la gare RER.

## **L'agence de développement économique (Seine Marne Développement) pour favoriser l'activité économique et les implantations nouvelles**

L'agence Seine et Marne développement accompagne les créateurs d'entreprise ou les entreprises souhaitant s'implanter sur le département.

L'agence départementale de développement économique met en lien les créateurs d'entreprise avec des structures pouvant les accompagner, au début de leur projet. C'est le cas de la boutique de gestion, du dispositif Couv'emploi (couveuse d'entreprise) ou Odace 77.

Ces dispositifs sont intéressants, mais la plupart des services instructeurs sont éloignés d'Ozoir (situés à Melun pour la plupart, ou dans les antennes de Meaux et Lagny-sur-Marne).

Les indicateurs de dynamisme économique du canton de Roissy-en-Brie (communes de Roissy-en-Brie, Pontcarré et Ozoir-la-Ferrière) se situent en général au-dessus des moyennes du département.

La ville d'Ozoir réunit 54% des entreprises du canton : ces indicateurs reflètent donc en partie l'activité des entreprises à Ozoir.

## **Indicateurs de dynamisme économique pour le canton de Roissy-en-Brie**

### **LES INDICATEURS**

Tableau de bord Source Insee Traitement Seine-et-Marne Développement	quatrième trimestre 2007		12 derniers mois (comptage arrêté au 31 décembre 2007)	
	Canton ROISSY-EN-BRIE	Seine-et-Marne	Canton ROISSY-EN-BRIE	Seine-et-Marne
Implantations d'établissements	47	1 446	270	8 542
Défaillances	22	616	104	2 964
Départs de Seine-et-Marne	1	18	5	273
Indice de dynamisme	2,04	2,28	2,28	2,33
Taux d'implantations	2,55 %	2,05 %	15,84 %	12,91 %
Taux de défaillances	1,19 %	0,87 %	6,10 %	4,48 %
Taux de départs	0,05 %	0,03 %	0,29 %	0,41 %

Source : Seine-et-Marne développement

## **La proximité du pôle de Marne la Vallée :**

La ville d'Ozoir se trouve à 10 km de Marne la Vallée, laquelle concentre d'importantes zones d'activités, centres commerciaux et immeubles de bureaux (127 000 emplois sur le secteur).

Ozoir se situe également à moins de 20 km de Disneyland Paris (près de 12 000 salariés et - d'après Disney - 49 000 emplois directs et indirects créés).

Par ailleurs, la Ville pourrait également profiter d'une dynamique engagée par le pôle de compétitivité Advancity, dédié à « la ville et les mobilités durables », auquel participe l'agence Seine et Marne Développement.

### Un taux de chômage faible

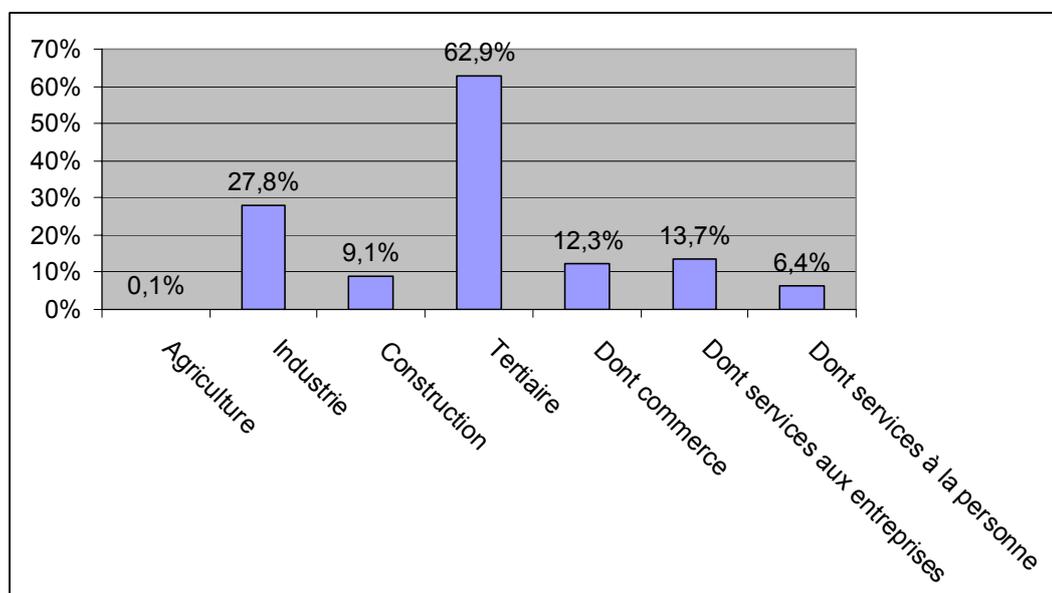
Ozoir connaît un faible taux de chômage (5,82% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2007, calculé en rapportant le nombre de demandeurs d'emploi à plein temps à la population active totale), bien inférieur aux moyennes départementales, régionales et nationales.

#### Taux de chômage

	2005	2006	2007
Ozoir	7,5%	6,5%	5,8%
Zone d'emploi de Créteil	7,5%	7,1%	6,3%
Seine et Marne	7,2%	7%	6,2%
Ile de France	8,7%	8,3%	7,5%

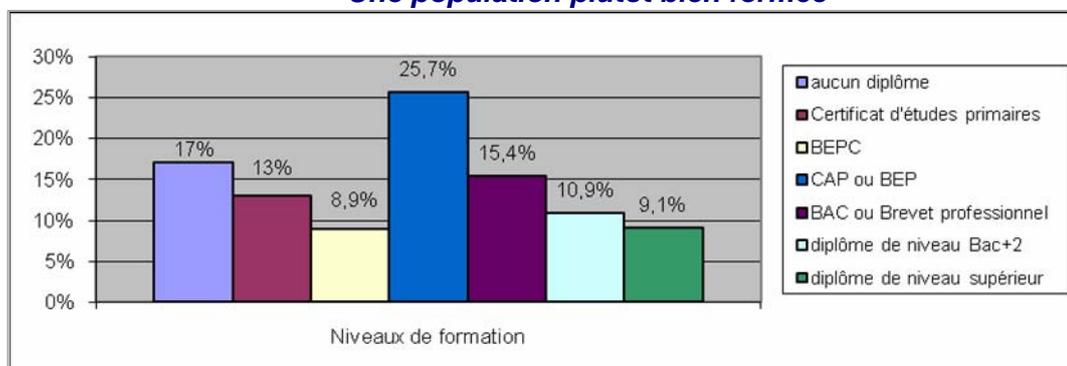
Source : Ville d'Ozoir et INSEE

#### Répartition des emplois des habitants d'Ozoir par secteur



Source : INSEE (RGP 1999)

#### Une population plutôt bien formée



Source : INSEE (RGP 1999)

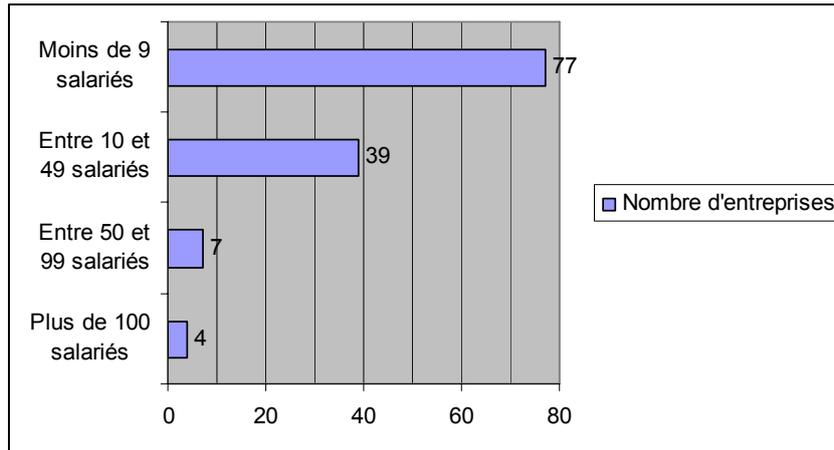
La formation des ozoiriens, relativement élevée, explique donc sans doute, pour une part, ce taux de chômage relativement faible.

35,4% des Ozoiriens ont au moins le bac, contre 31,9% dans le département. De même, 20% des habitants de la commune ont un diplôme supérieur au bac, contre 17,5% dans le département.

- Une bonne connaissance des entreprises de la zone industrielle par la ville

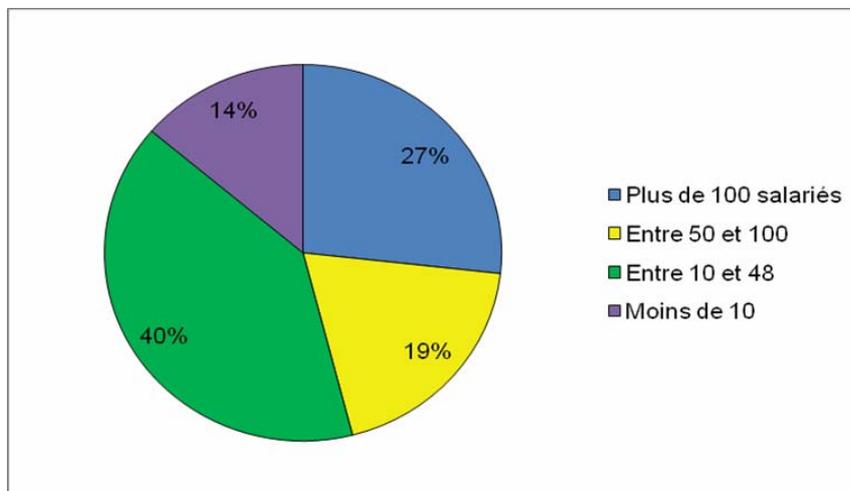
Les entreprises présentes sur la zone industrielle d'Ozoir couvrent plusieurs secteurs d'activités : activités de pointe (aéronautique, aérospatial), métallurgie, bâtiment, et commerces.

### Une majorité de petites entreprises dans la zone industrielle



Source : Ville d'Ozoir

### Part des emplois selon la taille des entreprises de la zone industrielle



Source : Ville d'Ozoir

La zone industrielle s'étale sur une superficie de 67 ha (soit un peu plus de 4% du territoire de la commune), rassemble 130 entreprises qui proposent plus de 2 000 emplois. « La ZI accueille une majorité d'entreprises locales ou ancrées de longue date sur le territoire », indiquent les documents de la Ville.

La zone industrielle d'Ozoir emploie essentiellement des habitants d'Ozoir ou des communes proches.

Une enquête annuelle de la ville permet de connaître précisément les évolutions des entreprises (départ, installation, augmentation de la masse salariale) et de recenser les besoins (agrandissements de locaux...). Des questions sur les pratiques de

développement durable ont été introduites dans cette enquête, en 2008 (tri des déchets, nouvelles énergies). Les résultats seront édités par la ville début 2009.

- **Un passif lié à certaines activités (pollution du terrain Imprimerie François notamment).**

L'imprimerie François est installée à Ozoir depuis 1964. En 1982, elle possédait 3 parcelles de la zone industrielle pour un atelier de traitement électrolytique et chimique des métaux et d'application à froid d'encre d'imprimerie. La société a été liquidée en 1993 et le terrain repris par Unibail, groupe spécialisé dans l'immobilier commercial. Les polluants de ce site, notamment du benzène et du trichloréthylène, se sont infiltrés dans le sol et les résidus s'écoulent vers le ru de la Ménagerie.

La dépollution du site a été évaluée à 12 millions de francs en 2002. Un jugement du tribunal administratif a ordonné une nouvelle expertise du site fin 2006. Cette dernière a revu à la baisse le coût la dépollution de la parcelle (entre 400 000 et 600 000 euros). Le site voisin (terrain CRIS) est également touché. La dépollution concernera aussi une partie du lotissement de la Brèche aux Loups attenant au terrain de l'ancienne imprimerie.

D'autres entreprises génèrent également des pollutions ou sont classées en Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, en raison d'utilisation ou de stockage de matériaux toxiques. Il s'agit notamment de l'entreprise de concassage SOFRAT située rue Louis Armand dans la zone industrielle. Les riverains de la cette dernière se sont plaints des nuisances occasionnées par cette entreprise (bruits, mais surtout poussières dont certains suspectent la toxicité).

La présence de quatre terrains en friche (situés rue Lavoisier, rue Robert Schuman et 2 terrains rue Maurice Chevalier) ou de quatre parcelles inoccupées (rue H. François, rue L. Armand, rue Maurice Chevalier et rue Robert Schuman) rend ce secteur peu engageant. Au total, les parcelles en friche ou inoccupées représentent 8,5% de la superficie de la zone industrielle (soit moins de 6 hectares sur une surface totale de 70 ha). Les trottoirs sont également dégradés en raison du stationnement de poids lourds. La plupart des parcelles en friche appartiennent à des propriétaires qui ne souhaitent pas les vendre pour le moment. Par ailleurs, les habitants se plaignent du non-respect de la réglementation de circulation par les entreprises de la zone (horaires de livraison, limites de vitesses non respectée).

Le bâtiment Diversey va prochainement être démolé par la ville pour des questions de sécurité.

- **Une dynamique à relancer avec les industriels**

La ville organise des petits-déjeuners thématiques avec les entreprises de la zone industrielle.

Lors de ces rencontres, la ville invitait les 110 entreprises de la ZI, une trentaine étaient en général présentes. Le dernier rendez-vous de ce type a eu lieu fin 2007 sur la requalification de la zone industrielle. Aucun petit-déjeuner n'a encore été organisé en 2008. Un rendez-vous a du être annulé fin 2006 faute de participants. L'Agenda 21 et la requalification de la zone industrielle pourront permettre de relancer cette dynamique

Le développement durable pourrait donner lieu à plusieurs rencontres avec les entreprises de la zone : soit sur des thèmes très concrets (transports, achats responsables avec la possibilité de créer un groupement, économies d'énergies, plan de déplacement à l'échelle de la ville) ; soit sur des enjeux plus vastes, comme la préservation de la biodiversité et le changement climatique, la responsabilité sociale des entreprises ou l'impact environnemental. Les entreprises semblent également intéressées par le projet d'installation de la fibre optique.

- Une attente forte des entreprises sur la requalification de la zone industrielle, prévue en 4 phases entre 2009 et 2011.

La zone industrielle d'Ozoir est vétuste et peu attractive. Certains bâtiments sont anciens et peu esthétiques, et les espaces publics n'ont pas toujours été entretenus (peu de trottoirs, éclairage public jugé peu performant...), notamment en raison du statut privé de certaines voies. En outre, la présence de certains terrains en friche ne conforte pas l'attractivité du site.

La ville travaille avec les propriétaires pour les encourager à entretenir leurs terrains vacants.

Dans ces conditions, le taux de taxe professionnelle (14,92%) est considéré comme élevé par les entreprises. Ce taux est pourtant inférieur à celui pratiqué à Roissy-en-Brie (15,42%).

La restructuration de la zone industrielle d'Ozoir a débuté avec la réfection de l'avenue Baudalet. Elle se poursuivra avec la rénovation des voies et la création de pistes cyclables et de trottoirs, avec notamment les rues Maurice Chevalier et Robert Schuman en 2009. Elle vise à améliorer l'aspect paysager du site.

Les co-financeurs du projet Conseil général et Conseil régional ont précisé dans leur cahier des charges la nécessité de créer un poste de gestionnaire de zone. Cette personne a pour fonction de coordonner la requalification de la zone et sera l'interlocuteur privilégié des entreprises. La ville a confié cette mission à la responsable du Relais-Emploi et développement économique.

- Un accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi, mis en relation avec les entreprises du territoire

Le Relais Emploi d'Ozoir accueille et conseille les demandeurs d'emploi et les entreprises de la ville. Il relaie également les annonces ANPE du bassin d'emploi (agence ANPE la plus proche à Roissy en Brie).

Le Relais Emploi a développé des partenariats avec une agence locale d'intérim qui propose des formations au CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité), nécessaire dans la plupart des emplois du secteur de la logistique.

Un projet est actuellement à l'étude pour faciliter l'accès des travailleurs aux entreprises éloignées travaillant en horaires décalés, ce qui est notamment le cas dans le secteur de la logistique. La réflexion porte sur des prêts de véhicules (notamment des deux-roues motorisés).

Des permanences de la mission locale (service d'aide à l'insertion des jeunes de 16 à 26 ans) ont également lieu au Relais Emploi 3 fois par semaine. Les animateurs de la mission locale interviennent également au Centre Social des Margotins.

#### ***Public accueilli par le Relais Emploi***

Le service Relais Emploi d'Ozoir édite chaque année des statistiques sur le public accueilli, et des analyses sur l'évolution de la demande d'emploi locale.

Ces statistiques montrent notamment qu'en 2007, 28% des demandeurs d'emplois inscrits au relais emploi venaient du quartier Anne Frank (alors que ce quartier ne représente que 9% des logements d'Ozoir). Le quartier de l'Archevêché a également connu une aggravation sérieuse du chômage, lors des deux dernières années.

Au total, 284 offres d'emploi ont été transmises directement au Relais Emploi par les entreprises ou acteurs économiques (dont les services municipaux). Parmi ces offres 97 ont été pourvues par le service, en 2007, soit 35%. En outre, les entreprises font de plus en plus appel au Relais Emploi en cas d'ouverture de poste (102 offres en 2007 contre 67 en 2006). Cela prouve l'efficacité du service rendu.

Certains postes semblent difficiles à pourvoir : c'est le cas des salariés spécialisés (industrie), artisans du BTP, chauffeurs-livreurs. Les professionnels invoquent les raisons suivantes : manque d'expérience et de qualification, pénibilité, manque de candidats (offre supérieure à la demande).

Par ailleurs, le chômage des plus de 50 ans a fortement augmenté entre 2006 et 2007 (ils représentent 21% de la population accueillie alors qu'ils ne constituaient que 5% en 2006).

### ***Partenariat spécifique avec la mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans***

En 2006, les jeunes de 20 à 29 ans constituaient la tranche d'âge la plus touchée par le chômage.

La mission locale du Plateau de Brie, est basée à Roissy en Brie, ses conseillers effectuent des permanences dans le relais emploi d'Ozoir. Une opération de parrainage des jeunes par des actifs et des retraités a été mise en place.

La mission locale a accueilli 298 jeunes d'Ozoir et réalisé avec eux plus de 800 entretiens individuels et 30 informations collectives. Parmi eux, 130 jeunes ont trouvé une solution d'emploi, 23% seulement en CDI. Les permanences ont lieu trois fois par semaine au Relais Emploi.

Une réflexion sur ces données, et sur les qualifications de la main-d'œuvre ozoirienne, serait évidemment souhaitable : elle permettrait de cibler au mieux les activités à tenter d'attirer sur la Z.I. et sur les futures zones d'aménagement au sud de la RN 4, afin que ces dernières puissent correspondre au mieux à la demande de travail locale.

- Des commerces de proximité assez présents, malgré la concurrence des centres commerciaux des villes voisines

### ***Des commerces et marchés nombreux***

Plus de 350 commerçants sont établis à Ozoir. Ils doivent faire face à la concurrence de grands centres commerciaux alentours (Pontault-Combault- environ 70 enseignes, Bay 2 à Collégien - 1 hypermarché, 8 moyennes surfaces et 110 boutiques, Serris - centre commercial international du val d'Europe avec 160 commerces).

### ***La ville proche des commerçants***

La ville est consciente de l'importance des commerces pour l'animation du centre-ville et le développement du lien social. Chaque année, elle mène une enquête, afin de suivre l'évolution des commerces de la ville.

L'enquête de 2007 mentionne :

- une activité stabilisée pour la majorité des commerçants
- Une majorité de petits commerçants (58% des commerces ont entre 1 et 5 salariés)
- des locaux commerciaux adaptés (pour 3 commerçants sur 4)

→ 8 commerçants ont cessé leur activité en 2007, 11 commerces nouveaux ont été créés.

- Une vie commerciale redynamisée

***Lancement d'une nouvelle association des commerçants***

L'association Commerc'Evolution rassemble plus de 50 commerçants d'Ozoir (doublement des membres depuis 2006), elle promeut le commerce de la ville (édition d'une plaquette) et organise des événements.

Cette association a également mis en place une Charte « Engagement Qualité Commerce » en 2007 : 23 commerçants en ont obtenu le label. En adhérant à ce dispositif, chaque commerçant s'engage à assurer un accueil de qualité pour ses clients (cet engagement peut être vérifié par le passage d'un « client-mystère »).

***Les marchés alimentaires dynamiques***

Il existe plusieurs marchés à Ozoir. Le marché couvert a été rénové en 2000, et accueille un marché chaque mercredi et samedi matin, qui rassemble environ 60 étals sur la Place Horizon, aménagée en 2006.

Le marché des Margotins a été lancé en avril 2007 à la demande des habitants. L'expérience a connu un certain succès au démarrage. Après les vacances d'été et un début d'automne marqué par des conditions météorologiques moyennes, certains commerçants ont cessé de venir régulièrement. Ce marché a donc été arrêté définitivement au printemps 2008.

***Présence d'une AMAP (association pour le maintien de l'agriculture paysanne) à Ozoir***

Il existe également sur Ozoir une AMAP (Association pour le maintien de l'Agriculture Paysanne) qui fonctionne depuis fin 2006 (agriculteur de Chevry-Cossigny). Cette AMAP rassemble 50 consom'acteurs dont une partie issues des communes alentours. Pour l'instant, la distribution de paniers a lieu dans les locaux d'une entreprise de la ville.

Les AMAP mettent en contact un producteur maraîcher avec un groupe de consommateurs, qui s'engagent à acheter une certaine quantité de sa production. Ce système promeut des circuits courts, avec un minimum de déplacements et garantit des débouchés pour les agriculteurs de petites exploitations.

# Synthèse Economie-Emploi-Commerces

## Atouts

- Un tissu économique varié avec un secteur industriel et commercial sur la commune
- Proximité d'un vaste bassin d'emploi
- Un Relais Emploi dynamique qui accueille les demandeurs d'emploi

## Défis

- Redynamiser la ZI
- Attirer des activités en phase avec le potentiel de la main d'œuvre locale
- Réduire le chômage des jeunes

## Les actions déjà engagées

- Enquêtes auprès des industriels et des commerçants pour mesurer leur satisfaction et leur situation
- Opérations commerciales en centre ville (client mystère, charte engagement qualité commerce)

## Opportunités – Menaces

- Zones commerciales autour d'Ozoir qui menacent les petits commerces de proximité ;
- Rénover la zone industrielle avec une ambition de Haute Qualité Environnementale ;
- Développer l'emploi local et la mise en relation des demandeurs et pourvoyeurs locaux (notamment pour réduire les déplacements) ;
- Accueillir des activités en phase avec le pôle de compétitivité Advancity

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Créer une zone d'activité durable au sud de la RN4
- Animer la zone industrielle de la ville pour créer des synergies interentreprises et les associer à la vie de la ville (plan de déplacement, petits-déjeuners d'échanges, groupement d'achats, participation à des forums de l'emploi et des métiers)
- Développer les liens entre les entreprises du secteur et les demandeurs d'emploi (forum de l'emploi, rencontres)

# Ressenti de la population (La ville et son Territoire)

Les ateliers de partage du prédiagnostic, avec les citoyens mais également avec les acteurs locaux (associations et institutions), ont fait apparaître plusieurs remarques ou questionnements. Nous en restituons la synthèse pour chacune des thématiques évoquées dans ce document.

## Urbanisme et Aménagement

### • Quel développement pour la ville d'Ozoir ? Extension, densification, accueil de nouvelles populations ?

L'évocation d'un éventuel projet d'extension de la ville au Sud de la RN4 a fait apparaître la possibilité d'y inclure un écoquartier. Cette hypothèse a cristallisé fortement un certain nombre de débats, notamment au sein des ateliers de partage du prédiagnostic.

La nature de ces débats et l'intérêt - voire la passion... - que les participants y ont apportée semble extrêmement révélatrice des enjeux du territoire ; et notamment des difficultés qui se posent face à la problématique de l'extension et du développement de la ville.

La majorité des participants ont mentionné l'intérêt de délocaliser la Zone Industrielle au Sud de la RN4 et souligné le danger de créer un quartier mixte (habitat et activités) excentré du centre ville et coupé de la ville par la RN4 (dans lequel l'habitat pourrait de surcroît être victime de nuisances engendrées par les activités économiques). En la matière, l'exemple de Boissy-Saint-Léger a notamment été cité. Cette ville avait en effet créé un nouveau quartier, construit de l'autre côté de la nationale ; qui semble être resté coupé du reste de la ville

Le débat d'un développement de la ville, harmonieux et convivial, focalise autour de lui des attitudes diverses, et parfois contradictoires. Ces questions devront donc faire l'objet de débats approfondis, dans les ateliers de propositions.

Les habitants souhaitent par ailleurs, fort légitimement, que la question de l'aménagement ne soit pas dissociée de la question des déplacements, et que tout projet d'extension soit accompagné d'une réflexion sur les nouveaux déplacements (automobiles) qu'elle pourrait générer.

Le problème des liaisons entre la ville et la forêt est également un thème qui suscite un fort intérêt, et qui reste à développer.

### • Une extension envisagée avec des logements adaptés et harmonieux avec l'existant

Les habitants s'accordent pour rejeter tout habitat vertical de grande hauteur. De nombreux participants aux Ateliers ont souligné leur désir de voir les nouvelles constructions s'adapter à des normes environnementales modèles (dont la consommation énergétique au m<sup>2</sup> est très faible voire entièrement compensée par des équipements en énergies renouvelables).

La plupart des habitants soulignent également le problème du prix du logement, trop élevé pour permettre l'implantation ou le maintien sur le territoire des jeunes ménages avec enfants et des personnes âgées ayant des besoins spécifiques. Les participants aux Ateliers du Forum 21 ont également souligné une certaine inadéquation du parc de logements (manque de petites surfaces pour les jeunes célibataires et les personnes âgées / manque de grandes surfaces abordables pour les familles).

La nécessité de créer davantage de logements sociaux ne fait pas l'unanimité. Une grande partie des avis exprimés souligne toutefois qu'il s'agit là d'un impératif, permettant d'accueillir des populations moins favorisées ; dès lors que ce développement du logement social s'inscrit dans une politique de mixité sociale (éviter de concentrer les logements sociaux dans la partie nord d'Ozoir pour ne pas créer de ghettos) ; et dès lors que ces logements sociaux prennent la forme de petits immeubles collectifs, insérés dans des espaces verts – à l'exemple du quartier Anne Frank).

## Transports et Déplacements

- Un manque d'infrastructures pour les transports doux

D'après les habitants, les infrastructures manquent pour utiliser les transports doux.

Les trottoirs de la ville sont parfois inexistantes ou utilisés pour le stationnement des véhicules dans les zones pavillonnaires. Les déplacements pour les personnes en fauteuil sont de fait très difficiles. Les adultes avec poussettes ont également du mal à circuler dans certaines parties de la ville (trottoirs occupés, ou en mauvais état).

Les cyclistes quant à eux, insistent sur le faible nombre de pistes cyclables et de la dangerosité de pratiquer le vélo dans la ville, en raison de la vitesse des véhicules, de la densité du trafic et du peu d'attention apportée aux deux-roues par les automobilistes.

Par ailleurs, les routes sont parfois en mauvais état (revêtements de chaussée irréguliers et dégradés à certains endroits - flaques d'eau) ce qui rend malaisé la pratique du vélo.

Au dire des participants aux Ateliers, il manque notamment une piste cyclable reliant le Clos de la Vigne au Centre d'Ozoir. Des habitants notent par ailleurs que la plupart des rues sont suffisamment larges pour réaliser des pistes cyclables (par exemple : le long de l'ancienne nationale 4 entre le centre ville et la ferme Pereire).

L'un des habitants a rappelé que la loi sur l'air (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie, la LAURE, décembre 1996) impose aux communes de réaliser une piste cyclable pour toute nouvelle voie (article L228-2 : « A l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation. L'aménagement de ces itinéraires cyclables doit tenir compte des orientations du plan de déplacements urbains, lorsqu'il existe. »).

Les emplacements pour stationner les vélos semblent largement insuffisants, au dire des participants aux Ateliers (très peu, voire pas de stationnements vélo devant les équipements sportifs : gymnases mais aussi des salles récentes comme la salle Acapulco). Le parking à vélos de la gare semble insuffisamment sécurisé.

Les Ozoiriens souhaiteraient également que soient installés des équipements pour les voitures électriques, sur les parkings de la gare.

Selon les participants, l'engagement de la ville en faveur des modes doux de déplacements pourrait également être couplé avec une meilleure valorisation des espaces naturels (création de chemins et d'accès pratiques et sécurisés pour atteindre

la forêt et s'y promener - y compris en vélo, en fauteuil roulant ou avec des poussettes). La pratique de la marche et du vélo serait ainsi favorisée pour une pratique de loisirs.

Par ailleurs, les habitants ont également fortement souligné la gêne occasionnée par les nuisances sonores dues au trafic des camions dans la zone industrielle (enclavée dans une zone pavillonnaire) et le long de la D354 (pour les habitants des quartiers Notre-Dame et du Clos de la Vigne).

#### ● Des transports en commun insuffisants

Le ressenti est assez négatif. L'offre de transports en commun semble méconnue de la population, la communication semble insuffisante, il n'existe pas de support unique présentant l'ensemble de l'offre (une carte de la ville et des liaisons existantes).

Pour la plupart des participants, l'offre de transports en commun semble inadaptée à leurs besoins (amplitude horaire, desserte et fréquence) et l'usage de la voiture reste par conséquent indispensable (pour se rendre au centre-ville, au cinéma, au travail).

L'absence de liaisons en transport en commun avec les communes alentours est également pointée du doigt par les habitants. Les dessertes sont jugées insuffisantes et les horaires limités.

La navette gratuite Olfi recueille, sur son principe, un satisfecit général. Mais de nombreux participants indiquent que son circuit est contraignant : il faut attendre que la navette fasse le tour de la ville pour être déposé à l'arrêt souhaité. Des habitants souhaiteraient une navette supplémentaire, des liaisons transversales voire deux navettes OLFi, roulant ainsi dans les deux sens.

L'accès des équipements publics et scolaires (collèges notamment) par les transports en commun est généralement jugé inadéquat : les parents déposent par conséquent leurs enfants en voiture à l'école, ce qui provoque des embouteillages et des stationnements anarchiques autour des établissements. Ces voitures constituent aussi un danger pour les enfants qui viennent à vélo.

Le fait que la gare RER soit excentrée par rapport aux quartiers d'habitation incite également les Ozoiriens à aller à la gare en voiture avant de prendre le train. L'accès de cette gare est parfois difficile et les parkings sont saturés très tôt en semaine.

# Le logement

- L'impact environnemental du logement préoccupe la population

Les participants aux ateliers semblent sensibles aux consommations énergétiques des logements et à la contribution au dérèglement climatique. Les participants souhaiteraient également disposer, à terme, de données plus précises sur les consommations énergétiques du territoire, en matière de chauffage. L'un des habitants a regretté qu'une thermographie aérienne du territoire n'ait pas été engagée afin de visualiser précisément les bâtiments mal isolés.

Les habitants regrettent que les équipements photovoltaïques et alternatifs ne soient pas davantage développés sur la ville. Une information, voire un soutien financier de la ville, semble une mesure propre à satisfaire cette exigence.

- Un accès aux logements sociaux à améliorer ?

La question du logement social a été longuement développée dans les débats avec les citoyens (voir plus haut). Sur l'existant, plusieurs remarques ont également été faites.

Les deux quartiers de logements sociaux (résidence Anne Frank et logements du quartier de gare) sont bien situés par rapport au transport collectif (en rabattement vers la gare) mais pourraient être mieux connectés aux collèges et au centre-ville.

Les habitants se sont interrogés sur les délais d'attribution des logements sociaux. Sur les 1100 logements présents sur le territoire, 200 logements sont attribués par la ville. De plus, on constate un faible turn-over des locataires : seuls une vingtaine de logements se libèrent par an, les habitants y restent en moyenne 20 ans...

# L'économie, l'emploi et les commerces

- **Accompagnement des chômeurs : une satisfaction réelle**

La politique de la Ville, en termes d'accompagnement des personnes sans emploi, recueille un avis très positif. Le point Relais Emploi est notamment jugé très satisfaisant par les participants qui en ont bénéficié (accueil personnalisé, aide...).

- **Une zone industrielle jugée peu attractive et génératrice de nuisances**

Les citoyens présents aux Ateliers ont généralement jugé la zone industrielle de la ville peu dynamique, peu génératrice d'emplois, et pas en capacité d'attirer de nouvelles activités (trottoirs boueux, parcelles en friches, immeubles délabrés, etc.).

La zone industrielle est également identifiée par les Ateliers comme une source de nuisances importantes, qui perçoivent l'installation de nouveaux garages comme un mauvais signe pour les nuisances à venir.

Ils remarquent également l'absence de parkings adaptés dans la zone industrielle. En conséquence, les camions et les poids lourds des sociétés de bâtiments stationnent sur les trottoirs et les dégradent. Ce stationnement anarchique provoque également un encombrement de la circulation entre la gare et les commerces proches ou dans la zone industrielle.

Plusieurs participants demandent notamment que la mairie impose un règlement de circulation.

Un habitant remarque aussi que le POS prévoyait un parking poids lourd sur la zone industrielle (le propriétaire de cette parcelle ne souhaitant pas vendre, la réalisation de parking n'a pu être effectuée).

Les habitants sont demandeurs d'interventions plus soutenues de la mairie. Notamment pour le respect des vitesses de circulation, des horaires d'ouverture et d'exploitation et des permis d'exploitation. Selon certains, au regard du POS de 1999, l'activité de la SOFRAT n'est pas conforme. Les habitants souhaitent aussi plus d'informations sur la Zone Industrielle et notamment sur les emplacements des terrains vacants et leur superficie.

Plusieurs participants estiment que la traversée de la zone industrielle à vélo n'est pas sécurisée (pas de pistes cyclables, conduite rapide des usagers, chaussées déformées). L'une des habitantes s'étonne que la rue Beaufort, récemment refaite, n'intègre pas de piste cyclable, conformément à la LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie). La loi précise que ces aménagements sont fonction « des contraintes de la circulation », ce qui est souvent interprété comme une dérogation.

- **Des commerces de proximité jugés nécessaires mais relativement coûteux**

Les habitants considèrent que les jeunes ménages ont davantage tendance à faire leurs achats dans les supermarchés et qu'ils ne soutiennent pas le commerce de proximité. Un participant précise que cette question devrait, selon lui, être considérée à une échelle plus globale, et intégrer les nouveaux projets commerciaux des environs : Roissy en Brie accueille un nouveau Super U, en plus d'un Intermarché ; Pontault-Combault compte un Centre Leclerc.

Certains pensent que les commerces de proximité gagneraient à être ouverts sur des plages horaires plus larges, notamment entre 12h et 15h, afin d'attirer les personnes qui travaillent dans la zone industrielle. Une habitante souligne que les supermarchés représentent aussi des emplois, tandis qu'un habitant remarque la concurrence des livraisons à domicile.



# La ville et son environnement

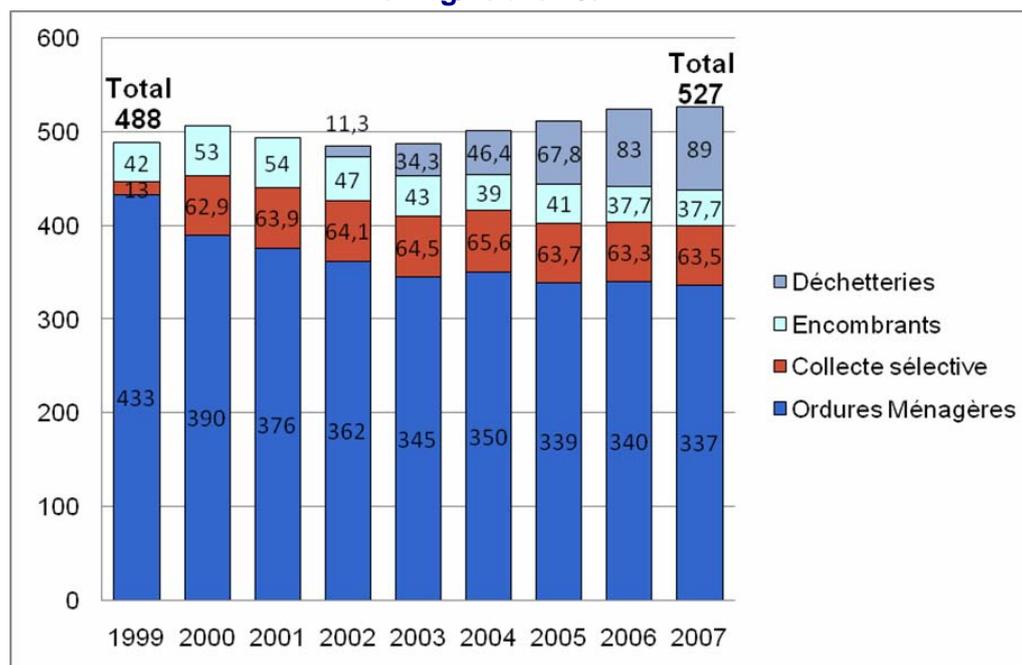
---

- Une augmentation des tonnages collectés sur le territoire du SIETOM
  - mais des ordures ménagères en diminution depuis la mise en place du tri sélectif, puis des déchetteries. Des chiffres qui ne sont pas disponibles pour Ozoir.
- Des efforts à poursuivre pour développer la collecte sélective et les bons gestes de tri chez les habitants (au niveau SIETOM)
  - hors déchetteries, des quantités qui stagnent depuis 2000.
- Des coûts en forte augmentation (aussi bien pour la collecte que pour le traitement)
  - du fait de la collecte sélective et du réseau de déchetteries.
- Des efforts faits par ce syndicat intercommunal pour réduire les tonnages et créer des filières de recyclage
  - des opérations de distribution des composteurs individuels, et des déchetteries.
- Un domaine clef du développement durable, sur lequel la Ville n'a pourtant pas la main
  - la ville n'a pas pu imposer ses vues, face au syndicat intercommunal.
- Les relations Ville-SIETOM sont difficiles, et laissent peu de marge de manœuvre à la Ville, en matière de déchets...
  - sauf un meilleur suivi de ses tonnages, et une réduction des déchets de voie publique, non collectés par le SIETOM, et qui se révèlent coûteux.

- Globalement (SIETOM) : des tonnages relativement stables et des ordures ménagères en diminution depuis la mise en place du tri sélectif et des déchèteries

La ville d'Ozoir a délégué la gestion de ses déchets au SIETOM de Tournan en Brie. Ce syndicat rassemble aujourd'hui 41 communes (150 000 habitants) pour lesquelles il assure la collecte (sauf Pontault-Combault, en régie) et le traitement des déchets.

**Déchets collectés sur le territoire du SIETOM  
en kg/habitant/an**



Source : SIETOM

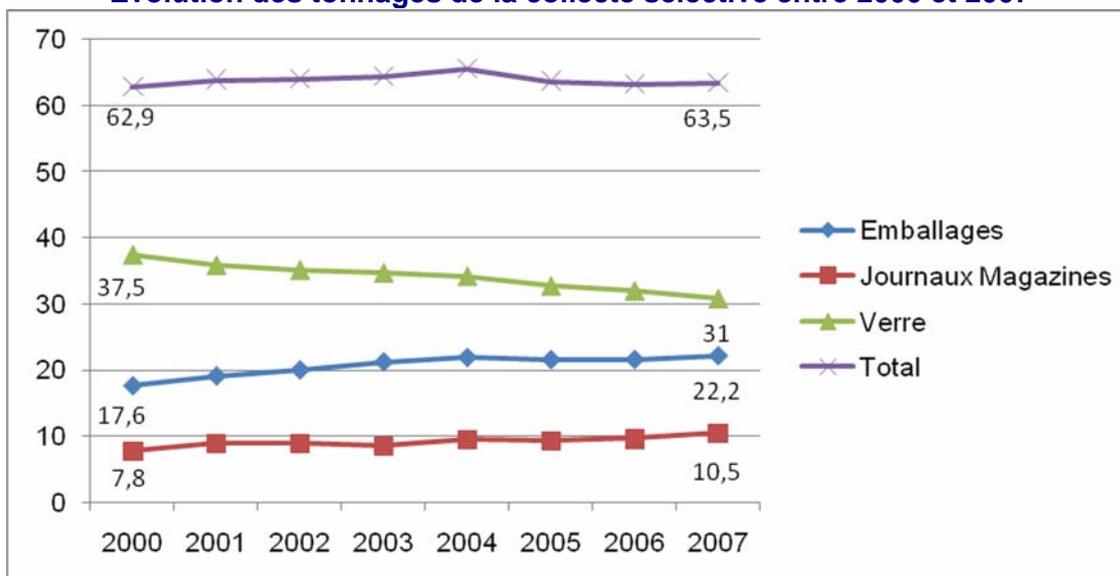
Les tonnages totaux collectés ont augmenté de 4% entre 2000 et 2007 (à comparer avec une évolution nationale de + 13% de 2000 à 2006 – source : étude sur la collecte des déchets menée par l'IFEN et l'ADEME en 2008).

Il n'en demeure pas moins que cette progression semble correspondre à une tendance générale : avec une diminution, assez sensible sur le territoire du SIETOM, de la part des ordures ménagères (- 14% sur 7 ans), et une forte croissance des tonnages portés en déchèterie. En revanche, la relative stagnation des tonnages de la collecte sélective semble aller à rebours de la tendance nationale.

Surtout : ces chiffres concernent le territoire global du SIETOM ; et ils ne permettent donc pas de connaître l'évolution exacte, sur la ville d'Ozoir. C'est un point particulièrement préoccupant (voir plus loin).

- Globalement (SIETOM) : des efforts à poursuivre pour développer la collecte sélective et les bons gestes de tri chez les habitants

**Evolution des tonnages de la collecte sélective entre 2000 et 2007**



Source : SIETOM

#### **Des quantités recyclées qui stagnent depuis 2000 :**

En France : l'ADEME et l'IFEN rendent compte d'une augmentation des tonnages de la collecte sélective de 22% entre 2000 et 2006. Les déchets issus de la collecte séparative représentaient, en 2006, 19% de l'ensemble des tonnages de déchets collectés des ménages (hors déchetterie).

Sur le territoire du SIETOM, le tri sélectif des ménages constitue 16% des déchets ménagers.

Les tonnages collectés par habitant n'ont pas augmenté depuis 2000. Dans le détail, les tonnages d'emballages ont augmenté de 25%, les journaux et magazines de 34% et le verre diminue de 18%.

Le SIETOM organise, depuis plusieurs années, des opérations de sensibilisation aux problématiques liées aux déchets et au tri sélectif. Des outils de communication ont été créés pour servir de support pédagogique aux interventions (jeux, vidéos...). Les animateurs du SIETOM ont réalisé, en 2007, 19 interventions sur ces thématiques dans les écoles élémentaires d'Ozoir (soit 32% de l'ensemble des animations réalisées sur les 41 communes du SIETOM).

Le SIETOM met en place des actions de sensibilisation en pied d'immeuble et intervient également en porte à porte : 1. pour sensibiliser les habitants (130 foyers rencontrés dans ce cadre en 2007) ou 2. suite à une erreur de tri (3 800 interventions en 2007).

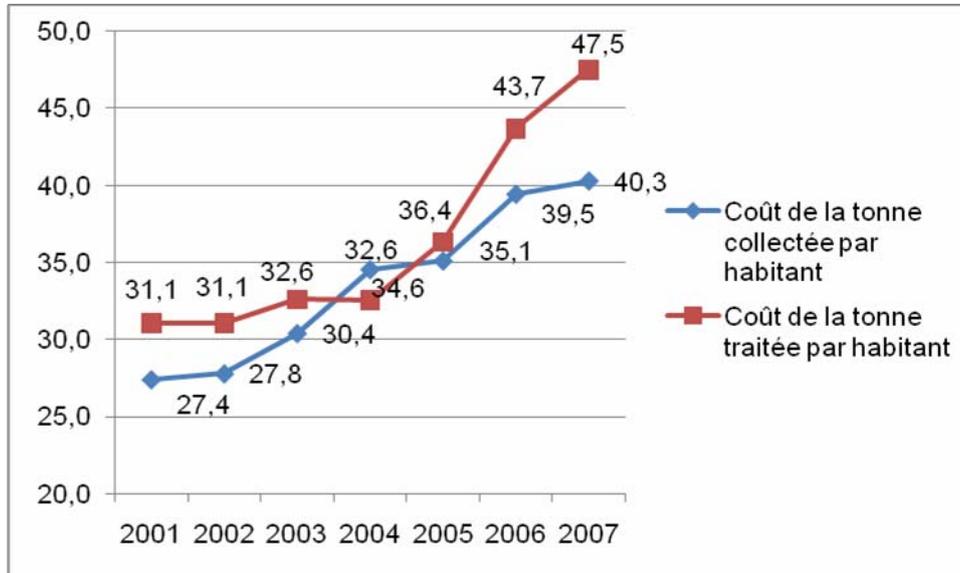
Dans le cadre de la semaine nationale de la réduction des déchets de 2007, coordonnée par l'ADEME, la ville d'Ozoir a organisé une animation spécifique sur le thème : « *Les déchets ne sont plus une fatalité - Mieux jeter* ».

- Des coûts en forte augmentation (aussi bien pour la collecte que pour le traitement).

### ***L'impact financier de la collecte sélective et du réseau de déchetteries***

La mise en place de la collecte sélective puis du réseau des déchetteries a augmenté considérablement les coûts, mais assure une gestion plus environnementale des déchets. Ces derniers sont en effet mieux recyclés et des quantités importantes sont détournées de la filière « tout venant » des ordures ménagères.

### **Evolution du coût de la tonne par habitant (tonne collectée et tonne traitée)**



Source : SIETOM

Les camions bennes du SIETOM ont parcouru, en 2006, plus de 410 000 km pour réaliser la collecte des ordures ménagères. L'augmentation du prix du carburant est l'une des causes de la hausse des prix de la collecte en 2006. Ces déplacements sont, bien sûr, sources de pollution atmosphérique.

### **Coût de la gestion des déchets en euros par habitants**

	2006	2007	Evolution
Prestations de collecte	39	40	3,3%
Prestations de traitement	39	41	5,5%
Frais généraux	5	7	34,0%
Recettes (vente de produits)	10	11	10,0%
<b>Total</b>	<b>73 € / habitant</b>	<b>77 € par habitant</b>	

Source : SIETOM

Le SIETOM estime par ailleurs que la collecte sélective permet d'économiser en 2007 plus de 2 millions d'euros, soit 14 euros par habitant. Ce calcul prend en compte la valorisation des produits issus du tri sélectif et l'économie du coût de traitement des ordures ménagères ainsi détournées du circuit classique.

Remarque : un tel chiffre (14 euros / hab.) a l'avantage d'être parlant, et devrait être médiatisé, afin de renforcer le tri des déchets.

- Des efforts faits par ce syndicat intercommunal, pour la réduction des tonnages, par la distribution de composteurs individuel (235 sur Ozoir), la sensibilisation au tri sélectif et l'installation de 5 déchetteries dont une à Ozoir depuis 2004.

### **Opération Composteurs Individuels**

Dans le but de réduire les quantités de déchets collectés, le SIETOM a lancé en 2007 une vaste campagne de distribution de composteurs individuels. 1 000 composteurs devaient être distribués aux ménages qui participaient à hauteur de 15 euros. 235 foyers d'Ozoir se sont portés volontaires pour tester le compostage.

La ville d'Ozoir s'est inscrite dans cette démarche en 2008. Les habitants intéressés ont reçu leurs composteurs en juin. Afin de valoriser cette initiative, le SIETOM pourrait mettre en place auprès de quelques foyers pilotes un système de pesée pour évaluer les conséquences de cette distribution de composteurs sur les tonnages d'ordures ménagères collectés. Une telle évaluation a été conduite avec succès sur d'autres territoires. L'opération est renouvelée pour l'année 2009.

### **Un réseau de déchetteries à partir de 2002**

Le SIETOM a créé la première déchetterie en 2002. Le territoire disposait fin 2006, de 5 déchetteries (conformément aux recommandations du plan départemental de traitement des déchets) ; dont une à Ozoir-la-Ferrière (ouverte en 2004). L'accès des déchetteries est gratuit pour les habitants des communes adhérentes au SIETOM.

Les déchetteries permettent de recycler des déchets particuliers, 9 filières spécifiques ont été créées. Le taux de valorisation de l'ensemble des déchets récupérés dans le réseau est de 77,29%. La déchetterie d'Ozoir connaît une forte fréquentation, avec le plus grand nombre de passage par an de toutes les déchetteries du SIETOM ; et plus de 3 000 inscrits.

- Un domaine clef du développement durable, sur lequel la Ville n'a pourtant pas la main, et n'a pas pu imposer ses vues, face au syndicat intercommunal.

### **Quelques données sur le traitement des déchets du SIETOM**

L'usine de compostage permet d'éviter une grosse partie du traitement par incinération, largement majoritaire en Ile-de-France. C'est, a priori, un élément très original et très positif au regard du développement durable.

Mais, en 2007, en raison de l'arrêt d'un des réacteurs, une partie du compost prétraité a été envoyé en enfouissement ou en incinération.

### **Tonnages traités à Ozoir et dans l'Ile de France pour les déchets de ménages (y compris la collecte sélective)**

Filières de traitement	SIETOM 2007	IDF 2005 (données ORDIF)
Incinération	20%	51%
Enfouissement	37%	37%
Compostage	27%	2%
Valorisation matière (tri)	16%	8%
Autre		2%
<b>Tonnages traités</b>	<b>61 155</b>	<b>7 488 000</b>

Source : SIETOM et ORDIF

Le compost produit par l'UTOM ne répond pas aux normes de compost pour les cultures alimentaires. Par conséquent, il n'a pu qu'être utilisé en horticulture ou en remblais pour les merlons au bord des routes. Sa qualité ne permet pas de le vendre.

### ***Un conflit entre la ville d'Ozoir et le SIETOM***

Les chiffres : le SIETOM regroupe 41 villes, 153 000 habitants. Ozoir n'a que 2 voix sur 82, au sein du SIETOM.

Le SIETOM souhaite moderniser le centre existant, actuellement situé sur la commune d'Ozoir, pour un coût de l'ordre de 17 millions d'euros.

Cette volonté a provoqué un vif désaccord, entre le syndicat et la ville. La divergence porte sur la modernisation – donc l'emplacement - du centre de traitement, actuellement sur le territoire d'Ozoir.

La Ville pense qu'il est nécessaire d'accroître la capacité de traitement (actuellement 57 000 tonnes traitées pour une capacité maximale de 75 000 tonnes), compte tenu de la progression actuelle des déchets, et de l'accroissement de population sur la zone, prévu par le SDRIF ; elle craint de surcroît que la technologie (canadienne) de modernisation du centre ne soit pas efficace ; elle souhaite donc un nouveau centre, qui devrait, au vu de la situation actuelle, être situé sur un site plus grand.

Le SIETOM parie lui sur une décroissance des tonnages, liée à un meilleur tri sélectif, et à la mise en place des déchetteries.

### ***Le projet de modernisation de l'unité de compostage***

Ce projet a été présenté par le SIETOM par le dépôt d'un premier permis de construire en mai 2005. Depuis, de nombreux recours sont en cours d'instruction auprès du Tribunal Administratif de Melun. Un nouveau permis de construire a été déposé fin 2008 par le SIETOM. Il est en cours d'instruction par la commune.

L'association ozoirienne ROMEO (Rassemblement Ouvert pour la Mobilisation des Energies à Ozoir) suit également le projet de modernisation de l'usine depuis plusieurs années. L'association a déposé un recours devant le Tribunal Administratif pour demander l'annulation de l'arrêté autorisant l'exploitation du SIETOM

● Les relations Ville-SIETOM sont clairement difficiles, et ne laissent aucune marge de manœuvre à la Ville, en matière de déchets... sauf sur deux points :

1. un meilleur suivi de ses tonnages,
2. et une réduction des déchets de voie publique, non collectés par le SIETOM, et qui coûtent chers à la Ville.

### ***Objectif : un meilleur suivi des tonnages de la ville ?***

Jusqu'à présent, la Ville ne suit pas l'évolution de ses déchets (tonnages, tri, etc.), le SIETOM ne lui faisant pas parvenir ces données. Le SIETOM n'effectue pas de pesée sur le contenu des camions et les tournées de collecte sont parfois organisées sur plusieurs communes. Le SIETOM ne dispose ainsi que des chiffres globaux sur l'ensemble des 41 communes du territoire.

Remarque : il serait toutefois très pertinent de suivre ces données clefs afin de connaître l'impact des mesures de sensibilisation de la ville sur la réduction effective des tonnages. Pour les ordures ménagères, un tel suivi supposerait une réorganisation des tournées de collectes, qui n'est pas impossible, mais qui suppose un coût supplémentaire ; ou le passage de la collecte en régie municipale (comme à Pontault-Combault – il est frappant de constater que, selon les chiffres que cette ville nous a communiqués, le coût à la tonne y est égal à celui payé par Ozoir – 40 € / tonne).

Il ne serait en revanche pas plus coûteux d'organiser un suivi plus précis, sur Ozoir et sur les communes directement voisines collectées dans le même temps qu'Ozoir. Une telle mesure permettrait déjà d'affiner les données, en matière d'évolution des tonnages. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est basée sur les tonnages globaux des 41 communes. La TEOM sur le territoire du SIETOM d'élève à 9,76% (elle était en 2005 en moyenne de 9% dans les grandes villes de France et de 8,1% sur l'ensemble du territoire en 2004). Les coûts de collecte et de traitement sont ensuite répartis selon le

nombre de foyers fiscaux de chaque commune en fonction de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Globalement, il est donc intéressant pour les habitants vivant sur le territoire du SIETOM de réduire leurs déchets à la source, aussi bien pour des raisons écologiques que financières.

En revanche, l'impossible suivi des tonnages ozoiriens empêche une juste rétribution financière des efforts que pourrait entreprendre la ville (par exemple en favorisant l'autocompostage des déchets des espaces verts de la commune et des particuliers, et des actions de sensibilisation ville au tri sélectif).

### ***Un levier d'action : les tonnages collectés sur la voie publique***

Les déchets collectés sur la voie publique sont, eux, ramassés par la Ville, puis enlevés et traités par la SEPUR (située à Presles-en-Brie, à 10 km d'Ozoir) : deux bennes de 8 m<sup>3</sup> et 15 m<sup>3</sup> sont collectées régulièrement – jusqu'à 20 rotations / mois - pour un coût annuel moyen de l'ordre de 85 000 euros (ceci est le coût de l'enlèvement facturé par la SEPUR ; il n'intègre pas les coûts hommes / usure des véhicules / carburants, dépensés par la Ville, pour la collecte sur le domaine public).

Les tonnages collectés (tout-venant, végétaux, terre et gravats) s'élèvent à 84 tonnes en moyenne par mois entre janvier et décembre 2007. On peut estimer à 3 000 mètres cubes – plus de 1 000 tonnes - les quantités collectées sur une année : soit l'équivalent des déchets ménagers de près de 3 000 habitants.

Le marché des déchets de voie publique est arrivé à échéance en 2008 et a été de nouveau attribué à la SEPUR. Cette consultation a permis de diminuer le coût global des prestations. Par ailleurs, pour une partie de ces déchets (terre et gravats) la ville a commencé à travailler avec un autre collecteur situé sur la commune d'Ozoir. Cela permet d'éviter des déplacements et diminue les rotations de bennes - et donc de ce fait l'impact environnemental de cette activité (pollutions diverses dont les émissions de gaz à effet de serre). Les déchets de voie publique sont en partie triés aux ateliers municipaux où ils sont répartis dans 4 bennes (déchets verts, terre et gravats, ferraille, et encombrants). En 2008, les encombrants ont représenté 48% des déchets de voie publique, les déchets verts 35% et la terre et les gravats 17%.

Afin de diminuer les volumes, la ville a également mené plusieurs actions. En 2005, la ville a supprimé une benne située sur le parking d'une surface commerciale qui servait plus aux magasins qu'aux habitants. La commune a également cessé la collecte auprès des collèges et lycées de la ville. En ce qui concerne les encombrants sur la voie publique, la ville a mis en place une procédure avec ses agents. Ceux-ci adressent un courrier-type signé du maire à la personne habitant devant l'endroit où des encombrants sont déposés. Ce courrier encourage la personne à emmener les objets à la déchetterie ou à sortir à nouveau ses objets volumineux avant le passage mensuel des bennes du SIETOM pour les encombrants.

Suite à ces actions, la quantité des encombrants collectés sur la voie publique a nettement diminué (moins 35,8% entre 2004 et 2007), ainsi que la part des encombrants parmi ces déchets (de 70% en 2004 jusqu'à moins de 52% en 2007 et 48% en 2008). Dans le même temps les tonnages de déchets collectés sur la voie publique ont diminué de 12%.

Surtout, la Ville pourrait continuer à sensibiliser ses habitants, pour éviter tout dépôt sur la voie publique – notamment en affichant le coût de cette collecte et cet enlèvement : 5 euros par habitant, 13 euros par foyer - voire en matérialisant le volume ramassé (structure à exposer de ... 15 x 15 x 15 mètres, environ : soit la taille d'un immeuble de 20 logements, construit sur 5 étages ...)

A noter : il semble qu'une grande part de ces déchets de voie publique soit déposée par des personnes âgées, ne disposant pas de véhicules automobiles. Une identification, avec verbalisation, de ces déchets, devrait s'accompagner de la mise en place d'un système de ramassage « propre », auprès de ces personnes.

## Synthèse Déchets

### Atouts

- Traitement par compostage des ordures ménagères
- Valorisation matière dans les déchetteries avec 12 filières
- Bonne qualité du tri effectué par les ménages

### Défis

- Réduire les nuisances olfactives de l'usine de compostage
- Accroître la part du tri sélectif
- Réduire les quantités de déchets produites
- Suivre les tonnages ozoiriens

### Les actions déjà engagées

- Organisation de la collecte sélective depuis 1999
- Valorisation matière des déchets issus du tri
- Opération de compostage pour les particuliers et distribution de bacs de compost lancée en 2008
- Sensibilisation du public aux enjeux des déchets avec des ambassadeurs du tri
- Actions menées pour réduire les déchets de voie publique

### Opportunités - Menaces

- Mettre en place – au niveau du SIETOM - une redevance au lieu d'une taxe pour moduler le coût de la gestion des déchets en fonction des quantités produites et des efforts de tri
- La création d'une ressourcerie couplée à une déchetterie pour permettre de recycler en les réutilisant les objets

### Des objectifs stratégiques pour la ville :

- Faciliter la baisse des tonnages (au niveau de la ville, des particuliers, et des industriels) - entamer une action avec d'autres communes pour encourager la diminution des emballages
- Développer une culture du recyclage (au sens du tri sélectif) et de la réutilisation des objets (Vide-greniers).

- Eau potable : une nécessaire sécurisation des approvisionnements

- une eau de bonne qualité ;
- un approvisionnement à sécuriser car l'autonomie n'est que de 24h et provient d'une source unique ;
- des branchements en plomb à remplacer.

- Réseau d'assainissement : des efforts à poursuivre, pour améliorer une situation délicate.

- un réseau vétuste et profond qui impose des contraintes ;
- les eaux usées sont traitées dans l'usine d'épuration de Valenton (17 km d'Ozoir)
- le schéma directeur de 2001 identifie l'ensemble des problématiques ;
- des améliorations apportées depuis 2001 sur les raccordements aux réseaux des particuliers ;

- Un programme important à conduire rapidement pour les eaux pluviales

- avec deux axes : des bassins de dépollution pour éviter les pollutions du ru de la Ménagerie et des bassins de rétention pour éviter la surcharge du réseau.

- Des efforts à poursuivre pour la préservation des cours d'eau

- un syndicat pour l'entretien et l'aménagement ;
- un programme important entamé pour les eaux pluviales.

- Question du lotissement du Clos de la Vigne à résoudre avec la commune de Férolles-Attilly

- la ville est dans l'attente d'un consensus des habitants de la copropriété.

- Eau potable : une prestation assurée par l'entreprise Veolia.

### ***Une eau de bonne qualité***

La fourniture de l'eau potable est actuellement gérée par la société VEOLIA qui dispose d'une délégation de service public de type concession. Cette dernière expire le 31 Juin 2010. La ville réfléchit actuellement aux modes de gestion de l'alimentation en eau potable, ce qui est une étape obligatoire à la nouvelle délégation de service public. L'eau est de bonne qualité et les réseaux aussi, les différents prélèvements le confirment. Le taux de conformité globale de l'eau affiche de très bons résultats :

- 100% des analyses physico-chimiques sont conformes aux normes de qualité
- 97,87% des analyses bactériologiques sont également conformes aux normes de qualité

### ***Une source unique d'approvisionnement en eau potable et peu de réserves d'eau***

La ville a commandé un rapport sur la sécurisation de son approvisionnement en eau potable et la possibilité de se raccorder au réseau Seine et à l'usine de Morsang. La ville dispose de deux châteaux d'eau de 1 500 m<sup>3</sup> (l'un dans le quartier de la Doutré et l'autre proche de la gare), sachant que la consommation journalière moyenne s'élève à 3 120 m<sup>3</sup>. Or Ozoir est alimentée par une source unique (usine d'Annet-sur-Marne) et se trouve de surcroît en bout de réseau. L'autonomie d'approvisionnement est donc, actuellement, insuffisante (moins de 24h, en cas de dysfonctionnement au niveau de l'usine). C'est donc le prochain chantier de la ville dans ce domaine. La sécurisation de l'approvisionnement impose de trouver des réseaux alternatifs.

### ***Des branchements en plomb à remplacer***

Une directive européenne de 1998 a fixé les teneurs maximales de l'eau en plomb. Cette directive a été transcrite en 2001 en droit français. Concrètement, elle impose le remplacement de tous les branchements en plomb avant 2013.

A Ozoir, le nombre de ces branchements a été évalué à 2 250 en 2001. Au fur et à mesure des travaux de voirie, le prestataire du marché de l'eau procède à leur remplacement. La collectivité est en effet responsable des branchements jusqu'à chaque compteur. Fin 2006, 6,4% des branchements en plomb avaient été remplacés, ce qui apparaît faible au regard du rapprochement de l'échéance légale. La planification de l'ensemble des travaux semble nécessaire au regard du développement durable, notamment pour garantir une eau de meilleure qualité encore.

La ville estime qu'il reste au maximum 2070 branchements en plomb sur l'ensemble de la commune, 276 d'entre eux étant identifiés avec certitude. Le renouvellement de ces branchements fera partie de la prochaine délégation de service publique du service de l'eau.

- Réseau d'assainissement : des efforts à poursuivre

### ***Un réseau contraint***

Ozoir est construite sur de l'argile (matériau non perméable), avec une faible déclivité. Ses collecteurs d'assainissement sont anciens et très profonds à certains points de la ville (jusqu'à 6 mètres de profondeur). Ces différentes contraintes ont imposé à la ville de s'équiper de 14 postes de relèvement pour les eaux usées et 3 postes de relèvement pour les eaux pluviales. Ces dispositifs nécessitent une maintenance importante et sont donc coûteux en entretien. L'entreprise prestataire a ainsi effectué 476 interventions sur ces systèmes en 2006 dont 46 « curages à blanc » (cela revient à 28 interventions par

poste de relevage en 2006). La profondeur des réseaux est problématique car elle augmente considérablement les coûts, les délais et les contraintes liés aux travaux (nécessité de fermer la rue).

La ville a confié l'exploitation de son réseau d'assainissement à un prestataire par un contrat d'affermage. Le marché vient d'être attribué à Veolia (précédent titulaire) le 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour une durée de 8 ans.

La ville est équipée d'un réseau d'assainissement collectif séparatif sur la quasi-totalité de son territoire, ce qui est un atout rare, en France (57 km de réseau - eaux pluviales et eaux usées).

Seul le lotissement du Clos de la Vigne, au sud de la RN 4 dispose d'un réseau d'assainissement privé unitaire de 4,3 km, raccordé à une station d'épuration d'une capacité théorique de 500 équivalents habitants.

Les eaux usées sont transportées jusqu'à la station de Valenton. En revanche, les eaux pluviales de la ville sont rejetées dans le ru de la Ménagerie sans traitement. C'est évidemment là un problème et un enjeu majeur.

### ***Des effluents acheminés jusqu'à la station d'épuration Seine Amont (Valenton)***

Le SIBRAV (Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton) a été créé en 1991 par les communes de Férolles-Attilly, Chevry-Cossigny, Ozoir-la-Ferrière et Servon et a été rejoint par la commune de Lésigny.

Cette structure a été mise en place afin de raccorder les réseaux d'assainissement de collecte d'effluents de ces communes à ceux du SIARVSG (Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve St Georges), en vue de leur transport vers l'usine d'épuration de Valenton (17 km d'Ozoir).

L'opération de raccordement s'est déroulée en deux temps (novembre 1996 et novembre 1997) et a donc permis de supprimer chacune des stations d'épuration communales, coûteuse et obsolète, en évitant ainsi des problèmes de pollution du milieu naturel (sauf pour le Clos de la Vigne).

Selon le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), la station de Valenton affiche des rendements de 63% pour l'Azote Global NGL et de 86% pour le phosphore entre janvier et fin octobre 2008. Le SIAAP compte 5 stations d'épuration sur son territoire. Le rendement moyen de traitement l'azote global est de 56%, ce qui place la station de Valenton dans le peloton de tête des stations d'épuration, au regard de son efficacité.

### ***Le schéma directeur d'assainissement élaboré en 2001 a identifié plusieurs problématiques***

→ Dysfonctionnement du système de collecte « liés à l'hydraulique et à la pollution qui entraînent des nuisances, perturbations du fonctionnement du système épuratoire en aval » ;

La surcharge du réseau d'Ozoir a des conséquences négatives sur la station d'épuration de Valenton (les volumes dépassent les quantités prévues et augmentent le temps et donc le coût de traitement des eaux usées).

→ Les pollutions liées aux eaux de ruissellement

Le réseau d'eaux pluviales aboutit dans le ru de la Ménagerie, par 25 exutoires. Les eaux ayant lessivé les sols sont chargées en polluants (hydrocarbures notamment). La charge annuelle ainsi rejetée correspond à la charge polluante (en DCO) des eaux usées de l'ensemble d'Ozoir, pendant 12 jours.

→ Les problématiques des eaux claires météoriques (qui surchargent le réseau) ;

Des apports d'eau claire météoriques finissent, par temps de pluie, dans le réseau des eaux usées, déjà encombré, en raison d'erreurs de branchement des particuliers (de plus, certaines rues ne sont pas desservies par le réseau eaux pluviales).

- Rejets d'eaux usées dans le milieu naturel (et notamment dans le ru de la Ménagerie), par temps sec

Les eaux collectées par le réseau pluvial sont rejetées dans le ru de la Ménagerie. Comme certains particuliers sont raccordés par des branchements non conformes, une partie des eaux usées est également déversée dans ce ru, sans aucun traitement. Sur une année, la charge polluante rejetée par temps sec dans le ru de la ménagerie représente au moins 15 tonnes (en DCO). En période d'étiage, le débit du ru est moins important et les concentrations en matières polluantes plus élevées.

- Rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en cas de surcharge hydraulique

Par ailleurs, en cas de surcharge du réseau d'eaux usées, une partie de ces eaux est rejetée directement dans le milieu, par les trop-pleins.

- Apport d'eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'eaux usées qui augmentent le débit ;

Les collecteurs sont vétustes et ne sont donc plus totalement étanches. Les eaux de la nappe phréatique s'infiltrent dans les réseaux d'eaux usées et viennent augmenter le débit d'Ozoir et surcharger la station d'épuration de Valenton. Une étude pour mesurer les débits à l'entrée et la sortie d'Ozoir pourrait être utile pour mieux connaître ce phénomène ainsi que l'impact des améliorations du réseau et des raccordements.

- Pollution des entreprises de la zone industrielle

Le ru de la Ménagerie connaît des pollutions industrielles (notamment en 2001). Les eaux de ruissellement de la zone industrielle sont, de surcroît, polluées par des hydrocarbures (parking). Elles sont déversées sans traitement dans le ru.

Le Schéma directeur local préconise des travaux à réaliser sur une période de 8 ans et a identifié les actions à mener de manière prioritaires. Il a également prévu des évaluations périodiques de manière à mesurer l'impact des travaux menés.

Le schéma directeur d'assainissement aborde l'ensemble des thématiques et prend en compte les enjeux environnementaux. Sa mise en œuvre est donc souhaitable au regard du développement durable à l'échelle du territoire. Toutes les recommandations de ce document n'ont pas encore été appliquées, notamment pour des raisons financières.

Une nouvelle étude diagnostic a été sollicitée par la commune d'Ozoir et réalisée en 2008 par le bureau d'études GUIGUES ENVIRONNEMENT. Elle conclut sur les principaux points suivants :

- Les réseaux d'eaux usées situés sur le nord de la Ville (Quartiers de l'Archevêché, de la Douvre et de la ZI nord) apportent plus de la moitié des Eaux Claires Parasites d'Infiltration, que l'on soit en période de nappe basse ou haute ;
- Des mesures réalisées sur le collecteur du SIBRAV à l'aval d'Ozoir montrent que 43 % environ du volume d'eaux rejetées dans cette canalisation correspond à des eaux claires parasites permanentes ;
- Depuis la dernière étude de diagnostic des réseaux d'assainissement (1986), on peut noter une possible dégradation des réseaux dans les quartiers Rond Buisson, Archevêché, la Douvre, Belle Croix et Armainvilliers. Au contraire, les quartiers Mairie, la Brèche aux loups et les ZI ont connus une amélioration significative.

### **Des améliorations apportées depuis 2001 sur les raccordements aux réseaux des particuliers**

Les raccordements des maisons individuelles au système d'assainissement de la ville (eaux usées et eaux pluviales) datent de l'époque de construction des quartiers (soit 1927 pour certains) et ne sont pas tous conformes (certains branchements sont notamment inversés, les eaux usées se déversant dans le réseau des eaux pluviales donc sans traitement dans le cours d'eau).

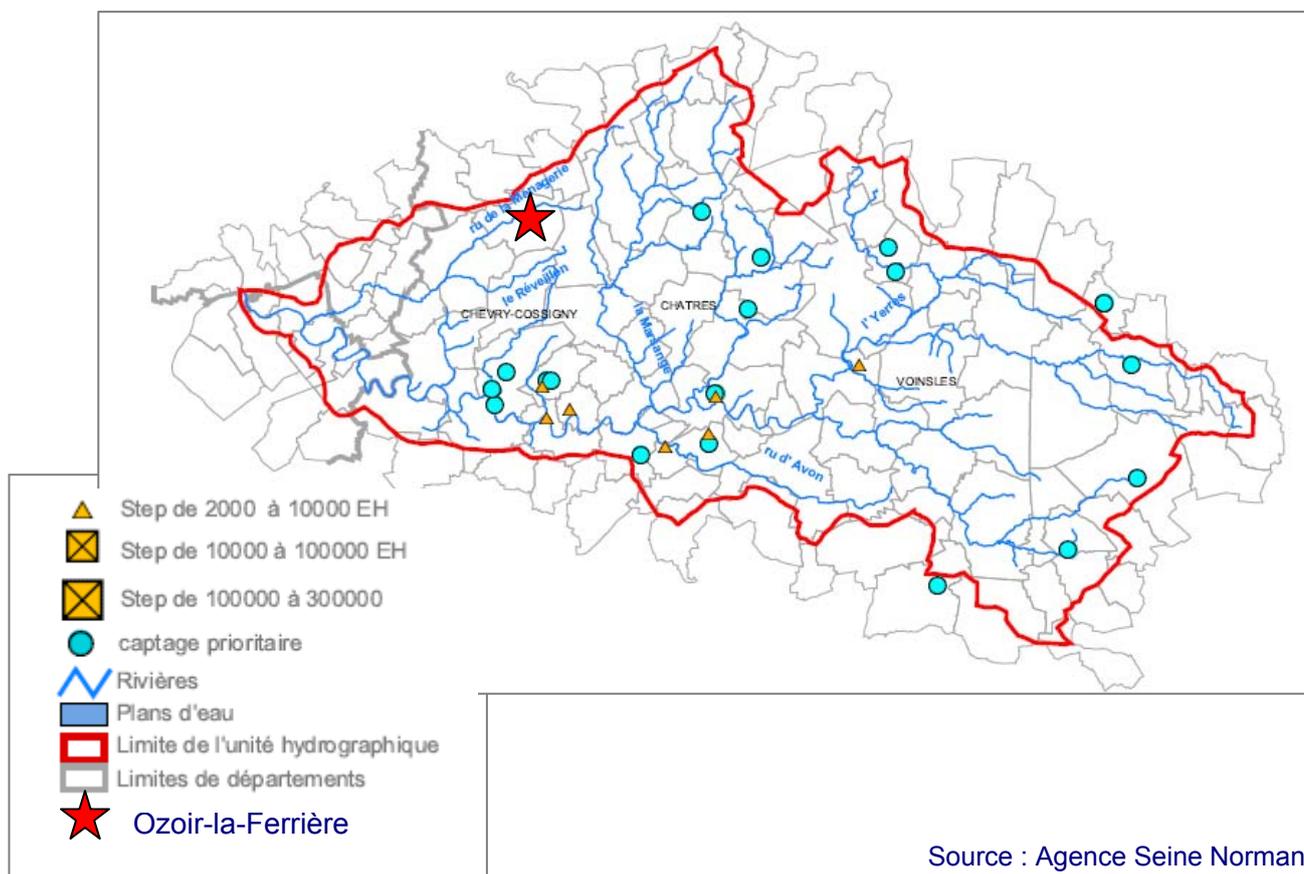
4 600 pavillons sont raccordés individuellement au système collectif. La ville a entamé une vérification systématique de l'ensemble des branchements. 1 600 ont déjà été contrôlés, parmi eux, 40% ont été jugés non-conformes (raccordements de mauvaise qualité, raccordements inversés).

650 mises en conformité ont été réalisées dans le quartier de l'Archevêché et de la Doutre. La ville a constitué un dossier auprès de l'agence de l'Eau pour la réalisation de ces travaux afin d'obtenir une subvention équivalente à 40% du coût des travaux. La prise en charge des 60% restants incombe aux particuliers. La ville choisit également les entreprises suite au lancement d'une consultation selon le code des marchés publics, et propose aux habitants la réalisation de la mise en conformité de leur branchement par les entreprises sélectionnées. Les particuliers bénéficient alors de subventions de l'Agence de l'eau, demandées par la Ville.

Dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC), la ville avait également identifié 5 installations qui n'étaient pas raccordées au réseau collectif. Aucune n'était conforme en 2001. Depuis, 3 installations ont été mises en conformité par leur propriétaire. Les vérifications de ces installations ont été effectuées par la ville. La ville doit inciter les 2 propriétaires restants à effectuer les travaux.

- Des efforts à poursuivre pour la préservation des cours d'eau

### **Unité hydrologique de l'Yerres**



Source : Agence Seine Normandie

Comme l'indique la carte ci-dessus, la ville d'Ozoir fait partie de l'unité hydrographique du bassin de l'Yerres.

La ville d'Ozoir est traversée par le ru de la Ménagerie, un cours d'eau de 11 km qui prend sa source dans la forêt d'Armainvilliers et traverse la ville d'Ozoir puis celle de Lésigny. C'est un affluent du Réveillon, lui-même affluent de l'Yerres, qui se jette dans la Seine.

La ville entretient annuellement le ru de la Ménagerie. En juin 2007, environ 300 m situés entre la forêt d'Armainvilliers et l'avenue Nordling, ont été nettoyés. La ville y a récupéré 160 m<sup>3</sup> de déchets dont une partie était « naturelle » - vase, bois morts, etc. - et une autre partie d'origine anthropique - canettes en verre ou métal. La ville a effectué des travaux en 2006 au niveau du pont de la SNCF par la mise en place d'un grillage permettant d'éviter que les déchets jetés par les voyageurs ne se retrouvent dans le ru.

Cependant, quelques corbeilles pourraient s'avérer nécessaires le long des cheminements piétons afin d'améliorer la qualité et l'aspect du ruisseau. Une sensibilisation des habitants au respect de cet espace pourra également être menée par la ville (signalétique sur place par exemple).

### ***Participation au syndicat pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau***

Les collectivités riveraines (Ozoir-la-Ferrière, Servon, Férolles-Attilly, Chevry-Cossigny et Lésigny en Seine et Marne et Santeny, dans le Val de Marne) ont créé le Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et l'entretien des rus du Bassin du Réveillon (SIAR). La ville d'Ozoir a pris la présidence de ce syndicat en 2008. Des aménagements et des dispositifs pour préserver la qualité des cours d'eau sont prévus (notamment le décanteur lamellaire et le bassin d'écrêtage, voir détails plus bas). Une sensibilisation des riverains du ru pourra également être menée (le ru borde des parcelles particulières sur une partie de son cours, comprise entre la gare et sa portion souterraine, et ces propriétaires ont la responsabilité de son entretien).

Le service EDATER du Conseil Général de Seine et Marne a réalisé pour le compte du SIAR un suivi du ru et des petits travaux d'entretien. Une prochaine réunion devra préciser le rôle de chaque organisme dans le suivi de la qualité du ruisseau. Des analyses régulières sont importantes pour vérifier la qualité des eaux.

## ● Un programme important à conduire rapidement pour les eaux pluviales

### ***Des systèmes de récupération des eaux pluviales***

Plusieurs bassins de rétention des eaux de pluies ont été créés dans la ville. Pour l'instant, ils servent surtout à éviter l'engorgement des réseaux lors des fortes pluies et d'éviter ainsi les crues du ru de la Ménagerie. Dans le cadre du contrat d'affermage, le prestataire (Veolia) effectue des analyses physico-chimiques et sédimentaires de l'eau des bassins (Belle-Croix, Charmeriaie, bassin de la Source).

La ville pourrait également prévoir d'utiliser l'eau des bassins pour le nettoyage des rues. De l'eau potable ne semble, en effet, pas nécessaire pour cette utilisation. Un système de récupération de l'eau est prévu sur ces deux ouvrages de manière à ce que les services puissent remplir les matériels avec l'eau de pluie.

### ***Un programme entamé pour les eaux pluviales***

Afin d'améliorer la qualité de l'eau du ru, la ville est intervenue en amont. En organisant la mise en conformité des raccordements des particuliers au réseau, elle minimise le rejet des eaux usées dans le cours d'eau. Le programme entamé sur la mise en conformité des riverains va continuer.

La construction d'un bassin de dépollution (Stade des 3 sapins) est également prévue, en 2009, afin de traiter les eaux de ruissellement de la zone industrielle. Il sera équipé d'un décanteur lamellaire qui permettra de filtrer les hydrocarbures.

Des trottoirs à réservoir ont également été mis en place lors de travaux récents de voirie, permettant de ralentir le ruissellement.

La ville étudie également l'installation de noues, en bordure des voiries. C'est le cas pour les projets des avenues Maurice Chevalier et Schuman. Ce système de fossé permet de recueillir l'eau, et de la fixer sur place (avec des plantes, etc.) ou l'infiltrer dans le sol (cette dernière solution n'étant pourtant pas envisageable à Ozoir en raison d'un sol argileux trop compact).

La ville estime par ailleurs à 500 le nombre de particuliers ou d'entreprises qui rejettent directement leurs eaux pluviales dans le cours d'eau. Dans le cadre du marché d'assainissement, l'entreprise Veolia est également tenue de vérifier d'ici à 2015 la conformité des installations des particuliers (et notamment qu'aucun ne déverse également dans le ru ses eaux usées).

Un projet de bassin d'écrêtage est actuellement en cours dans le cadre du SIAR. Il a pour objectif de retenir l'eau pour éviter les crues et réguler l'apport d'eau en cas de pluie. Le bassin d'écrêtage sera réalisé dans la forêt d'Armainvilliers, l'ONF a accepté ce projet. Les travaux auront lieu en 2009.

Les toitures végétalisées peuvent également être intéressantes à la fois pour l'isolation des bâtiments et pour ralentir l'écoulement des eaux pluviales. Le projet de plan local d'urbanisme pourrait encourager ces aménagements.

- Question du lotissement du Clos de la Vigne à résoudre avec la commune de Férolles-Attilly

Le lotissement du Clos de la Vigne est privé et ses rues comme ses réseaux souterrains appartiennent à ses copropriétaires (169 pavillons dont 102 à Ozoir). La station d'épuration (500 équivalents habitants) actuelle est vétuste et le réseau unitaire très dégradé.

Les voies et les réseaux souterrains de ce lotissement pourraient être rétrocédés à la commune d'Ozoir. La ville prendrait alors la maîtrise d'ouvrage de la réfection des réseaux dont les coûts seraient pris en charge par des subventions et des contributions financières des copropriétaires, avec une participation possible de la ville d'Ozoir.

Les copropriétaires doivent se mettre d'accord sur le type de réseau à mettre en place après la rénovation. Certains souhaitent rénover le réseau unitaire d'autres veulent mettre en place un réseau séparatif. L'agence de l'Eau Seine-Normandie a validé un précédent projet de rénovation du réseau unitaire (datant d'une Assemblée Générale de copropriété de 2003). Le préfet n'a pas validé ce projet en souhaitant profiter de cette rénovation pour mettre en place un réseau séparatif. Relier ce lotissement au réseau de la ville puis du SIBRAV nécessiterait 4 km de canalisations supplémentaires au coût total d'environ 350 € par mètre linéaire, soit un total de 1 400 000 €. Là est tout le litige entre copropriétaires : quel est le projet le plus écologique, le moins gênant pour les occupants, le plus générateur de subventions, le moins coûteux, et celui qui recevra l'accord des institutionnels.

La commune d'Ozoir assurera la maîtrise d'ouvrage du raccordement au réseau, quand le contentieux sur cette zone sera terminé.

# Synthèse Eaux

## Atouts

- Existence d'un schéma directeur d'assainissement (depuis 2001)
- Une eau potable de bonne qualité
- Etablissement du SPANC

## Défis

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Améliorer le réseau d'assainissement pour éviter la présence d'eaux usées dans le réseau des eaux pluviales et les infiltrations d'eaux parasites dans le réseau d'eaux usées
- Diminuer les rejets dans le milieu naturel – notamment en filtrant les eaux de ruissellement
- Continuer la mise en conformité des branchements des particuliers.

## Les actions déjà engagées

- Opération de vérification et de mise en conformité des raccordements particuliers au réseau collectif
- Mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement
- Raccordement des sites isolés au réseau collectif (golf)
- Vérification de toutes les installations non collectives et mise en conformité de 3 installations sur 5
- Création de bassins de rétention des eaux de pluie

## Opportunités – Menaces

- Mise en place des systèmes de récupération des eaux de pluies ou incitation des habitants à le faire (défiscalisation des investissements générés par la mise en place d'équipements d'utilisation des eaux de pluies - loi sur l'eau du 30/12/2006)
- Risques de pollution importants générés par les mauvais raccordements et la vétusté des réseaux
- Mise en valeur paysagère du ru de la Ménagerie

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Rénover le réseau d'assainissement en introduisant des solutions innovantes et écologiques
- Développer des méthodes naturelles d'assainissement dans la ville (noues avec assainissement naturel par des roseaux)
- Mettre en valeur le ru pour en faire un lieu de vie respecté

# Effet de serre, Pollutions, risques et nuisances

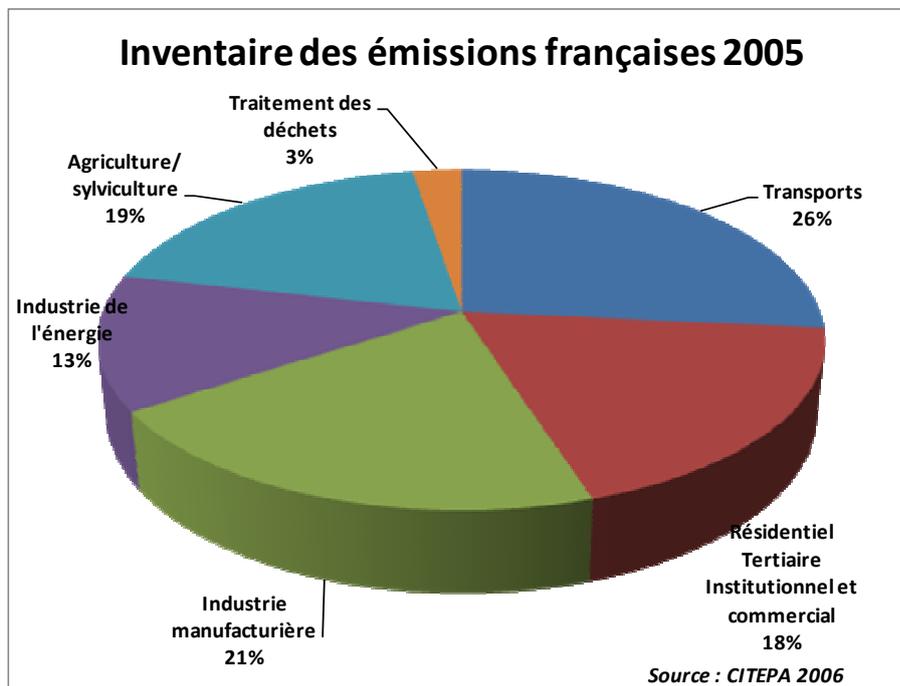
---

- Les communes : des territoires ayant un fort impact, en termes de gaz à effet de serre
  - un enjeu crucial pour lutter contre le réchauffement climatique.
- Des premiers efforts de la ville dans ce domaine
  - qui sont opérés dans le domaine de l'éclairage et des bâtiments.
- Une bonne qualité de l'air à Ozoir
  - malgré une légère dégradation entre 2002 et 2007.
- Une problématique du bruit à prendre en compte
  - le RER et la RN 4 et le survol de la ville par les avions constituent des sources de nuisances sonores pour les habitants. Le problème du bruit doit être intégré dans les futurs projets d'aménagement.
- Des risques existants mais faibles sur le territoire d'Ozoir
  - des risques naturels liés à l'eau et au sous-sol argileux ;
  - des risques industriels présents.

# Effet de serre, Pollutions, Nuisances et Risques

(détails)

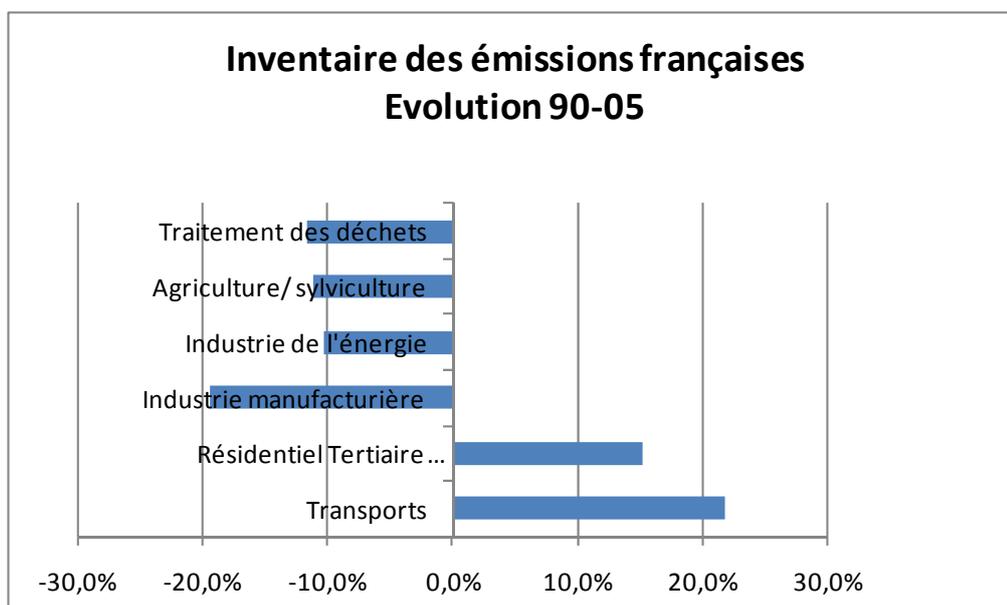
## Les contributeurs aux gaz à effet de serre en France



Les citoyens contribuent directement par leurs transports et leurs logements aux émissions de gaz à effet de serre et donc au changement climatique. La contribution indirecte est également importante : par les modes de consommation et les achats (générant du transport) ou la nourriture (méthodes agricoles intensives ou consommation importante de viande).

- Les communes : des territoires ayant un fort impact, en termes de gaz à effet de serre

Les territoires participent aussi aux émissions de gaz à effet de serre. L'ADEME estime ainsi que l'ensemble des activités (bâtiments, transports, gestion des déchets, chauffage urbain) des collectivités génère 12% des émissions de gaz à effet de serre en France.



Source : CITEPA

Depuis 1990, certains secteurs ont mené des actions pour réduire leur impact. C'est notamment le cas des industriels (- 20% pour l'industrie manufacturière et - 10% pour l'industrie de l'énergie), des agriculteurs (- 11%) et de l'activité de traitement des déchets (- 12%). En revanche, les deux secteurs dont les émissions de gaz à effet de serre augmentent sont le bâtiment (résidentiel et tertiaire, + 15%) et les transports (+ 22%). C'est d'abord sur ces deux derniers axes qu'une commune peut agir, directement en tant qu'acteur, mais aussi par la sensibilisation de ses habitants.

Le plan Climat français 2004-2012, revu en 2006, fixe des priorités, concernant les bâtiments et les transports.

Afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les collectivités sont encouragées à adopter des plans climats territoriaux. Le Bilan Carbone Collectivités et le Bilan Carbone Territoire sont des outils développés par l'ADEME, pour permettre d'évaluer l'impact sur les émissions de CO<sub>2</sub>. En outre, la mise en place d'un tel plan permet de mobiliser les acteurs autour d'objectifs communs de réduction de leur impact environnemental.

- Des efforts de la ville pour limiter la production de gaz à effet de serre

#### ***La législation encourage la maîtrise de l'énergie au niveau des collectivités***

La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 prévoit la participation des collectivités territoriales et de leurs groupements à la maîtrise de la demande en énergie.

La loi prévoit, outre la maîtrise des consommations des services des collectivités, d'intégrer les préoccupations liées à l'émission de gaz à effet de serre dans les politiques d'urbanisme (densifier et maîtriser l'étalement urbain) et de transports (en intégrant dans les Plans de déplacements urbains la nécessité de réduire les consommations d'énergies liées aux transports).

Les collectivités doivent développer, en partenariat avec l'ADEME, des politiques d'économies d'énergies et peuvent favoriser le recours aux énergies renouvelables par des mesures incitatives. Par ailleurs, le Grenelle de l'Environnement a mené un chantier sur l'habitat et préconise que les futurs bâtiments construits soient basse consommation ou HQE.

L'Etat cherche aussi à inciter les particuliers à rénover leurs habitations afin de réduire leur impact sur l'environnement et sur les émissions de gaz à effet de serre. Depuis peu, un prêt à taux zéro pour des rénovations écologiques intervient en complément du crédit d'impôt accordé pour les dépenses liées à l'isolation ou aux énergies propres.

#### ***Ozoir : des premières mesures dans le domaine de l'éclairage***

La Ville a passé un marché pour l'ensemble de la gestion de son éclairage public (électricité, rénovation des points lumineux, entretien et maintenance de l'existant). Le sous-traitant a choisi un fournisseur d'électricité qui propose au moins 25% d'énergie renouvelable (centrales hydrauliques, solaires et biomasse, de parcs éoliens). Le renouvellement des points lumineux privilégie les ampoules basse consommation (et des Leds, pour les illuminations de Noël).

Au niveau des bâtiments, des détecteurs de présences ont été installés afin de limiter l'éclairage inutile, et les ampoules sont remplacées par des lampes à basse consommation (voir aussi : la Ville éco-acteur).

## Vers une meilleure performance énergétique des bâtiments

La Ville a décidé d'initier un diagnostic de performance énergétique de ses bâtiments. Celui-ci a été remis à la ville fin 2008. Ce diagnostic a permis d'estimer les consommations par bâtiment et d'en évaluer l'impact sur l'effet de serre. Il permet également à la ville d'identifier les matériels vétustes pour les remplacer par des dispositifs plus performants (chaudières à condensation, etc.) voire fonctionnant aux énergies renouvelables (chaudières à bois par exemple).

La ville a par ailleurs mis en place des systèmes de réduction de ses consommations, dans ses nouveaux bâtiments (voir : la ville Ecoacteur).

## • Une bonne qualité de l'air à Ozoir

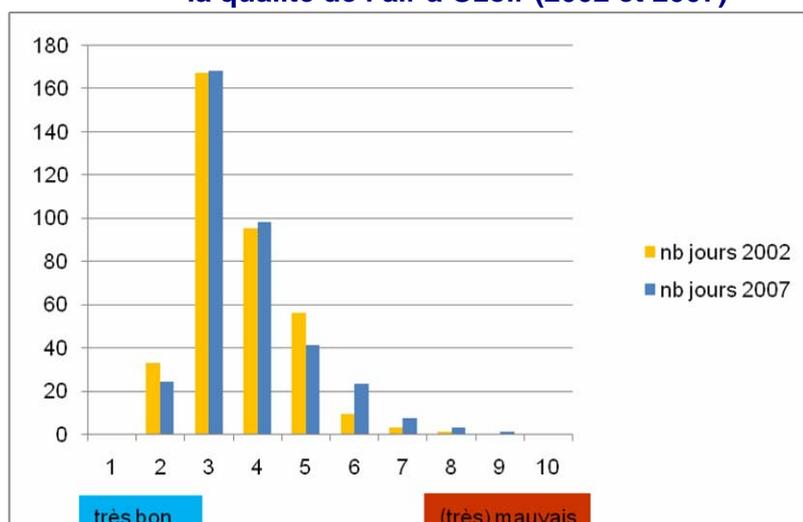
### Une légère dégradation néanmoins entre 2002 et 2007

L'association AIRPARIF est agréée par le ministère de l'environnement pour la surveillance de l'air dans la Région Ile de France. En l'absence de station AIRPARIF locale (la plus proche se situe à Lognes), les indices fournis à la ville sont donc des extrapolations.

Selon ces données, la qualité de l'air est correcte sur la ville (voir graphique ci-dessous) : Pour 79% des jours de l'année, l'indice ATMO se situe sous le niveau 5, et cela situe Ozoir légèrement au dessus de la Région Île de France, pour l'environnement atmosphérique (75% en dessous du niveau 5).

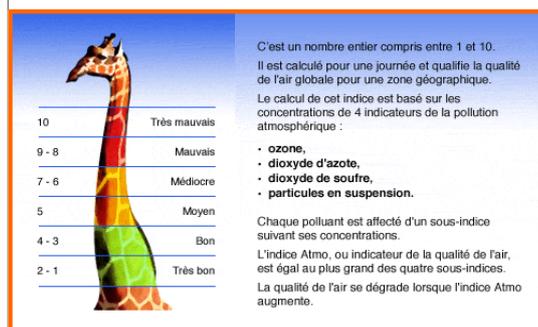
On constate pourtant que la qualité de l'air s'est légèrement dégradée entre 2002 et 2007. En effet, le nombre de jours ayant été affectés d'un indice inférieur à 5 (entre très bon et moyen) a diminué de près de 6%. Pour la même période, le nombre de jours avec une qualité de l'air moins bonne (entre 6 et 10 : de médiocre à mauvais) a augmenté de 167% - soit presque d'un facteur 3.

### Nombre de jours de l'année en fonction de la qualité de l'air à Ozoir (2002 et 2007)



Source : AIRPARIF

### Définition de l'indice ATMO



Par ailleurs, les citoyens d'Ozoir se sont plaints des nuisances olfactives engendrées par l'usine de traitement des ordures ménagères (voir Déchets).

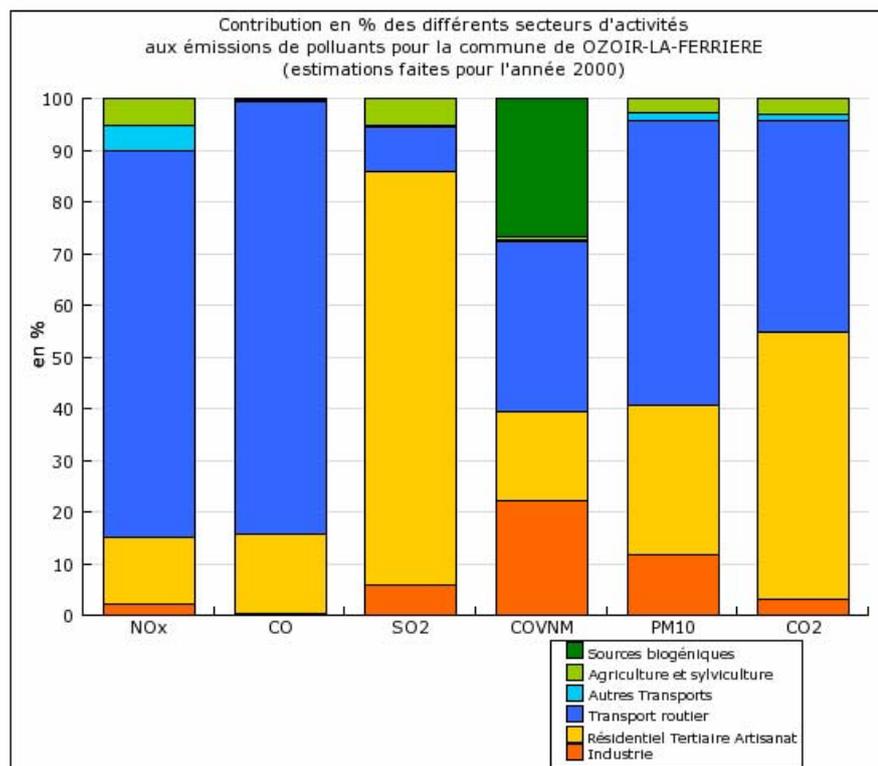
### Des sources de pollutions bien identifiées

D'après les données d'AIRPARIF, affinées pour Ozoir-la-Ferrière en 2000, le transport routier contribue majoritairement aux émissions des oxydes d'Azote (précurseurs de l'ozone), du monoxyde de carbone, et des particules fines. L'habitat et le tertiaire sont quant à eux responsables de la majorité des émissions de soufre et de près de 50% des émissions de CO<sub>2</sub>.

#### Émissions à l'échelle de la commune

Bilan des émissions annuelles pour la commune de OZOIR-LA-FERRIERE (estimations faites pour l'année 2000)

Polluant	NOx	CO	SO2	COVNM	PM10	CO2
Emissions totales	185.3 t	638.3 t	44.4 t	306.5 t	25.5 t	59 kt



Source : AIRPARIF

Les leçons à tirer de cette étude n'ont rien d'original, sans doute. Mais elles n'en demeurent pas moins vraies : toute action conduite pour réduire les pollutions atmosphériques est bonne ; mais l'habitat et les transports sont, comme dans le reste du pays, les axes sur lesquels il convient d'agir, en priorité.

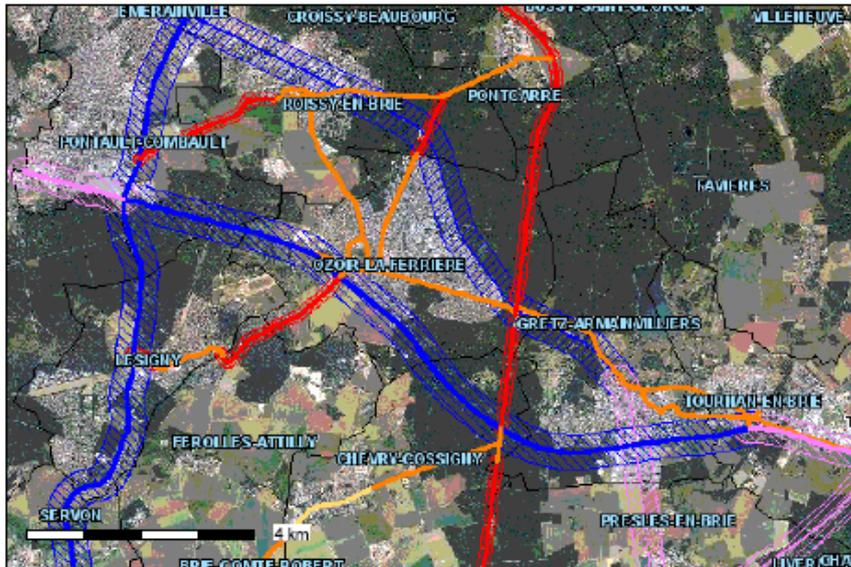
Des actions pour réduire les pollutions liées au chauffage des particuliers, à leurs déplacements et aux déplacements des agents de la Ville, sont donc prioritaires. On se référera, pour chacun de ces points aux fiches Logement, Transports, et Ville éco-acteur.

#### ● Nuisances sonores : les transports, d'abord

La RN 4 et la voie de chemin de fer sont toutes deux classées en catégorie 1 (voies les plus bruyantes) pour les nuisances sonores.

L'éventuel projet d'écoquartier devra également intégrer la proximité de la RN 4 et prévoir des dispositifs antibruit entre la zone résidentielle et cette voie fortement fréquentée (entre 20 000 et 50 000 véhicules par jour).

## Classement sonore des voies



Conception : DDE\_77  
Date de validité : 28/05/2008 14:28  
Date d'impression : 04-06-2008

### Description :

Classement sonore des voies routières, ferrées et du RER

Carte publiée par l'application CARTELIE  
© Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables  
DGPA/DAJIL/TI/T11 - CETE Méditerranée (DI/ETER)



Source : DDE 77

Depuis 2006, la ville a travaillé sur l'accès des poids lourds à la zone industrielle et leur circulation dans ce secteur. Les restrictions apportées à ces circulations ont permis de diminuer les nuisances pour les habitants de la ville.

La ville d'Ozoir est par ailleurs située sous un couloir aérien (vers l'aéroport d'Orly), ce qui provoque des nuisances sonores. Une étude acoustique menée en 2004 sur 5 jours a fait apparaître qu'un avion sur 5 génère un bruit supérieur à 70 dB. La majorité des avions (51,6%) génère un bruit compris entre 65 et 70 dB, ce qui correspond au volume sonore d'une voie de catégorie 3 (selon la typologie ci-dessus utilisée par les préfectures pour classer les infrastructures routières). Lors de l'étude, 230 avions, en moyenne, avaient survolé la commune chaque jour.

Certaines entreprises de la zone industrielle provoquent des nuisances sonores pour les riverains, que ce soit par leur activité ou par les livraisons des poids lourds à toute heure. C'est notamment le cas de la SOFRAT, pour ses riverains. Cette entreprise de concassage de matériaux a une activité bruyante (et émet de surcroît des poussières également gênantes pour la population). La ville d'Ozoir a engagé des discussions avec cette entreprise pour lui suggérer de déplacer ses locaux dans une zone plus éloignée des quartiers d'habitat. Les discussions avec l'entreprise sont en bonne voie.

## • Des risques faibles

### ***Des risques naturels liés à l'eau et au sous-sol argileux***

La ville d'Ozoir n'est pas mentionnée dans l'Atlas des zones inondables ou des plus Hautes Eaux connues. Le risque inondation lié au ru de la Ménagerie est en effet limité.

Les mouvements de terrains, en revanche, peuvent affecter le territoire de la commune. Celle-ci est en effet construite sur un sol argileux. La succession d'épisodes de sécheresse et de périodes pluvieuses (qui entraînent une contraction puis un gonflement de la masse argileuse) peut entraîner des dégâts importants sur les constructions. La ville a établi un document d'information sur les risques naturels, présent sur son site Internet. La commune attend le Plan de Prévention des Risques (PPR) départemental – prescrit en juillet 2001 et non achevé à ce jour.

La ville a rédigé son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Ce document a été présenté au conseil municipal du mois de mars 2009. Il vise à informer les habitants des risques existants sur la commune et des mesures à prendre en cas d'incident majeur.

### ***Des risques industriels***

L'entreprise STEN, située dans la zone industrielle d'Ozoir, est classée « SEVESO seuil bas ». Elle est donc l'objet d'une surveillance particulière et de contrôles réguliers de la part de la DRIRE.

La société STEN intervient dans le traitement de surface des pièces métalliques utilisées dans l'industrie et l'aéronautique. L'entreprise produit notamment des déchets dangereux (acides, sels solides et produits contenant du cyanure). En 2006, elle en a produit 93 tonnes, soit quasiment 3 fois plus qu'en 2005. Cette entreprise consomme également des quantités d'eau importantes (9 560 m<sup>3</sup> en 2006), en provenance du réseau d'eau potable.

L'établissement OFFREDY est également surveillé dans le cadre de sa production de déchets polluants (200 tonnes par an dont la moitié est constituée de déchets de peinture et de vernis contenant des solvants, et 35% par des boues et gâteaux de filtration). 18 700 m<sup>3</sup> d'eau sont consommés annuellement par l'entreprise pour son activité.

Ces deux établissements font partie du registre français des émissions polluantes. Le site de l'ex-imprimerie François (voir Economie, Emploi et Commerces) est également pollué.

### ***Une entreprise regroupant des déchets radioactifs***

Ozoir héberge l'une des dix entreprises française habilitée à regrouper les anciens paratonnerres contenant des déchets radioactifs en attendant le transfert vers le Centre de Cadarache. Cette entreprise est soumise à une réglementation et une surveillance spécifique.

Les paratonnerres à « tête » radioactive ne sont plus fabriqués depuis 1983 et sont interdits de commercialisation depuis 1987. Ils peuvent contenir, selon les modèles, du radium 226, et de l'américium 241. On estime que 50 000 paratonnerres radioactifs ont été commercialisés en France. Leur suppression n'est pas obligatoire. Mais chaque fois que l'un d'entre eux est démonté, il doit être évacué en tant que déchet radioactif. Ces têtes de paratonnerre sont regroupées en entreposage temporaire par une dizaine d'entreprises professionnelles.

# Synthèse Effet de Serre, Pollution, Nuisances et Risques

<b>Atouts</b>	<b>Défis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une bonne qualité de l'air à Ozoir, peu de pics de pollution</li><li>• Une connaissance estimée des sources de pollution</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lutter contre la légère dégradation de la qualité de l'air</li><li>• Développer les modes de transports doux (infrastructures et sensibilisation)</li><li>• Limiter les consommations d'énergie, notamment dans le bâti</li><li>• Limiter les risques de pollutions industrielles sur le territoire</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- Surveillance de la qualité de l'air par AIRPARIF
- Diagnostic de performance énergétique lancé afin de mesurer l'impact des bâtiments de la ville
- DICRIM

## Opportunités - Menaces

- Augmentation du trafic routier sur la RN 4 et donc des nuisances (pollution, nuisances sonores)
- Risque d'augmentation des pollutions industrielles, en cas d'extension des zones d'activité
- Effectuer une thermographie du territoire afin d'identifier les bâtiments les moins bien isolés (bâtiments ville et particuliers)

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Mettre en place un plan climat pour diminuer l'impact des activités de la ville et du territoire sur les émissions des gaz à effet de serre
- Sensibiliser la population au changement climatique et aux effets des pollutions sur la santé

# Espaces naturels et biodiversité

---

- Des atouts rares, en termes d'espaces naturels (forêts, milieux agricoles)

- une ville-forêt avec des espaces verts et agricoles pour 2/3 de son espace.

- Des actions accomplies pour une gestion douce des espaces verts

- un patrimoine riche et varié ;
- peu d'utilisation de produits phytosanitaires ;
- Des méthodes « environnementales », une volonté d'aller plus loin.

- De vrais efforts conduits en faveur du développement durable : Parc de la Doure

- avec une mise en valeur d'une espèce protégée de tulipe et un projet de gestion différenciée des espaces naturels.

- Des espaces naturels à préserver

- avec notamment 3 forêts répertoriées en ZNIEFF de type 2.
- une nécessité de préserver les continuités écologiques
- pour permettre les circulations de la faune locale ;
- pour ouvrir la ville et ses habitants à la Nature.

- Une préoccupation de la ville pour réduire les pollutions visuelles

- un règlement publicitaire très restrictif (par ailleurs objet d'un recours par les professionnels)

# Espaces naturels et Biodiversité (détails)

- Des atouts rares, en termes d'espaces naturels (forêts, milieux agricoles) – Une ville-forêt et espaces verts et agricoles pour 2/3 de son espace : 520 ha urbains construits, 920 ha forestiers et agricoles, 120 ha urbains ouverts (espaces verts et terrains sportifs ouverts)

La totalité de la forêt domaniale d'Armainvilliers est un espace boisé protégé, géré par l'Office national des forêts. La Forêt de Notre Dame au sud-ouest est également un espace boisé protégé, et plusieurs zones du territoire sont dédiées à des activités agricoles périurbaines (187 ha, soit 12% de la superficie de la ville).

La ville d'Ozoir dispose seulement de deux accès piétons vers la forêt d'Armainvilliers : l'un se situe sous la gare et le deuxième plus au nord, dans le prolongement de la route royale.

Remarque 1. La Ville profite peu de ses espaces forestiers (forêt d'Armainvilliers mais aussi bois des Pins, bois Prieur et 9 ha de bois communal enclavé dans le bois des Pins mais inaccessibles) et pourrait, peut-être mieux valoriser cet atout.

Remarque 2. Ces espaces naturels constituent une richesse indéniable pour la Ville. Mais ils lui imposent également des contraintes fortes en termes d'urbanisme. Toutes les parcelles urbanisables ont été construites (à part quelques parcelles en friche dans la zone industrielle) et les constructions jouxtent désormais les espaces naturels. L'extension de la ville ne pourra s'opérer que par la densification de certains quartiers (Gare) et par une emprise sur les terres agricoles au sud-ouest de la RN 4. Ces parcelles sont pour le moment inconstructibles d'après le POS en vigueur, le prochain PLU pourrait en modifier le zonage en prenant appui sur le SDRIF (lequel autorise un projet d'urbanisation de 75 ha sur cette zone). Ce qui implique une réflexion poussée, pour que cette emprise éventuelle soit conduite dans le respect des principes du développement durable... (voir notamment la fiche urbanisme).

- Des espaces verts importants dans la ville

La commune comporte de nombreux espaces naturels en périphérie et des espaces verts et des arbres dans la partie urbanisée de la commune.

## ***Des espaces verts importants...***

D'après les données de l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France) : en 2003, le plan d'occupation des sols de la ville recensait à Ozoir 54 ha de parcs et jardins, dont 30 ha qui relèvent pour leur entretien de la responsabilité de la Ville. Sur ces 30 hectares d'espaces verts, les pelouses occupent 17 ha (57%) et les parcs et jardins 8 ha (27%).

Selon l'IAURIF, chaque habitant d'Ozoir disposait ainsi de 27 m<sup>2</sup> de parcs et jardins (soit quasiment 2 fois plus que la moyenne nationale - qui, en 1994, s'élevait à 15,9 m<sup>2</sup> – source : IFEN).

## ***... surtout depuis 2008***

Depuis cette étude, la ville a aménagé et ouvert 3 nouveaux parcs à Ozoir, en 2008:

- Les jardins de la mairie (4 000 m<sup>2</sup>)
- Le parc de la Brèche aux Loups (7 000 m<sup>2</sup>)

→ Le parc de la Douvre (15 000 m<sup>2</sup>) – voir plus loin

Dans le courant de l'année 2008, la ville a ainsi quasiment multiplié par 4 la surface des parcs. Cette démarche est évidemment importante, sur le plan environnemental et pour l'amélioration du cadre de vie.

Au total, en 2008, chaque habitant d'Ozoir dispose de 38 m<sup>2</sup> de parcs et jardins.

### ***Des efforts reconnus***

Ozoir a obtenu en 2007 une fleur au concours national des villes et villages fleuris. Ce label prend en compte la qualité des espaces fleuris et arborés d'un site, mais s'appuie aussi sur des critères de développement durable et de qualité du cadre de vie. L'évaluation intègre la gestion de l'eau ou l'inventaire et la protection des espaces naturels, ainsi que la maîtrise de l'affichage publicitaire ou le mobilier urbain.

- Des méthodes « environnementales », une volonté d'aller plus loin.

### ***Un entretien des espaces verts intégrant une partie des méthodes douces de gestion mais qui reste perfectible***

En 2007, les services de la ville d'Ozoir ont entretenu 30 hectares de parcs et jardins dont 2 000 m<sup>2</sup> de massifs fleuris et 6 000 m<sup>2</sup> de massifs d'arbustes. En dehors des zones forestières, 450 arbres isolés étaient présents dans la ville fin 2007. Les agents de la ville ont planté 46 arbres en 2007, notamment 26 platanes et 17 magnolias. Par ailleurs, 300 arbustes ont été plantés en 2007.

Les services de la ville utilisent deux herbicides pour l'entretien des espaces verts, en particulier pour les pelouses et gazons sportifs. Environ 80 litres de ces produits ont été utilisés en 2007 (soit 0,5 ml par m<sup>2</sup> de pelouse), ce qui indique une utilisation raisonnée de ces produits. De plus, les espaces verts utilisent des herbicides sélectifs (qui ne sont actifs que sur un type de plante) et non rémanents (qui ne restent pas dans le sol). Le service des espaces verts étudie la possibilité d'introduire la lutte biologique intégrée pour lutter contre les ravageurs (en introduisant par exemple des prédateurs comme les coccinelles pour éviter la prolifération des pucerons).

Toutefois, ces herbicides, même utilisés à petite échelle, restent toxiques pour la faune et certains insectes (notamment les abeilles, qui sont indispensables pour la pollinisation des cultures). L'un des herbicides utilisé est notamment toxique pour les organismes aquatiques et les canards – alors que les eaux de ruissellement se retrouvent dans le ru...

### **Aucun engrais chimique depuis 10 ans à Ozoir**

Depuis 10 ans, le service des espaces verts a cessé d'utiliser des engrais chimiques, notamment pour l'entretien des massifs fleuris. De la matière organique (algues, corne broyée, sang) est introduite dans les substrats au moment des plantations. Cet apport en éléments organiques permet de maintenir un substrat nourrissant pendant toute la période de floraison.

Par ailleurs, une attention particulière est apportée à la gestion de l'eau. La plupart des espaces verts sont arrosés automatiquement et des pluviomètres permettent de ne déclencher l'arrosage que lorsqu'il est nécessaire. Pour maintenir un fleurissement fourni, l'arrosage des jardinières de la ville est effectué manuellement.

En outre, l'ensemble des massifs sont paillés (avec des copeaux de bois), ce qui permet de retenir une partie de l'humidité (limitant ainsi les besoins en arrosage) et de limiter le développement des herbes non désirées.

Pour les grandes superficies de pelouse, l'herbe coupée, puis broyée, est laissée sur place et sert d'engrais naturel.

La ville a également passé des marchés pour l'entretien d'une partie des espaces verts. Les travaux comprennent l'entretien des pelouses, des haies et des arbustes, ainsi que l'épandage d'herbicide (oxalis) une fois par an. La ville devra donc, également, sensibiliser ses prestataires à des solutions alternatives aux produits phytosanitaires « traditionnels ».

Les habitants de la ville pourront par ailleurs être sensibilisés à la présence d'herbes « folles » dans la ville, qui ne sont pas forcément « des mauvaises herbes », et plus généralement à l'idée d'une Nature plus spontanée que maîtrisée.

### ***Vers une charte de gestion totalement douce des espaces verts et un objectif zéro phyto ?***

La ville d'Ozoir a adopté des méthodes de gestion douces des espaces verts. Il est toutefois envisageable d'aller plus loin encore. Certaines villes - de la région parisienne, notamment - font aujourd'hui la démonstration de l'efficacité et de l'utilité d'un passage à une gestion presque entièrement « écologique », en matière d'entretien des parcs et jardins.

En outre, une telle action de la ville permettrait également de sensibiliser les habitants d'Ozoir (72% de pavillons, quasiment tous équipés d'un jardin), les agriculteurs et les propriétaires du golf.

Remarque 1. La mise en place d'une telle pratique suppose, au préalable, une formation des agents des espaces verts aux techniques de lutte biologique intégrée existantes (en incluant les agents du service des sports qui entretiennent les stades et les équipements sportifs)

Remarque 2. Les dispositions en faveur d'une gestion environnementale des espaces verts sont d'autant plus nécessaires que la qualité des nappes phréatiques est, selon l'Etat initial de l'environnement, extrêmement dégradée dans la zone, tant par les nitrates que les phytosanitaires. « *Le niveau de dégradation des eaux de la masse d'eau est très élevé. (...) La part des captages dégradés de façon importante ou très importante diminue légèrement cependant par rapport aux années 1999-2000, mais la part des captages dégradés de façon significative augmente fortement (59% en 2001), les captages produisant une eau de composition naturelle ne représentant plus que 5% du total.* » De même « *Toutes les nappes de la masse d'eau présentent une tendance à la dégradation des teneurs en atrazine* »...

## ● Le Parc de la Douvre

La ville a fait des efforts pour préserver et/ou valoriser la part de la nature en Ville. C'est notamment le cas pour l'aménagement du Parc de la Douvre, dont l'ouverture au public a été réalisée au printemps 2008.

Après avoir quitté le site du centre-ville pour s'installer au sud-ouest de la ville, l'établissement Sainte-Thérèse a cédé l'assiette foncière du parc à la ville pour un euro symbolique. Elle a voulu en faire un espace aménagé de façon respectueuse de l'environnement, et prépare une Charte de gestion « verte » de ce parc (notamment : gestion différenciée).

Un inventaire du parc a été réalisé avant travaux par l'association R.E.N.A.R.D. Une attention particulière a été apportée à la flore, qui abrite notamment une espèce de tulipe protégée (*Tulipa sylvestris*). Une partie des arbres qui risquaient de tomber ont été abattus, des arbres d'espèces similaires ont été replantés. La concertation avec l'association devait permettre de réaliser un travail satisfaisant du point de vue de la préservation de la biodiversité de la flore.

L'association R.E.N.A.R.D. a pourtant dénoncé l'abattage de certains arbres et les dégâts causés à la flore par les engins de chantiers (trop lourds pour le site). Les équipes municipales ont abattu l'ensemble des arbres qui posaient problème (sécurité, santé des sujets) et ont replanté 130 sujets, notamment afin de proposer un aménagement homogène du parc. Le conseil d'architecture et d'urbanisme local a validé les aménagements et les choix effectués par la ville pour les abattages et plantations dans le parc. Certains habitants ont toutefois fortement déploré que l'allée d'arbres plus que centenaires de ce parc ait été « défigurée ».

Une réunion, tenue en mars 2008 entre les services de la Ville, ceux de la DDAF et un représentant de l'association R.E.N.A.R.D., a donc conclu qu'un diagnostic de l'aménagement du Parc devrait être réalisé dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21.

Sans entrer dans le détail, ce diagnostic devrait dans tous les cas insister sur la nécessité d'un aménagement aussi peu intrusif que possible, afin de garder au lieu l'aspect naturel qui en fait la richesse, et le charme – donc, également, la vertu pédagogique.

Les clôtures entre la partie municipale et le reste du parc devraient également permettre les passages – et donc la reproduction – de la faune herpétologique.

#### ● Des zones espaces naturels à préserver

La ville d'Ozoir comporte trois zones répertoriées comme ZNIEFF de type 2. Il semble qu'il n'existe pas d'espèce rare ou protégée, identifiée sur ces territoires. Cependant, l'État initial de l'environnement – qui est un des éléments du SCOT en cours d'élaboration – note que la connaissance de la flore et de la faune de ces zones est encore insuffisante.

Les zones concernées à Ozoir sont :

- La Forêt de Notre-Dame
- La Forêt d'Armainvilliers
- La Forêt de la Léchelle et de Coubert

Ces massifs boisés sont situés sur le territoire de plusieurs communes. Toute action de préservation ou de valorisation de ces sites sera ainsi beaucoup plus pertinente si elle est menée de façon concertée avec ces territoires.



## Synthèse Espaces Naturels et biodiversité

Atouts	Défis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des espaces naturels importants et de qualité</li><li>• Présence de ZNIEFF</li><li>• Un accroissement des parcs et jardins</li><li>• Des méthodes de gestion douces des espaces verts</li><li>• Présences d'espèces protégées sur le territoire, de mares et de milieux humides</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Recréer ou maintenir les espaces de continuité écologique</li><li>• Des espaces naturels à valoriser (aménagement des cours d'eau, liaisons douces dans les forêts)</li><li>• Réduire encore l'utilisation des produits phytosanitaires et initier une campagne sur ce thème (notamment à destination des particuliers)</li></ul>

### Les actions déjà engagées

- Création de 3 parcs et jardins importants dans la ville en 2008 (2,3 hectares en tout)
- Principe de protection d'une espèce de tulipe protégée (*Tulipa sylvestris*) dans le parc de la Doutré
- Utilisation d'engrais organiques et de paillage pour les massifs fleuris
- Etat initial de l'environnement dans le SCOT qui dresse un état des lieux précis des zones paysagères remarquables

### Opportunités - Menaces

- Disparitions des espèces végétales et animales vivant dans les forêts ou dans les cours d'eaux ou mares
- Etalement urbain au détriment des espaces ouverts ou naturels
- Créer des synergies au niveau intercommunal pour valoriser et aménager les massifs forestiers et les cours d'eau

### Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Mieux intégrer les espaces naturels à la ville
- S'engager pour une gestion totalement douce des espaces naturels (zéro phyto)

# Ressenti de la population (La ville et son environnement)

---

Les ateliers de partage du prédiagnostic, avec les citoyens mais également avec les acteurs locaux (associations et institutions) ont fait apparaître plusieurs remarques ou questionnements. Nous en faisons la synthèse par thématique.

## Gestion des déchets

- Un intérêt fort pour la collecte sélective comme symbole de la prise en compte de l'intérêt général

Plusieurs remarques sont effectuées sur la collecte sélective. Certains habitants trouvent trop peu nombreux les points d'apport volontaire pour les journaux et magazine (exemple : il n'en existe pas dans le domaine d'Armainvilliers, qui regroupe près de 400 pavillons).

Par ailleurs, si les quantités collectées stagnent, certains font remarquer la faiblesse des erreurs de tri. Les habitants souhaitent des comparaisons avec d'autres territoires.

Le diagnostic partagé indique une diminution des tonnages de verre depuis 2001. Les habitants font observer qu'Ozoir a débuté très tôt la collecte du verre. De plus, la nature des emballages a changé (moins de verre, davantage d'emballages cartons ou plastiques). Ceci pourrait expliquer cette diminution des tonnages.

Certaines personnes pensent qu'il n'y a pas assez de bennes pour le papier et les publicités (notamment à Armainvilliers).

Plusieurs habitants témoignent de leur visite du centre de tri de Tournan en Brie, à l'occasion de journées portes ouvertes. Ils estiment que la visite de ce site est très instructive pour observer les transformations des matériaux et par conséquent mieux trier.

Les participants soulignent l'intérêt d'être en contact avec des professionnels des déchets et de la collecte sélective pour donner du sens à ce geste écologique (prise de conscience des enjeux, de l'utilité du geste).

Les habitants s'interrogent également sur le tri sélectif effectué par les entreprises de la zone industrielle et la gestion de leurs déchets.

Des habitants ont observé que certains commerçants du centre-ville ne participent pas à l'effort de collecte sélective, et laissent fréquemment des cartons sur le trottoir, ce qui les rend inutilisables pour le tri (humidité, en cas de pluie). Après vérification, les commerçants ont adopté cette conduite en accord avec le SIETOM. Une sensibilisation spécifique des commerçants à la collecte sélective pourrait cependant être opportune.

La présence d'une déchetterie sur le territoire de la commune est appréciée par la population. Cependant, les règles de dépôt en déchetterie semblent très contraignantes, notamment pour les personnes ne disposant pas de véhicules.

- Une nécessaire sensibilisation des acteurs locaux (habitants, associations mais aussi commerçants)

Il est rappelé que la ville ne connaît pas précisément les tonnages de déchets produits par les habitants d'Ozoir : le SIETOM mutualise les tournées sur l'ensemble des communes et effectue les pesées par la suite. Les ratios de kilos par habitant et par an,

indiqués dans le diagnostic partagé, sont par conséquent des moyennes sur l'ensemble du territoire des 41 communes. L'un des participants estime qu'il conviendrait de discuter des possibilités d'affiner ces données, avec le syndicat intercommunal.

Une partie des habitants s'est étonnée de l'augmentation du coût de la collecte, imputée à la hausse du carburant, à la mise en place des tournées pour la collecte sélective et à l'ouverture des déchetteries. L'introduction de cette collecte n'a en effet pas augmenté le nombre de tournées (3 par semaine).

Certains habitants ont constaté la présence importante de déchets dans un des parkings de la gare.

- **Des axes de progrès identifiés**

Des habitants ont fait remarquer que les déchets ramassés par les agents de la ville ne sont pas triés. Notamment à l'automne, les feuilles sont mélangées avec les canettes et les bouteilles dans le tout-venant. Un axe de progrès consisterait à effectuer un tri des déchets sur la voie publique. Le manque de civisme de certains jeunes, jetant leurs déchets sur la voie publique, est également déploré par la population. Des opérations de sensibilisations pourraient être organisées auprès des lycéens.

Afin de limiter les déchets sur la voie publique, certains habitants proposent d'informer sur les services proposés par Emmaüs (collecte de meubles notamment).

Certains habitants se sont interrogés sur le succès et sur l'efficacité des composteurs individuels. Ozoir étant essentiellement une ville pavillonnaire, le potentiel de ce type de dispositif semble important, et l'opération est saluée comme positive. En 2008, 235 composteurs ont été distribués à Ozoir (plus de 1000 au niveau des communes du SIETOM). Plus de 100 personnes se sont inscrites pour recevoir un composteur en 2009.

- **Un dossier qui préoccupe : l'usine de compostage du SIETOM**

Les habitants semblent préoccupés par le dossier de l'usine de compostage. Certains ont critiqué le procédé choisi par le SIETOM, d'un point de vue économique et technique. D'autres ont souhaité voir le dossier évoluer, afin d'éviter que les déchets des 41 communes partent en enfouissement ou en incinération suite à l'absence de modernisation du site. Il est même proposé de faire venir un médiateur pour résoudre ce dossier. D'autres ont rappelé qu'un filtre de copeaux de bois de cèdre allait permettre d'atténuer les odeurs.

Certains souhaitent préciser que le procédé Comporec, utilisé dans l'usine du SIETOM, est utilisé pour le compostage des déchets ménagers classiques et non sur des déchets organiques (comme la plupart des unités de compostage en France). Les difficultés financières de la société représentent une opportunité pour certains habitants : elles peuvent amener le SIETOM à revoir le partenariat et repenser le problème.

# Eau et assainissement

- La qualité de l'eau potable reconnue - mais des habitants conscients des incertitudes liées à l'approvisionnement

Lors des ateliers, un habitant a évoqué le gâchis représenté par l'utilisation d'eau potable dans les toilettes. Il constate que des solutions alternatives (récupération des eaux de pluies, toilettes sèches) sont encore peu présentes sur le territoire d'Ozoir, et ceci malgré l'intérêt environnemental qu'elles présentent.

Les habitants présents ont également souligné que le problème de la précarité de l'approvisionnement en eau, indiqué dans le diagnostic, ne pourra que s'aggraver, avec l'augmentation de la population.

- Les réseaux de collecteurs dégradés et leurs conséquences : une préoccupation

La population présente aux Ateliers est consciente de la mauvaise qualité des collecteurs souterrains, et insiste sur le fait que la dégradation des réseaux conduit à une augmentation des volumes collectés, donc à un coût de traitement plus élevé à Valenton. A ce sujet, l'un des participants estime que les dépassements constatés au niveau du SIBRAV (réseau d'acheminement des effluents vers la station d'épuration de Valenton) ne peuvent être la cause des seules eaux claires parasites permanentes. C'est pourquoi certains considèrent qu'il est urgent d'analyser les apports de chaque commune dans les réseaux de collecte.

Certains s'interrogent sur l'efficacité des trottoirs réservoirs, dont le coût est important. Ils se demandent s'il est nécessaire de généraliser ce dispositif, au vu de son coût.

Certains aimeraient disposer d'analyse plus précise sur la qualité des eaux du ru de la ménagerie et la nature des pollutions, notamment en provenance de la zone industrielle.

Selon eux, la quantité d'eau en sortie des collecteurs est 10 fois plus importante que celle réellement consommée par les Ozoiriens. Ce phénomène devrait être étudié afin de comprendre la cause de ces dépassements. Ils remettent également en cause l'efficacité du SIBRAV.

- La question du Clos de la Vigne cristallise des tensions fortes entre les copropriétaires

Malgré l'intérêt limité pour l'ensemble de la population (seuls 102 pavillons concernés à Ozoir), la question du lotissement du Clos de la Vigne a été largement évoquée, sans toutefois déboucher sur un consensus. Ce lotissement est construit sur le domaine privé et la Ville ne peut donc intervenir qu'à la demande du conseil syndical de la copropriété. Les points de vue s'opposent au sein de ce conseil entre les partisans de la rénovation du réseau unitaire existant et ceux qui prônent la construction d'un nouveau réseau séparatif (plus cher, mais subventionné).

Deux actions ont été menées en justice par une partie des copropriétaires. Le premier jugement (rendu le 10 juin 2008) a remis les choses en l'état du consensus de 2003 sur l'unitaire réhabilité. Une deuxième procédure est en cours. Le jugement devrait intervenir fin mai 2009. Certains habitants de ce lotissement considèrent que le problème est une opportunité à saisir pour mener une opération de médiation, et écouter les deux parties.

Les partisans du séparatif se sont abstenus de répondre afin de ne pas surenchérir la passion déjà forte sur ce contentieux.

# Effet de serre, pollutions, risques et nuisances

- Nuisances : un enjeu réel

Les habitants résidant dans le quartier Belle-Croix, à proximité de la zone industrielle, font part des nuisances olfactives croissantes en provenance de plusieurs entreprises de la zone industrielle. Ces habitants sont inquiets des éventuelles répercussions sur leur santé (produits chimiques, poussières). Ces nuisances sont considérées par les habitants de ce quartier comme une entrave à leur liberté : ils ne peuvent profiter librement des espaces extérieurs et de leurs jardins.

Une réduction des nuisances sonores des avions est constatée dans les quartiers Nord et Archevêché, depuis l'instauration d'un nouveau plan de vol. En revanche, les riverains de la rue René Cassin - face à la zone industrielle - souffrent nuit et jour du bruit des activités de la SOFRAT. Ils s'inquiètent également de l'installation d'autres entreprises sur la zone. Un habitant juge l'implantation de la Sofrat illégale.

- Une préoccupation pour les solutions innovantes, notamment pour l'éclairage public

Un habitant souhaiterait connaître le nombre de points lumineux de l'éclairage public, ainsi que les projets d'utilisation de LED.

Le problème de la pollution lumineuse est également soulevée par plusieurs participants : le parking de la zone commerciale est éclairé tardivement et les candélabres sont mal positionnés et éblouissants. L'éclairage est également jugé trop intense rue François de Tesson ainsi que l'éclairage au sol aux abords de la salle Horizon. En revanche, la pose de lampes basse consommation sur les mâts existants laisse des zones d'ombre, ce qui est peu sécurisant pour les vélos et piétons.

- Des préoccupations générales

Les données sur l'air du prédiagnostic n'ont pas précisé les périodes de pics de pollution. Un habitant note qu'un article paru dans le Parisien le 18 février 2009 affirme que les mesures sont préoccupantes.

Les habitants présents aux Ateliers s'étonnent d'une possibilité d'extension de l'urbanisation au sud de la RN4. Le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) a notamment validé la possibilité d'une urbanisation dans ce secteur. Mais aucun projet n'est encore défini. Une partie de la ZI (et notamment les entreprises qui provoquent des nuisances) pourrait y être déplacée, des activités tertiaires, des équipements, voire des logements pourraient également y être construits.

Un habitant souligne que la ville est construite sur un terrain marécageux. Dans le passé, la Doure et l'Archevêché étaient souvent inondés. C'est pourquoi il est nécessaire de limiter les surfaces imperméables. Or il constate que les trottoirs de la ville sont bétonnés (le même participant juge que les trottoirs réservoirs ne sont pas une solution, du fait de leur coût élevé.)

Les nuisances de la zone industrielles, notamment en termes de pollution environnementales, inquiètent certains habitants. Certains ont notamment évoqué le cas de la société PL Application, qui a quitté la ville en laissant des sols pollués. Les habitants souhaiteraient plus de transparence et de publicité dans la gestion de ces dossiers par les autorités compétentes (la DRIRE notamment).

# Les espaces naturels

- Un intérêt fort de la population pour les zones boisées et le patrimoine végétal

Les participants souhaiteraient mieux connaître les espaces boisés publics et les moyens d'y accéder. Ils sont conscients de la richesse du patrimoine arboré de la ville mais n'ont pas l'impression d'en profiter. Par ailleurs, ils aimeraient pouvoir identifier facilement les espaces boisés privés des massifs forestiers publics.

Les accès à la forêt d'Armainvilliers sont perçus comme malaisés par la population qui souhaiterait qu'ils soient facilités. Par ailleurs, la population souhaiterait pouvoir accéder aux 9 ha de bois communaux enclavés dans le Bois des Pins.

Certains habitants constatent les nuisances occasionnées par les motos et les quads dans les espaces boisés. Certains souhaiteraient une présence plus forte de la police municipale pour verbaliser les contrevenants. D'autres habitants ont constaté aussi un défaut de sensibilisation sur l'utilisation de ces espaces.

Des habitants ont regretté la coupe de certains arbres. Par exemple Place du Marché, des arbres de 50 ans ont été coupés et remplacés par de plus jeunes. De même, dans le parc de la Doutré, de nombreux marronniers de l'allée ont été coupés. Certains de ces arbres auraient pu être épargnés, selon ces habitants. De jeunes arbres ont été replantés mais ils sont aujourd'hui abîmés. Par ailleurs, ils estiment que les travaux menés dans le parc ont conduit à la dégradation de certains espaces. Ainsi le terme d'« exemplaire » pour qualifier la gestion de ce parc est contesté. Un autre habitant s'est étonné que 4 arbres de la Place de la Mairie aient été remplacés par de jeunes arbres, sans raison apparente.

- Le mobilier urbain publicitaire gêne certains habitants

Des habitants ont constaté que la volonté de supprimer les grandes affiches publicitaires à Ozoir a conduit à multiplier le mobilier urbain publicitaire. Selon eux, ce mobilier représente une pollution visuelle plus importante qu'une seule grande affiche et représente un danger en cachant les angles de vue aux voitures (exemple de la rue de la Concorde). Certains déplorent également l'affichage sauvage sur les voies de circulation. Un habitant déplore particulièrement le panneau publicitaire sur la place de la Mairie.

L'un des participants a également estimé que certaines enseignes commerciales ne respectent pas les arrêtés réglementaires : au Pont de Belle-Croix, l'enseigne d'Intermarché est citée comme dépassant les normes fixées par la mairie.



# La ville et ses habitants

---

# Equipements, politique sportive, culture et lien social

---

- **Un dynamisme sportif à Ozoir**

- des équipements nombreux et en relativement bon état ;
- un projet d'équipement pour les sports de raquettes dans le projet de ville;
- de nombreux adhérents et des équipements très utilisés.

- **Un suivi détaillé de l'utilisation des équipements et des coûts pour la commune**

- des données à exploiter dans le contrôle de gestion, notamment pour la consommation des fluides ;
- une sensibilisation des utilisateurs aux économies d'énergie, qui pourrait être plus marquée.

- **Des économies recherchées lors des rénovations**

- pour des économies financières et une meilleure gestion des consommations, au profit de l'environnement.

- **Des équipements accessibles et une tarification adaptée**

- accessibilité des équipements aux personnes handicapées ;
- des tarifs adaptés pour les personnes âgées et handicapées, ainsi qu'aux familles en difficultés.

- **De nouveaux lieux culturels et de nombreuses manifestations**

- construction de l'espace Acapulco ;
- une politique culturelle vivante, autour de la « saison culturelle » ;
- la ferme Pereire consacrée aux pratiques culturelles et artistiques ;
- acquisition de la salle du Carroussel.

- **Le développement de projets culturels d'ici à 2014**

- la future médiathèque devrait inclure des cibles HQE ;
- l'aménagement de la cour intérieure de la ferme Pereire ;
- le réaménagement du cinéma.

- **Un centre social d'envergure municipale, en phase avec la philosophie du développement durable**

- le centre social des Margotins : une expérience vivante
- le centre intègre sous bien des aspects les principes du développement durable ;
- un impact très positif sur le quartier.

- **Des lieux ou des pratiques encourageant le lien social**

- un effort pour l'accès à la citoyenneté et à la culture, par les nouvelles technologies ;
- 100 associations à Ozoir ;
- des manifestations favorisant les échanges et les rencontres.

# Equipements, politique sportive, culture et lien social (détails)

---

- Un dynamisme sportif

## ***Des équipements nombreux et en relativement bon état***

La ville est dotée d'équipements sportifs en relatif bon état dont les plus anciens ont déjà été rénovés. Ozoir est équipée de 4 gymnases, 3 stades et une piscine. Certains équipements pourraient notamment bénéficier de rénovations, pour améliorer leur isolation (façade, double vitrage, toiture), ce qui diminuerait leur coût de fonctionnement et augmenterait leur confort d'utilisation.

La piscine, construite en 1973, a été réhabilitée en 2002 et le stade des 3 Sapins a bénéficié d'une remise à neuf en 1989.

Des projets d'améliorations ponctuels sont actuellement à l'étude. C'est notamment le cas pour la création d'un terrain synthétique au Stade des 3 Sapins, la rénovation de la piste d'athlétisme, la réhabilitation du stade de la Verrerie (rugby) et l'extension du gymnase de la Brèche aux loups.

## ***Un projet d'équipement pour les sports de raquettes dans le projet de ville***

Le projet de ville prévoit la réalisation de courts de tennis et de tennis de table, de squash et de badminton (l'emplacement reste à déterminer). Les associations et les fédérations des sports correspondants ont été sollicitées pour la définition des besoins et du programme de cette future « Plaine des Sports ».

## ***De nombreux adhérents et des équipements très utilisés***

Les associations ou clubs sportifs de la commune rassemblent 5 000 adhérents (soit environ 1 habitant sur 5 puisque 20% des licenciés d'Ozoir résident dans une autre commune). Les équipements sportifs de la ville sont utilisés en moyenne 14 heures par jour, de 8h30 à 22h30. Les établissements scolaires les occupent la journée, les clubs et associations disposent des créneaux réservés les soirs et week-ends. Les associations sportives peuvent utiliser à titre gracieux les équipements de la ville après avoir signé une convention de mise à disposition des locaux.

- Un suivi détaillé de l'utilisation des équipements et des coûts pour la commune

La ville suit l'utilisation de chaque créneau d'utilisation de ses équipements sportifs (discipline et nombre de participants), de manière à évaluer la fréquentation de ses équipements et à attribuer les plages horaires aux différentes associations.

Pour l'année 2007, le coût de mise à disposition des équipements sportifs s'est élevé à 1 million d'euros. Cette somme comptabilise les consommations ressources des équipements (eau, électricité, chauffage), la maintenance et le personnel affecté à leur entretien et gardiennage.

Les personnels du service des sports présents dans les équipements sont en contact permanent avec les utilisateurs et les services de la Ville. Ils ont également un rôle de veille sur les équipements. Ils transmettent sous 48 h les dysfonctionnements constatés (fuites, électricité) et permettent ainsi une intervention rapide.

Le suivi régulier des consommations de fluides (eau, électricité, gaz...), effectué par les services techniques, et l'analyse des écarts observés permettent par ailleurs d'identifier les dysfonctionnements éventuels. Cela a notamment été le cas avec une fuite d'eau souterraine détectée au stade des 3 Sapins.

### ***Sensibilisation des usagers***

La connaissance fine de l'occupation des équipements, à la fois par discipline et par nombre d'utilisateurs, permet de rapporter les consommations énergétiques de chaque bâtiment à l'utilisateur et de valoriser ainsi la contribution de la ville à chaque partenaire associatif.

Cette connaissance pourrait également permettre une sensibilisation des associations sportives aux économies d'énergie, et une incitation à la réduction de leurs consommations.

## ● Des économies recherchées avec les rénovations

### ***Rénovation de la piscine municipale Catherine Plewinski en 2002***

La piscine municipale datait de 1973. Sa rénovation en 2002 a permis d'améliorer les capacités de filtration et de modifier le système d'écumage (eau qui déborde du bassin). Auparavant, l'eau débordant de la piscine repartait dans le réseau d'assainissement (environ 30 m<sup>3</sup> d'eau étaient ainsi déversés chaque jour dans le réseau). Depuis les travaux, cette eau est recyclée, filtrée puis réinjectée dans la piscine. Les économies engendrées par le système ont été évaluées à l'époque des travaux à 30 000 € par an. Par ailleurs, la modification du système de filtration a permis de réduire de 4 à 2 vidanges par an (soit près de 900 m<sup>3</sup> d'eau par an).

Le gain pour la ville est double et substantiel : ce nouveau système permet d'économiser des quantités d'eau importantes, mais aussi l'énergie dépensée pour le chauffage de cette eau. Par ailleurs, les baies vitrées bordant la piscine ont été partiellement rénovées, afin d'éviter les importantes déperditions de chaleur.

### ***Rénovation du gymnase Bouloche en 2002***

Les travaux effectués dans ce gymnase en 2002 ont permis d'isoler la grande salle de sport, d'installer des fenêtres en double vitrage et de renforcer les panneaux de toiture. Le chauffage a notamment été remplacé en 2008 (tubes rayonnants installés). La meilleure isolation de cet équipement a engendré une réduction des consommations d'énergies, en diminuant le besoin en chauffage.

L'équipement de certains terrains en matériaux synthétiques permet aussi de limiter les consommations d'eau.

## ● Des équipements accessibles avec une tarification adaptée aux personnes âgées et handicapées, ainsi qu'aux familles en difficultés

La rénovation de la piscine, en 2002, a permis un aménagement pour les personnes à mobilité réduite (même si celles-ci n'ont pas été associées au projet de rénovation). Les équipements sportifs de la ville accueillent aussi les Instituts médico-éducatifs.

### ***Des tarifs adaptés pour les pratiques sportives***

La piscine offre des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses et la gratuité pour les personnes âgées et handicapées (sur présentation d'une carte remise par le CCAS).

Les associations sportives d'Ozoir peuvent également recevoir les coupons CAF ou les participations de la direction départementale de la jeunesse et sport. Cela permet aux jeunes issus de familles en difficultés de pratiquer une discipline sportive.

- De nouveaux lieux culturels et des manifestations nombreuses

### ***Création de l'espace Acapulco***

La salle polyvalente Coluche a été remplacée par une nouvelle construction en 2008 : l'espace Acapulco. Cette salle accueille des manifestations associatives et peut servir de petite salle des fêtes pour les habitants d'Ozoir.

La construction de la nouvelle structure a pris en compte des cibles de Haute qualité environnementale : amélioration de l'isolation du bâtiment avec des matériaux innovants (briques alvéolaires) et installation d'une chaudière à condensation.

### ***Une saison culturelle à l'espace Horizon***

L'espace Horizon accueille la saison culturelle d'Ozoir - spectacles de théâtre, de musique ou d'humoristes.

Un festival de jazz et de blues est organisé par l'association Talents d'Ozoir et rassemble un public nombreux (900 personnes pour deux soirées).

La ville affiche une ambition culturelle, et souhaite développer ces manifestations. Ce point est doublement positif, au regard du développement durable.

- Ce dernier ne vise pas, en effet, qu'un développement économique, mais aussi et d'abord un développement humain, dans lequel la culture joue évidemment un rôle clef.
- Ce développement culturel renforce les autres actions de la Ville, y compris en matière d'environnement. En multipliant les offres de loisirs et de spectacles à proximité, la Ville contribue en effet à réduire d'autant les déplacements centrifuges liés à la demande culturelle, tout en faisant d'Ozoir une véritable ville à vivre, plus riche et plus porteuse.

La Ville a mis en place pour ces spectacles des tarifs spécifiques pour les publics en difficulté (15 euros contre 25 euros).

### ***La ferme Pereire consacrée aux pratiques culturelles et artistiques***

La Ferme Pereire abrite le conservatoire de musique depuis 2001. La ville a décidé de réhabiliter la partie centrale de ce bâtiment pour y installer un espace dédié aux arts et à la culture. Cette partie de la ferme a été inaugurée fin 2008 avec la présentation de l'expo ville (ensemble des projets de nouveaux équipements). Un projet de médiathèque devrait y voir le jour avant 2014.

Depuis 2006, la ville organise chaque automne un salon littéraire dont le nouvel événement phare est la remise du prix littéraire de nouvelles Ozoir'elles, décerné par un jury féminin. Il aura dorénavant lieu à la ferme Pereire, laquelle accueillera également un café littéraire mensuel, et des expositions artistiques régulières.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans ce document, des efforts notables ont été entrepris pour limiter l'impact environnemental des équipements publics (notamment géothermie pour la ferme Pereire).

### ***Acquisition de la salle du Carroussel***

La ville a acquis en 2007 la salle du Carroussel, afin d'y accueillir des manifestations d'envergure (capacité : jusqu'à 1 200 personnes). La première édition du salon de l'environnement s'y est tenue en novembre 2008. La Ville y organise également d'autres événements grand public, des dîners spectacles et un réveillon local.

- Des projets culturels dans le mandat 2008-2014

***La future médiathèque devrait inclure des cibles HQE***

La ville a prévu la construction d'une médiathèque dans l'un des bâtiments non rénovés de la ferme Pereire (le Manège). Ce projet est encore à l'étude. Il prévoit un espace total de près de 1 600 m<sup>2</sup> sur trois étages, et devrait intégrer des cibles HQE. La question de la gestion est également à déterminer (la bibliothèque est actuellement gérée par les bénévoles d'une association qui pourraient passer le relais à une équipe municipale).

***L'aménagement de la cour intérieure de la ferme Pereire***

Pour conclure ce projet d'envergure autour de la ferme Pereire, la ville envisage de faire participer un artiste d'Ozoir (implantation d'une sculpture au centre de la cour).

Ce projet comprend aussi la mise en valeur des espaces extérieurs de la Ferme (éclairage).

***L'aménagement du cinéma***

Le cinéma d'Ozoir est situé en centre-ville, dans un bâtiment ancien. La ville souhaite rénover le bâtiment ainsi que les espaces extérieurs (parkings avec un traitement paysager de la surface, accès piétons).

La ville a déjà réalisé un espace vert à l'avant du cinéma, lors de l'aménagement du rond-point De Gaulle. La rénovation du cinéma vise à l'ouvrir davantage sur la ville, tout en le rendant plus accessible.

- Un centre social d'envergure municipale

***Le centre des Margotins repris par la ville***

Centre associatif à sa création, le centre des Margotins est devenu municipal en 2003. Le centre est proche du quartier Anne Frank, le Bois Prieur et de la résidence Vincennes.

La Ville entend « *en faire un véritable outil de proximité au service des habitants* ».

Avec la municipalisation, l'équipe du centre a été renforcée, et professionnalisée. Le centre social s'est affirmé comme lieu de socialisation fédérateur sur le quartier.

Le quartier Anne Frank est composé d'immeubles anciens (construits en 1968), de bonne qualité et entourés d'espaces boisés. Ils sont essentiellement composés de logements sociaux et d'une population en moyenne peu aisée (48% des ménages ont un revenu inférieur au SMIC - le taux de chômage y est beaucoup plus élevé que dans le reste de la ville : 17,5% contre 7,2% sur l'ensemble de la ville en 2005). Par ailleurs, la population étrangère y est importante (37% contre 12% sur l'ensemble de la commune en 1999).

***Des principes de développement durable illustrés dans bien des aspects de la gestion de cet équipement, dont : une gestion participative...***

La Ville a souhaité ouvrir le centre à la population, en développant l'implication des habitants, notamment en confiant à des volontaires l'encadrement de certains ateliers. Les habitants bénévoles font aussi partie des instances consultatives (40 personnes dans les commissions et groupes de travail) et décisionnaires (80 personnes participent au Comité d'Animation chargé d'animer la vie collective de la structure et de décider de ses évolutions).

Les taux de participation des membres des instances aux réunions sont très élevés, ce qui témoigne de l'intérêt que les habitants portent à la structure.

Cette démarche nous paraît s'inscrire clairement sur l'axe participatif du développement durable ; et elle pourrait éventuellement inspirer d'autres expériences identiques, sur la Ville.

### **... Un projet formalisé et une évaluation réalisée**

Tout projet inscrit dans une démarche de développement durable suppose un principe d'amélioration continue et d'évaluation régulière.

La professionnalisation du centre a donné lieu à une réflexion autour du projet social qui a été évalué avant l'élaboration du projet social 2006-2008.

Enjeux de la démarche d'évaluation :

- « *réajuster, faire évoluer le projet du centre* »
- « *favoriser la concertation partenariale autour du projet* »
- « *favoriser la participation des habitants et des bénévoles dans la démarche* »

La première évaluation du centre des Margotins a été réalisée entre mai et septembre 2005. Le plan d'action avait déterminé des objectifs pour chaque axe ; objectifs qui, selon la Ville, sont atteints aux trois quarts (la mise en place de journées de formation pour les bénévoles, la participation au réseau local de partenaires et le soutien et l'animation des actions de REAPP - Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - sont partiellement ou non atteints).

Le centre a scindé son projet en deux parties :

« 1. Projet d'animation globale : »

- **Axe 1** : « *Développer l'information et la communication en interne et en externe* » et notamment ouvrir davantage le centre sur la ville
- **Axe 2** : « *Renforcer la participation des usagers, des habitants, et des associations dans la vie et l'animation du centre* »

Les bénévoles et les professionnels du Centre ont travaillé à la rédaction de nouveaux statuts qui favorisent la participation effective des habitants au sein des structures de concertation.

- **Axe 3** : « *renforcement du partenariat, mieux connaître les partenaires associatifs et institutionnels afin de mener des projets communs (Repas de quartier, Cinéma en plein Air, salon de découverte des métiers)* »

« 2. Projet d'animation collective familiale »

- **Axe 4** : « *Mise en place d'actions et d'un réseau de soutien à la parentalité* »
- **Axe 5** : « *Développer l'axe culturel de la structure : organiser des expositions ou des manifestations culturelles en lien avec les adhérents ou les habitants* ».

### **... Des activités qui renforcent le lien social**

Les activités proposées par le centre répondent aux besoins des habitants. C'est le groupe d'animation, composé de bénévoles et des professionnels, qui propose les nouvelles activités – ou, à rebours, décide d'arrêter les activités ne répondant plus aux besoins des habitants.

La présence de différentes associations dans le Centre permet d'aider les habitants dans certaines démarches et dans leur vie quotidienne (écrivain public, accès au droit, Vivre son deuil). Plusieurs institutions ou associations (mission locale, assurance maladie, protection maternelle et infantile) y assurent également des permanences régulières et rendent accessibles aux habitants les services publics qu'elles

représentent. Des cours d'alphabétisation sont également dispensés au centre et ont concerné 50 personnes en 2004-2005 (principalement des femmes).

Le centre a également un rôle majeur dans l'animation et l'action éducative avec un centre de loisirs, un accueil périscolaire et des sorties organisées pour les enfants ou les familles.

***Un impact très positif sur le quartier (dégradations limitées, baisse de la délinquance, création de lien social)***

Avant 2002, le centre subissait régulièrement des dégradations qui coûtaient cher à la ville. Depuis la mise en place de la gestion participative, les habitants du quartier se sont approprié ce centre et les dégradations ont cessé : l'intérêt de sa présence est reconnu par tous.

● **Des lieux ou des pratiques encourageant le lien social**

***Un effort pour l'accès à la citoyenneté et à la culture, par les nouvelles technologies (halle informatique municipale - HIM)***

La halle informatique municipale est labellisée espace public numérique et a pour objectif de permettre à tous les habitants d'avoir accès aux technologies de l'information.

Cet espace est ouvert au public 25 heures par semaine pour une navigation en accès libre et 10 heures hebdomadaires pour de la formation. La halle comporte 30 postes de travail. C'est à la fois un lieu de divertissement (jeux en réseaux, création assistée par ordinateur) et d'apprentissage. Les animateurs de cet espace peuvent en effet dispenser des formations pour les participants (horaires dédiés).

La Halle informatique propose ses activités en accès libre, pour un tarif d'un euro par heure (60 centimes pour les demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux). Les formations à différents modules informatiques (Internet, bureautique, création assistée par ordinateur) sont proposées à un tarif de 50 euros pour deux heures (30 euros pour les demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minima sociaux). Environ 50 personnes par semaine fréquentent cette structure. Les jeunes titulaires du passeport OCJ peuvent également venir à la halle pour y effectuer leur cours de soutien scolaire en ligne.

La Halle Informatique accueille également les élèves des écoles d'Ozoir et les accompagne dans la préparation du B2i (brevet Internet et informatique), un atout à l'entrée au collège.

Remarque : des tournois de jeux vidéo en réseaux sont organisés dans la structure. Counter-Strike est un jeu mis en valeur par la HIM sur son site Internet. Ce jeu est connu des jeunes et correspond sans doute à une demande de leur part. On peut néanmoins s'interroger sur l'accent mis sur un jeu relativement violent (d'autres jeux en ligne, plus « durables », peuvent constituer des alternatives tout aussi passionnantes, pour les jeunes).

***100 associations à Ozoir***

La ville compte une centaine d'associations, plus ou moins actives. Certaines associations sont professionnelles (ex : l'AFTAM qui gère le foyer de travailleurs, l'ESAT la Pyramide ou le Centre Culturel et de loisirs d'Ozoir – CCLO - avec plus de 20 permanents).

La bibliothèque de la ville et le syndicat d'initiatives sont également des associations, et bénéficient de subventions.

La majorité des associations œuvrent dans le domaine de l'action sociale (21), la culture (30) et le sport (21 dont un club omnisport avec 17 disciplines).  
La ville organise chaque année en septembre un forum des associations, au cours duquel ces dernières peuvent présenter au public leurs différentes activités et recruter de nouveaux adhérents.

### ***Des manifestations de la ville favorisant échanges et rencontres***

Depuis quelques années la ville d'Ozoir multiplie les manifestations festives. Certaines sont gratuites et ouvertes à tous, comme « Ozoir, les pieds dans le sable » ou les barbecues de quartiers. D'autres sont payantes, comme les dîners spectacles ou la soirée de réveillon organisée dans la salle du Carroussel.

Les BBQ de quartier connaissent un grand succès (700 personnes se sont retrouvées pour partager un repas dans chacun des quartiers en 2008). L'opération estivale a aussi rassemblé plus de 400 familles (1 500 personnes).

Deux grands vide-greniers sont également organisés tous les ans et réunit plus de 1 000 personnes (dont l'un au Centre des Margotins).

La préoccupation de la ville de proposer des animations et des événements collectifs ou festifs permet de renforcer la cohésion sociale sur le territoire.

# Synthèse Equipements et politique sportive, culture et lien social

<b>Atouts</b>	<b>Défis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des équipements sportifs nombreux et opérationnels</li><li>• Une pratique sportive forte</li><li>• Un développement des lieux dédiés à la culture</li><li>• Des structures participatives dans la ville (Centre des Margotins)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rendre plus accessible les manifestations culturelles par des tarifs adaptés (jeunes, bénéficiaires des minima sociaux...)</li><li>• S'appuyer sur l'expérience des Margotins pour développer une politique culturelle participative</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- Des équipements sportifs rénovés ayant permis des économies
- Ouverture de l'aile de la Ferme Pereire dédiée à la culture (exposition, littérature)
- Participation des futurs usagers à la conception du projet « Plaine Sports »
- Projet de médiathèque avant 2014
- Un Salon de l'environnement

## Opportunités - Menaces

- Envisager les événements culturels comme des lieux de rencontre qui renforcent le lien social
- Favoriser une « culture » en phase avec le développement durable

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Satisfaire au mieux les habitants en développant les événements sportifs et culturels pour leur fournir des loisirs de qualité, à proximité (et ainsi améliorer la qualité de vie et éviter les déplacements)
- Stimuler le dynamisme associatif
- Associer les habitants au développement de la vie sportive et culturelle

# Enfance, jeunesse, famille

---

- Un projet éducatif municipal formalisé pour l'enfance et la jeunesse
  - un projet éducatif municipal cohérent ;
  - des projets déclinés par service ou établissement.
- Des structures petite enfance qui semblent suffisantes
  - une halte garderie, une crèche collective et un réseau de 35 assistantes maternelles pour un total de 150 places offertes ;
  - un dialogue et une responsabilisation des acteurs.
- Une diminution des effectifs dans les écoles de la ville
  - et une marge de manœuvre pour agir sur le patrimoine scolaire.
- Des innovations dans le marché de restauration municipale
  - introduction de produits biologiques et solidaires dans les menus scolaires.
- Des initiatives intéressantes pour la jeunesse
  - Ozoir Citoyenneté Jeunesse : plus de 600 jeunes par an concernés ;
  - le point information jeunesse pour l'orientation et l'information ;
  - un projet de festival avec les jeunes.
- Une bonne gestion dans les domaines de l'enfance et de la famille
  - des procédures systématisées ;
  - une culture de l'évaluation (questionnaires, enquêtes).

- Le projet éducatif municipal formalisé pour l'enfance et la jeunesse

## ***Un projet éducatif municipal cohérent***

Le projet éducatif municipal a été élaboré avec l'ensemble des acteurs en contact avec les enfants et les jeunes de 0 à 25 ans.

L'objectif de ce document est de permettre une « *cohérence éducative à travers tous les âges* ». Il précise les objectifs pour chaque tranche d'âge, et vise à former les jeunes, en tant que citoyens responsables. Le projet éducatif municipal est centré sur les activités pré ou périscolaires, durant lesquels les enfants doivent acquérir des savoir être : autonomie, apprentissage des règles de vie collectives et - plus tard - de la citoyenneté.

## ***Des projets déclinés par service ou établissement***

Les différents établissements peuvent ensuite travailler avec leur équipe éducative sur une déclinaison locale de ce projet. Tout en restant en cohérence avec le projet municipal, ils peuvent l'adapter à leur contexte, à la tranche d'âge spécifique dont ils ont la charge. Le projet social du centre des Margotins s'inscrit dans cette dynamique.

- Des structures petite enfance qui semblent suffisantes

## ***Un espace multiaccueil (avec une crèche collective et une halte jeux), une crèche familiale pour un total de 135 places offertes et un réseau de 110 assistantes maternelles agréées libres***

En moyenne, il est né 233 enfants par an, sur Ozoir, entre 1995 et 2006.

En théorie, les structures collectives dans la ville devraient proposer 150 places, conformément aux engagements que la ville a signés avec la CAF. C'est au niveau de la crèche familiale (avec des assistantes maternelles conventionnées) que la ville ne parvient pas à atteindre le niveau de ses engagements avec la CAF (5 assistantes maternelles sont encore à recruter).

A la rentrée 2008, 29 assistantes maternelles permettaient de prendre en charge 85 enfants. En outre, il s'agit de la seule structure municipale qui propose un accueil permanent (de 7 h à 19 h, 5 jours par semaine).

La mini-crèche propose un accueil régulier à temps partiel pour 30 enfants et dispose de 5 places réservées pour des enfants vivant avec un handicap - et quelques places pour des situations d'urgence. La halte-jeux peut accueillir 20 enfants de manière temporaire (service fonctionnant à mi-temps).

Le Relais Assistantes Maternelles de la ville rassemble 110 assistantes maternelles agréées pouvant s'occuper d'au maximum 3 enfants chacune (y compris les siens en bas âge).

Le « *taux de couverture des besoins* » s'élève à plus de 50% (pour 735 enfants entre 0 et 3 ans, avec une offre de 135 places dans les structures collectives et de 243 places chez les assistantes maternelles libres).

La Ville reçoit en moyenne 60 demandes d'accueil par an. Toutes les demandes d'accueil pour la rentrée 2008 ont pu être satisfaites, indique la Ville.

La Maison de la Petite Enfance regroupe le Relais Assistantes maternelles, l'espace multiaccueil et la crèche collective.

### ***Des projets et des aménagements du service***

Le service de la mairie a mis en place un contrat tripartite entre les parents, la mairie, et l'assistante maternelle. L'objectif est de responsabiliser les différents acteurs et préciser les engagements de chacun. La ville intervient ici au titre de sa compétence sur la petite enfance.

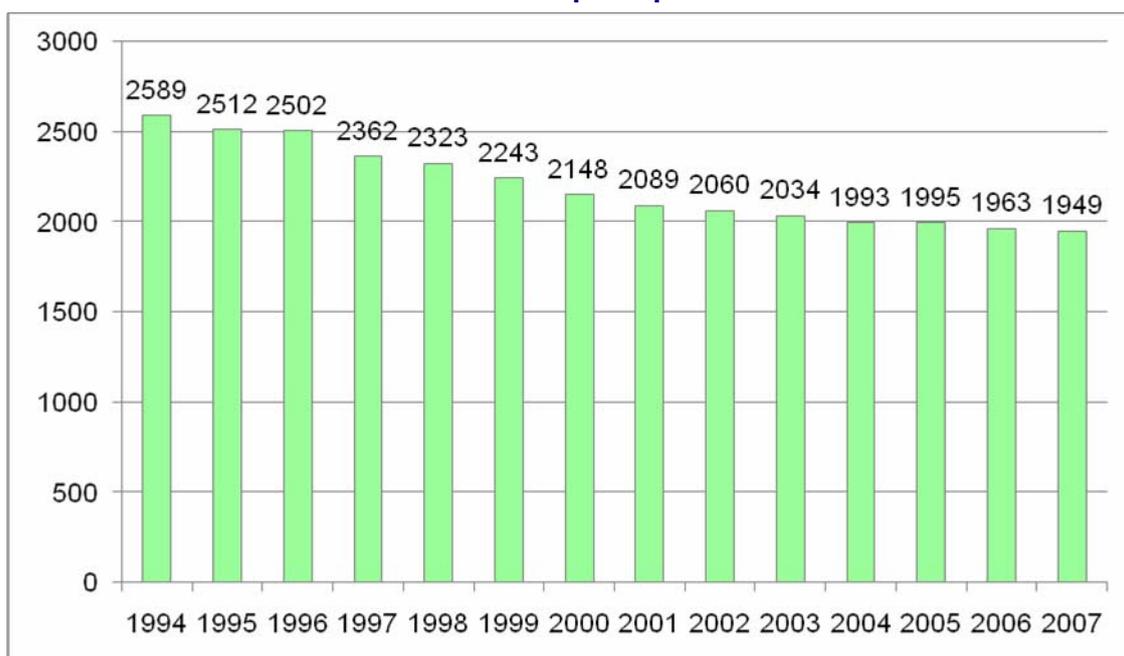
Le service projette de réaliser une enquête auprès des parents utilisant les services de la mini-crèche (satisfaction sur les horaires, notamment).

La ville envisage également de déplacer la structure halte-jeux afin de donner plus d'espace à la crèche familiale, notamment pour les activités d'éveil des enfants. Une augmentation des capacités d'accueil est également à l'étude (passage de 30 à 40 places de la mini-crèche).

- Une diminution des effectifs dans les écoles de la ville

### ***Des effectifs scolaires des écoles maternelles et élémentaires publiques en baisse - 1994 à 2007***

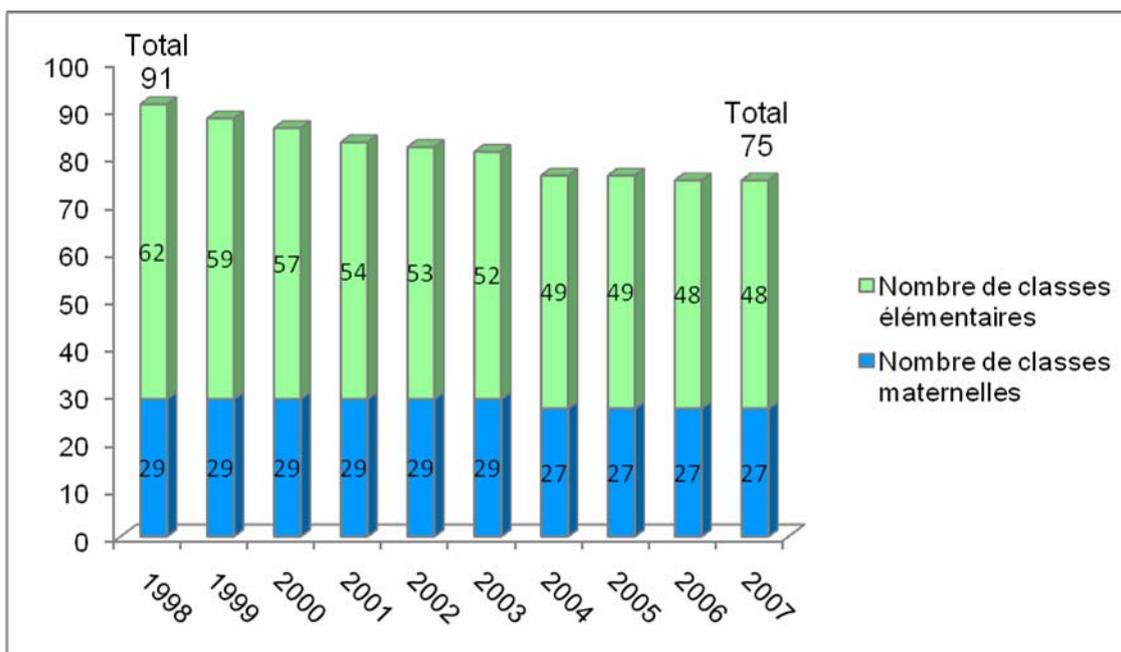
**Evolution des effectifs dans les écoles publiques de la ville entre 1994 et 2007**



Source : Ville d'Ozoir

Les effectifs dans les écoles maternelles et élémentaires diminuent régulièrement depuis 1994 (640 élèves de moins, soit une baisse de 25% sur 14 ans).

### Evolution du nombre de classes entre 1998 et 2007



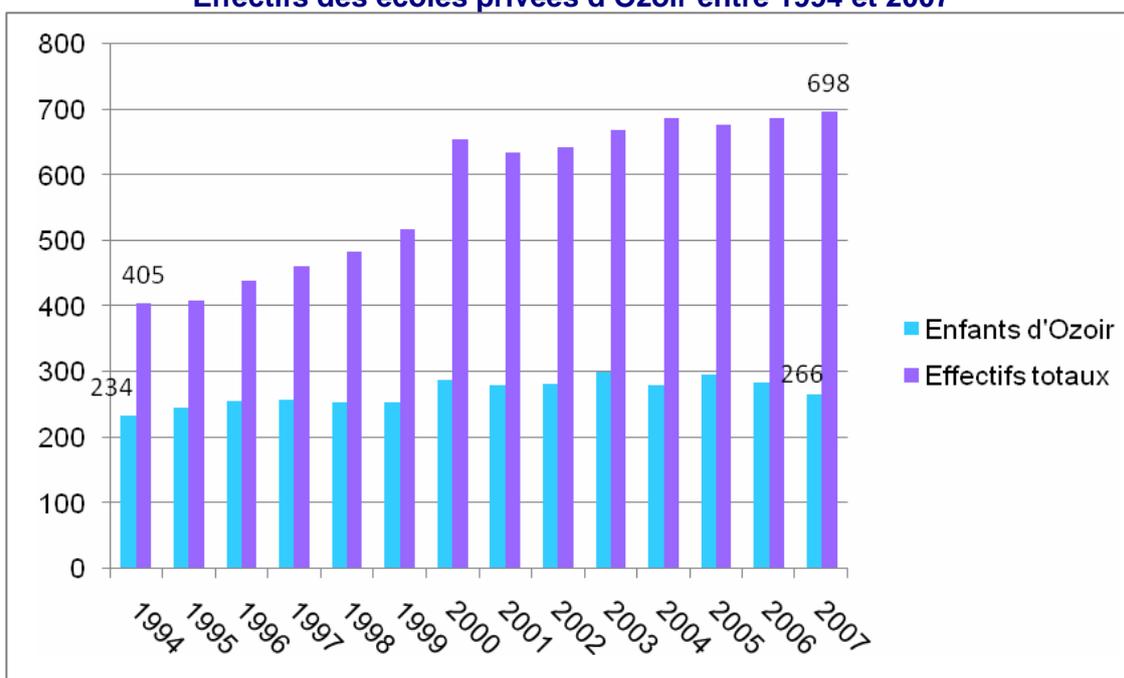
Source : Ville d'Ozoir

Le nombre de classes a diminué de 17% entre 1998 et 2007 (pour une réduction des effectifs de 16% pendant la même période).

L'école Arluison a été fermée à la rentrée 2004. Ces bâtiments rénovés accueillent actuellement les locaux de la mairie.

A la rentrée 2006, la onzième classe de l'école Plume Vert devait être supprimée par l'Education Nationale. Une mobilisation des élus de la ville et des parents a finalement permis de conserver cette classe.

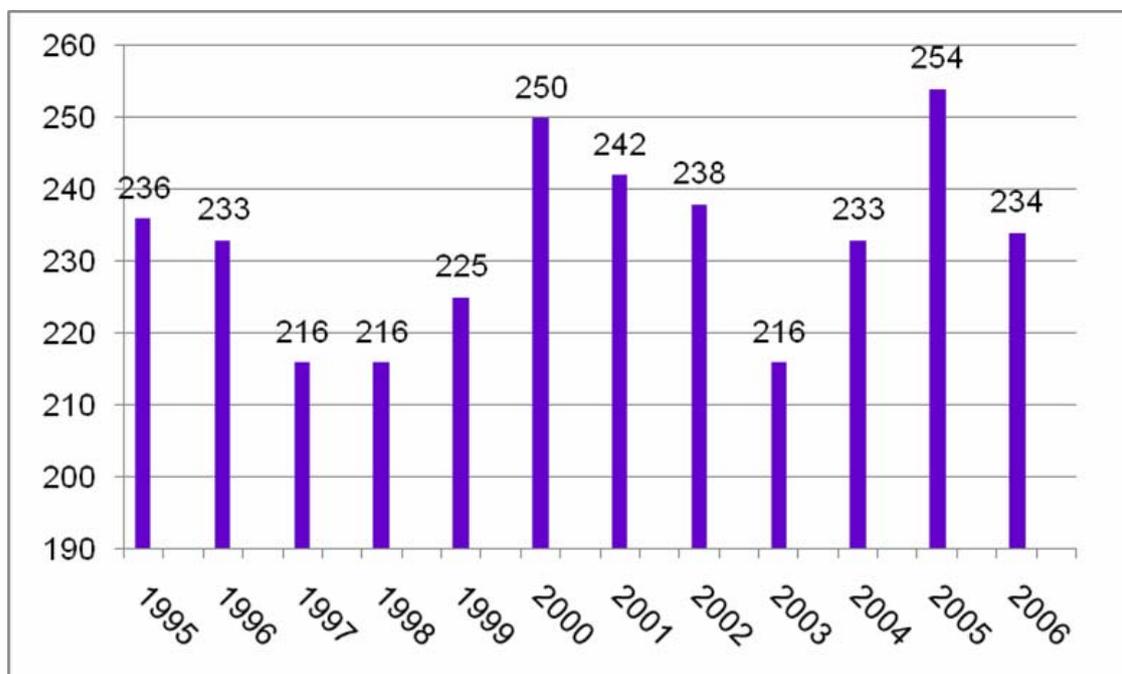
### Effectifs des écoles privées d'Ozoir entre 1994 et 2007



Source : Ville d'Ozoir

Les effectifs des écoles privées d'Ozoir ont fortement augmenté pendant cette même période (+ 49% de 1994 à 2007). Ce sont surtout des enfants extérieurs à la commune qui ont contribué à l'augmentation des effectifs.

**Nombre de naissances à Ozoir entre 1995 et 2006**



Source : Ville d'Ozoir

Les naissances sont relativement stables entre 1995 et 2006.

#### ***Des facteurs explicatifs pour la baisse des effectifs***

L'évolution des naissances n'explique pas la baisse régulière des effectifs depuis 1994. Par ailleurs, le report du secteur public vers le secteur privé n'a pas concerné un nombre important d'enfants (+ 32 enfants entre 1994 et 2007) et n'est donc pas responsable de la diminution des effectifs dans les écoles publiques d'Ozoir.

D'après les services de la ville, l'explication est plus à rechercher dans l'évolution des prix de l'immobilier. De nombreux jeunes couples quittent Ozoir pendant la scolarité de leurs enfants pour déménager dans une commune où le coût du logement est moins élevé. Certains enfants sont également scolarisés à l'extérieur d'Ozoir, souvent dans les communes où travaillent leurs parents, suite à des demandes de dérogations.

#### ***Bâtiments scolaires : une marge de manœuvre certaine***

La ville d'Ozoir entretient 5 groupes scolaires en 2008. Cela représente près de 18 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et 26% du patrimoine de la ville.

La mairie a rénové l'école de la Brèche aux Loups en 2004. Ce bâtiment a été mis aux normes et la cantine a été agrandie. La ville a profité de la réhabilitation pour installer des systèmes de réduction des consommations (minuteurs pour la lumière, cellule pour l'eau des robinets).

L'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires pourraient permettre à la ville de mettre en place des dispositifs HQE ou des systèmes permettant d'économiser les consommations ressources tout en sensibilisant les enfants.

- Des innovations dans le marché de restauration municipale

***Introduction de produits biologiques et solidaires dans les menus scolaires avec le nouveau marché attribué en 2008***

Les cantines de la ville servent 1 200 repas par jour dans les cantines scolaires et la mini-crèche. Un nouveau marché a été passé par la ville début 2008. Une attention toute particulière a été apportée à la qualité sanitaire et gustative des produits.

La Ville a par ailleurs introduit dans le cahier des charges une clause introduisant des produits biologiques et solidaires dans les menus scolaires, avec au moins deux repas par mois incluant des ingrédients issus de l'agriculture biologique. Cette action va dans le sens de la loi d'orientation issue du Grenelle de l'environnement, qui impose un objectif de 20% de produits biologiques dans la restauration collective, d'ici 2012.

Le marché de restauration municipale a été passé pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

- Des initiatives intéressantes pour la jeunesse

***Ozair Citoyenneté Jeunesse (OCJ) : plus de 600 jeunes concernés par an***

Le dispositif OCJ a été lancé depuis 3 ans et touche environ 600 jeunes par an. Chaque jeune s'inscrivant dans l'opération signe une charte en échange de laquelle il reçoit un « chéquier cadeaux », composé de bons permettant d'avoir accès à des prestations culturelles, éducatives (soutien scolaire en ligne à la halle informatique ou à domicile), à un soutien financier en cas d'inscription à une auto-école, et à la possibilité d'essayer une activité sportive proposée par une association locale.

Cette opération connaît un succès certain et permet aux jeunes de découvrir les services de la ville (accès à la halle informatique, prise de contact avec les animateurs d'OCJ et du PIJ...). Cette opération comporte également une partie « citoyenne et solidaire » : en échange des avantages qu'il reçoit, chaque jeune doit théoriquement consacrer un peu de son temps à la ville ou à une association. Cette partie du dispositif peut être intéressante – notamment dans le cadre d'opérations environnementales. Elle n'est toutefois guère mise en œuvre, à l'heure actuelle.

***Le point information jeunesse (PIJ) pour l'orientation et l'information***

Cette structure se situe dans le centre-ville d'Ozair et accueille les jeunes pour les renseigner sur leur orientation scolaire ou professionnelle. Des séances d'informations sur certains métiers sont également organisées. Le PIJ propose de consulter des documents sur des thématiques variées : santé publique, possibilités de formations professionnelles, liste des entreprises de la ville.

Les animateurs de cette structure peuvent également accompagner les jeunes dans leur recherche d'emploi et dans la préparation de leurs candidatures.

***Un projet de Festival***

Les animateurs d'OCJ préparent avec un groupe de jeunes un festival musical qui permettra de valoriser les pratiques amateurs et de créer un événement musical à destination d'un public de jeunes. Les adolescents participeront à la préparation, à la programmation et à l'organisation du festival.

- Une bonne gestion dans les domaines de l'enfance et de la famille

***Des procédures systématisées***

Des cahiers de procédures existent pour l'ensemble des métiers des activités de petite enfance et périscolaires. Ces procédures, assez complètes, concernent aussi bien les événements touchant à l'hygiène et à la sécurité que les événements pouvant se produire pendant un atelier périscolaire.

***Une culture de l'évaluation (questionnaires, enquêtes)***

La ville réalise régulièrement des enquêtes à l'aide de questionnaires sur les activités proposées.

Pour l'année 2008, des enquêtes ont ainsi été réalisées auprès des parents sur les colonies de vacances estivales, les activités périscolaires proposées aux élèves de maternelles ou les classes de découverte.

Cette démarche croise celle du développement durable, laquelle repose largement sur un principe d'amélioration continue.

Par ailleurs, la ville organise une évaluation ponctuelle des plateaux-repas des cantines scolaires, lesquels sont pesés après le déjeuner pour vérifier la validité du choix des menus.

Un suivi très précis des produits consommés est également effectué. Pour les produits d'entretien, la ville a choisi des conditionnements en doses unitaires qui lui permettent de limiter les quantités utilisées et de maîtriser ainsi le risque sanitaire pour les agents et les utilisateurs (risques d'allergies...), même si cette démarche augmente les déchets d'emballages produits.

- Des possibilités de loisirs pour les habitants et une aide aux familles en difficultés

***Des animations estivales***

Le Centre des Margotins s'inscrit tous les étés dans le dispositif « Ville Vie Vacances » - VVV - qui permet d'obtenir des financements pour l'organisation de manifestations et de sorties à destination des enfants et adolescents des quartiers en difficulté (Anne Frank).

En 2008, le Centre a proposé des sorties fréquentes dans les bases de loisirs des environs d'Ozoir, pour un tarif modique à 1 € en base de loisirs. Plus de 100 jeunes ont fréquenté ces sorties, dont une forte proportion de filles. La mixité et le brassage social sont également l'un des objectifs de ces sorties estivales. Les aspects éducatifs et le respect des règles de vie collective sont également abordés par les animateurs.

Le programme des sorties a été élaboré en concertation avec les jeunes, qui ont dû intégrer leurs propositions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée : cette démarche responsabilisante semble très positive.

Pour les sorties organisées en dehors du dispositif VVV, la ville d'Ozoir finance le transport en car et subventionne la sortie à hauteur de 50%. La moitié restante est payée par les familles afin de formaliser leur engagement.

La ville d'Ozoir a également aménagé le parc Oudry en plage pendant les mois de juillet et août. Cette opération (« Ozoir les pieds dans le sable ») a connu un réel succès : plus de 400 familles sont venues régulièrement sur les lieux.

La ville dispose aussi d'un Centre de Loisirs en bord de mer en Bretagne (à Port-Blanc, dans les Côtes d'Armor) pour accueillir les classes découvertes, les colonies et associations de la ville. Ce centre fonctionne quasiment toute l'année.

### ***Un système original d'aide aux vacances***

Un dispositif d'aide aux vacances a été mis en place par la ville pour les adolescents issus de familles en difficulté. Au lieu de proposer un nombre restreint de possibilités de séjours, qui ne correspondent pas toujours aux aspirations des jeunes, la ville préfère donner le choix aux familles en contribuant par une participation financière. Pour permettre aux familles d'effectuer ce choix, un salon du tourisme est organisé à Ozoir. Les familles peuvent ainsi sélectionner un séjour que la ville cofinancera en partie.

# Synthèse Enfance, Jeunesse, Famille

<b>Atouts</b>	<b>Défis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des capacités d'accueil qui semblent suffisantes pour la petite enfance</li><li>• Une cohérence autour d'un projet éducatif municipal</li><li>• Des structures et dispositifs pour la jeunesse (PIJ, OCJ, centre des Margotins)</li><li>• Une culture de l'évaluation</li><li>• Des animations variées pendant l'été</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduire la sensibilisation au développement durable dans le projet éducatif</li><li>• Envisager un fonctionnement durable des structures (tri sélectif, alimentation biologique, économies d'énergie)</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- Formalisation du Projet Educatif municipal
- Ozoir Citoyenneté Jeunesse
- Opération vacances
- Projet Ville Vie Vacances
- Un festival pour les jeunes et par les jeunes en projet
- Des produits biologiques dans les cantines scolaires

## Opportunités - Menaces

- Un départ des jeunes actifs de la ville
- Faire participer les jeunes à la vie municipale

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Encourager les jeunes à prendre leur place de citoyens dans la ville
- Développer la sensibilisation de ce public au développement durable

- 3<sup>ème</sup> âge : une priorité et une double action, pour les personnes autonomes et les personnes dépendantes

- un public prioritaire au CCAS d'Ozoir ;
- des aides pour le maintien à domicile des personnes âgées ;
- structures d'accueil : une résidence et un projet de maison de retraite médicalisée.

- 3<sup>ème</sup> âge : des dispositifs engagés pour créer du lien social et de l'intergénérationnel

- des avantages pour les personnes âgées ;
- des opérations favorisant les rencontres intergénérationnelles.

- Des actions pour les personnes handicapées et un soutien aux personnes en difficultés

- des aides à la vie quotidienne pour les personnes handicapées ;
- un soutien aux familles en difficultés par le CCAS.

- Une nécessaire analyse des besoins sociaux

- une obligation légale, et une utilité ;
- pour mieux prendre en compte les publics défavorisés.

- Un projet de nouveau pôle social pour améliorer l'accueil avant 2014

- pour mieux accueillir les personnes bénéficiaires des prestations du CCAS ;
- ouvert aux partenaires, et plus efficace.

- Les personnes âgées : un public prioritaire au CCAS d'Ozoir

Chaque Centre Communal d'Action Sociale se doit d'animer «une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées». Sa mission principale est donc l'aide aux personnes en difficulté. Chaque CCAS, en fonction de la population et des problématiques du territoire, choisit ensuite des populations cibles.

### **Les personnes âgées semblent prioritaires**

L'analyse des actions mises en place par le CCAS et de la communication grand public (à travers le Site Internet de la Ville ou les numéros d'Ozoir magazine) semble indiquer une priorité accordée aux personnes âgées.

Cette population est effectivement nombreuse, et s'accroît. La proportion des plus de 60 ans a augmenté de 5 points par rapport à l'ensemble de la population, entre 1990 et 2005 ; contre une augmentation de 0,3 point sur la région île de France. La part des personnes plus âgées (plus de 75 ans) s'accroît également (+ 1,3 point).

La ville d'Ozoir comptait 16 personnes de plus de 95 ans en 1999 (15 femmes et un homme) et 3 femmes de plus de 95 ans en 1990. Les questions liées au grand âge vont donc se poser de façon plus insistante, dans les années qui viennent.

### **Evolution du nombre de personnes âgées**

	1990	1999	2006	Evolution 1990-2006
Population plus de 60 ans	1 583	2 282	2 603	64,4%
Part dans la population totale	8,3%	11,0%	13,0%	
Plus de 75 ans	501	641	781*	55,9%
Part dans la population totale	2,63%	3,1%	3,9%	

\* estimation

Source : INSEE (RGP 1999 et chiffres clés 2004-2006)

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et répondre aux besoins de dépendance, par la création d'une structure médicalisée

### **Des dispositifs pour lutter contre l'isolement des personnes âgées**

Le CCAS tente de contribuer au maintien à domicile des personnes âgées en luttant contre leur isolement. Pour cela, la ville propose plusieurs services à la personne tels que les plateaux repas et l'aide ménagère (191 bénéficiaires pour le plateau repas, 131 bénéficiaires pour l'aide ménagère). Le coût de ces prestations évolue en fonction des revenus et de leur éventuel droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie). Le prix du plateau repas varie entre 1,95 et 4,40€, selon les revenus.

Un service de transport à la demande pour les personnes âgées est organisé par le CCAS (176 bénéficiaires en 2007). Un service de livraison de médicaments à domicile a également été mis en place pour la somme d'un euro pour la personne qui utilise ce service.

Le CCAS soutient également l'association des personnes âgées, qui réunit plusieurs fois par semaine les anciens autour de jeux de carte ou de différents événements (après-midi dansants, spectacle de cabaret, etc.).

### ***Une résidence de personnes âgées et un projet de maison de retraite médicalisée***

La ville a repris la gestion de la résidence de personnes âgées en mars 2006. La structure était, jusque là, administrée par l'Association AFTAM. La ville gère actuellement ce foyer logement, dans lequel une vingtaine de personnes âgées autonomes sont hébergées dans des studios.

Un projet de maison de retraite médicalisée est à l'étude sur le territoire. Il devrait accueillir environ 100 résidents d'ici à 2012. 25 lits seraient réservés à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

## ● Des dispositifs pour créer du lien social pour les personnes âgées

### ***Des avantages pour les personnes âgées***

Le CCAS encourage l'utilisation du réseau de transports en commun par les seniors en leur attribuant des réductions totales ou partielles selon le réseau. La carte Rubis s'adresse aux personnes de plus de 65 ans non imposables. Elle donne accès à la totalité du réseau local pour 15€ par an. 49 personnes en bénéficient. La carte Améthyste est également réservée aux personnes non imposables de plus de 65 ans. Elle permet une réduction de 50% sur l'ensemble du réseau RATP-SNCF. 110 personnes étaient titulaires de cette carte en 2007.

La carte Ozoir concerne les plus de 60 ans non bénéficiaires d'une des cartes précédentes et leur accorde la gratuité totale des transports en commun, sur la commune. 94 personnes en ont bénéficié en 2007. Avec ces dispositifs de cartes de transport, le CCAS soutient la mobilité des personnes âgées et promeut l'utilisation des transports collectifs (impact environnemental réduit).

Des événements festifs sont également organisés dans la ville d'Ozoir par le CCAS. Chaque année, le repas des anciens s'adresse aux plus de 65 ans (535 participants en 2007) ainsi que le goûter annuel (310 convives en 2007). Les plus de 70 ans reçoivent un colis de Noël 680 personnes en 2007).

Remarque : ces opérations pourraient être l'occasion de valoriser des produits biologiques ou locaux et de sensibiliser les personnes âgées aux achats responsables.

Le CCAS organise également des sorties, des visites ou des voyages. Les revenus des personnes sont pris en compte pour le coût du séjour. Il semble que ces voyages attirent plutôt les jeunes retraités (à partir de 55 ans). 115 personnes y ont participé en 2007 (avec notamment un voyage aux USA avec 53 personnes et un voyage aux Baléares avec 23 personnes). Quant aux sorties organisées par le CCAS, elles ont concerné 221 personnes en 2007.

### ***Des opérations favorisant les rencontres intergénérationnelles***

L'opération « Un été, un sourire » a été mise en place l'été après l'épisode caniculaire de 2003. La ville avait d'abord recruté des étudiants pour effectuer des visites spéciales aux personnes âgées pendant les deux mois d'été. La plupart des personnes âgées inscrites bénéficiaient également de prestation de maintien à domicile. Cette opération a été très appréciée des personnes isolées, mais elle a dû être arrêtée : son coût étant trop élevé pour le nombre de bénéficiaires.

La ville a donc mis en place à partir de l'été 2008 un numéro vert pour les personnes âgées afin qu'elles puissent solliciter le service social au moindre problème. Ce numéro ne rencontre qu'un très faible succès.

La ville a également édité une carte d'information à destination des anciens avec l'ensemble des numéros utiles en cas d'urgence.

Plusieurs opérations intergénérationnelles ont été conduites entre les jeunes fréquentant le centre social des Margotins et les résidents de la RPA (résidence pour personnes âgées). Ces moments de jeux ou d'échanges ont été appréciés par les enfants et les personnes âgées.

- **Des actions vers un public handicapé et un soutien aux personnes en difficultés**

***Des aides à la vie quotidienne pour les personnes handicapées***

Les personnes handicapées ont la possibilité de bénéficier du transport à la demande, du portage des repas et de l'aide ménagère, de la même manière que les personnes âgées.

Les agents du CCAS leur proposent aussi une aide pour constituer les dossiers de la maison départementale du handicap, qui centralise les allocations d'autonomie (48 dossiers en 2007).

Le siège départemental de la FNATH (association des accidentés de la vie) est situé à Ozoir. Cette association travaille avec les accidentés de la vie, parmi lesquels de nombreuses personnes vivent avec un handicap. La FNATH a déposé sa candidature pour faire partie du Conseil d'Administration du CCAS afin de faire partager sa connaissance du handicap et de ces contraintes. La candidature de cette association n'a pas été retenue.

***Mise en place des dispositions prévues par la loi de 2005***

La Ville se met en conformité avec la loi de 2005 pour l'accès des personnes handicapées aux équipements publics.

En application de cette loi, une commission accessibilité vient d'être créée par la ville. Elle va permettre de vérifier l'accessibilité effective des équipements publics, jusqu'à présent non évaluée ; et l'identification des difficultés de circulations (trottoirs, voirie) afin de les inclure dans les futurs travaux de voirie. Un diagnostic de l'accessibilité des bâtiments et des cheminements extérieurs est également en cours de réalisation.

La FNATH s'est également portée volontaire pour participer à cette commission, forte de ses 300 adhérents dans la commune d'Ozoir et les villes alentour.

En ce qui concerne l'accessibilité de l'Hôtel de ville, la configuration du bâtiment et de la place ne permettait pas la réalisation d'une rampe d'accès devant la mairie. Le permis de construire a été déposé au département et la commission accessibilité du Conseil Général a validé le projet de la mairie avec un accès par l'arrière du bâtiment. A l'intérieur de la mairie des rampes sont présentes pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Au fur et à mesure des rénovations des bâtiments existants et des constructions neuves, les accès sont adaptés pour les personnes à mobilité réduite (c'est le cas pour l'espace Acapulco, ou le pavillon de la Brèche aux loups, remis en conformité lors des rénovations récentes). La piscine a également été adaptée au public handicapé. Ces derniers y bénéficient par ailleurs de la gratuité.

Rappel : la loi de 2005 fixe un délai de 10 ans pour achever l'accessibilité de tous les bâtiments publics.

- Une nécessaire analyse des besoins sociaux

### ***Un soutien aux familles en difficultés par le CCAS***

19 familles ont bénéficié d'aides du CCAS en 2007, notamment pour permettre à leurs enfants de partir en vacances et/ou de participer aux activités proposés par les Centres de loisir sans hébergement. 64 repas ont, de plus, été distribués à 3 familles. EDF Solidarité a par ailleurs signalé au CCAS 94 familles en maintien d'énergie ou en service minimum, suite à des impayés.

D'après les chiffres du MINEFI, 1 787 foyers à Ozoir ont un revenu fiscal de référence inférieur à 7 500 euros annuels (le revenu fiscal de référence ne correspond pas à un salaire net mais à la totalité des revenus d'un ménage, après abattements, auxquels on ajoutera le montant de certaines déductions, de produits de placement ou de bénéfices non salariés particuliers.) Ces chiffres prennent en compte l'ensemble des foyers fiscaux, y compris les retraités.

Le nombre de familles ayant bénéficié des aides du CCAS paraît faible, en comparaison du nombre important de ménages ozoiriens dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 7 500 euros annuels (1 787 ménages) ; du chiffre de 94 familles en difficulté, signalé par les services d'EDF, ou du chiffre des demandes de RMI. Ceci s'explique peut-être par le nombre important de retraités dont certains touchent une petite pension, et vivent souvent seuls.

La ville pourrait, à tout le moins, engager une action d'information à destination des personnes identifiées comme se trouvant en situation de précarité, afin de leur présenter les possibilités d'aide existantes.

La ville dispose de 4 logements pour les situations d'urgence. Ces appartements sont destinés à des personnes en difficultés passagères (incidents de parcours, violence, expulsion...). 10 personnes y ont été logées en 2007, pour 771 jours au total.

Les actions dans le domaine de l'emploi menées par le Relais Emploi ainsi que les tarifs privilégiés à la Halle informatique municipale pour les personnes en recherche d'emploi permettent de faciliter les démarches des habitants. Ce dispositif, mené en partenariat avec l'ANPE de Roissy, semble très intéressant.

L'accompagnement des personnes bénéficiaires du RMI dépend du conseil général. Toutefois, les bénéficiaires résidents à Ozoir sont d'abord reçus par le CCAS, qui transmet leur dossier et les oriente vers les Unités d'actions sociales. Ces dernières mettent ensuite en place les différents dispositifs d'aide (recherche d'emploi, consultation santé...). Le regroupement de ces différents services dans le futur Pôle social permettra également de faciliter les démarches des habitants et de multiplier les contacts entre les intervenants sociaux du CCAS et du Conseil Général. En 2007, le CCAS a reçu 80 personnes qui ont constitué une demande de RMI. 74% des demandes ont été accordées (38 adultes isolés et 17 familles).

### ***Une obligation d'analyse des besoins sociaux qui pourrait se révéler utile...***

L'analyse des besoins sociaux est l'une des obligations des CCAS (cf. Décret n° 95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale). Cela permet d'adapter les actions menées aux besoins des publics défavorisés de la commune.

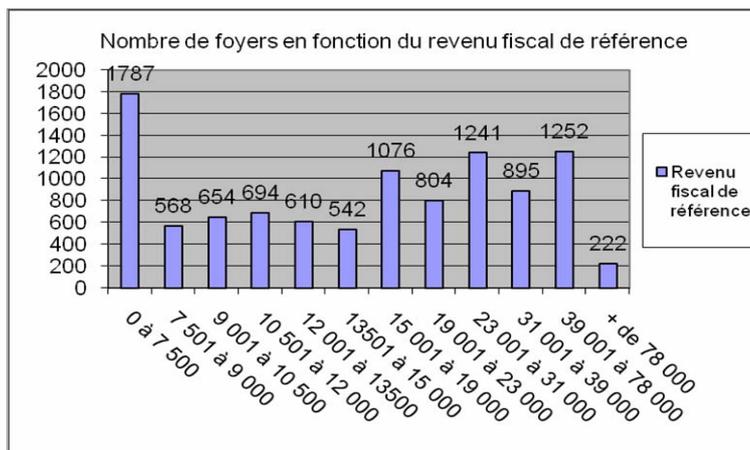
Le CCAS d'Ozoir ne procède pas à ce recensement formel des besoins des publics défavorisés. Il semble cependant que les personnes du service social connaissent bien les situations des différents bénéficiaires, en raison de contacts réguliers et privilégiés avec eux. Une formalisation des situations, et une connaissance précise des données

relatives aux personnes défavorisées pourraient toutefois compléter cette approche plus humaine et moins formelle des problématiques du territoire.

### **...Afin de prioriser les actions du CCAS**

La quasi-totalité (97%) des foyers ayant un revenu fiscal de référence entre 0 et 7500 euros n'est pas imposable.

On peut estimer qu'une partie importante de ces foyers pourrait avoir besoin d'aides complémentaires, que ce soit dans le domaine de la vie quotidienne (bons transports, alimentaire ou pour les frais du foyer) ou pour contribuer à l'éducation des enfants (accès moins cher pour les activités de loisirs et sportives).



Source : MINEFI

## ● Un projet de Pôle social avant 2014

### **Pour mieux accueillir les personnes bénéficiaires des prestations du CCAS**

La Ville a engagé la création d'un Pôle social (inscrit dans le projet de ville 2008-2014). Ce pôle social sera conçu comme un équipement regroupant l'ensemble des partenaires intervenant dans le secteur médico-social.

On y trouvera donc associés en un même lieu : le CCAS pour le troisième âge, la P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) pour la santé des mères et des enfants, les assistants sociaux et des conseillers en économie sociale et familiale du Conseil Général pour les familles en difficultés ou les bénéficiaires des minima sociaux, un écrivain public, la maison de la Justice, un service d'action éducative ainsi que des associations.

### **Ouvert aux partenaires, ce pôle améliorera l'action sociale sur le territoire**

Ce bâtiment sera bien évidemment accessible aux personnes en fauteuil roulant. Elles pourraient être associées à la conception de l'équipement, afin qu'il soit parfaitement adapté à leurs contraintes de mobilité.

Ce projet sera implanté sur le site actuel du CCAS, proche de l'Espace Acapulco construit en remplacement de la salle Coluche. Il est situé au nord-ouest de la ville, proche du centre des Margotins et du quartier Anne Frank.

Par le regroupement qu'il permettra, ce Pôle offrira une aide nettement plus facile d'accès pour les personnes en difficulté ; donc plus efficace. Il limitera de plus les obligations de déplacement ; donc les pollutions ; mais surtout les coûts induits, pour les publics en difficulté. En ce sens, ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable de la Ville.

# Synthèse Action sociale

<b>Atouts</b>	<b>Défis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Un centre communal d'action sociale actif pour les personnes âgées</li><li>• Des dispositifs mis en place pour permettre le maintien à domicile</li><li>• Un projet de maison médicalisée</li><li>• Un projet de Pôle social tout à fait novateur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer les actions vers les publics défavorisés</li><li>• Mettre en place l'analyse des besoins sociaux sur le territoire</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- Développement de manifestations intergénérationnelles (notamment entre les locataires de la Résidence de Personnes âgées et les jeunes du Centre d'animation des Margotins)
- Des manifestations organisées pour le 3<sup>ème</sup> âge (sorties, voyages, repas)
- Un projet de Pôle social rénové pour améliorer l'accueil et permettre une meilleure transversalité avec les partenaires sociaux

## Opportunités - Menaces

- Le vieillissement de la population d'Ozoir et la grande dépendance
- Une extension des publics en difficulté, en cas de crise économique

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Contribuer à l'insertion sociale des habitants
- Lutter contre l'isolement des personnes âgées et permettre leur maintien à domicile
- Rendre la ville et les équipements accessibles pour les personnes handicapées

- Une ville calme, où le sentiment d'insécurité peut exister, mais reste souvent exagéré.

- Ozoir a l'un des taux de criminalité les plus bas du département ;
- quelques dégradations, toutefois, et des rassemblements de jeunes, mal vécus par les riverains ;
- un territoire relativement homogène, avec quelques distinctions, par quartier ;
- un projet de vidéoprotection pour 2009 ;
- une police municipale expérimentée, ouverte 24 / 24 h, bien équipée, qui travaille en bonne entente avec la police nationale.

- Un effort de la police municipale pour s'adapter aux exigences environnementales, et des responsables sensibilisés.

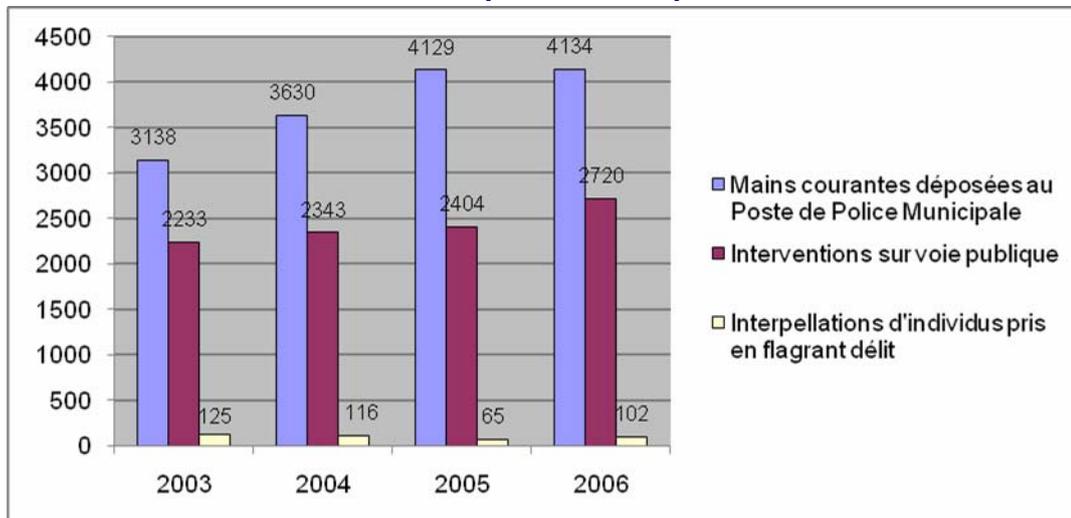
- notamment pour les véhicules et la création de nouveaux locaux de la police avec un objectif de norme Haute Qualité environnementale (inscrit dans le projet de ville 2008-2014).

- Un dispositif partenarial pour prévenir la délinquance et des actions de prévention auprès de différents publics

- la mise en place d'un CLSPD depuis 2006 ;
- des actions de préventions auprès des jeunes, des seniors et une opération pour prévenir les cambriolages.

- Une ville calme, où le sentiment d'insécurité peut se révéler plus présent que pertinent.

## Activités de la police municipale



Source : Ville d'Ozoir

Les dépôts de mains courantes et les interventions sur voie publique ont augmenté entre 2003 et 2006 (respectivement de 31% et 21%). Ces chiffres sont toutefois difficilement interprétables puisqu'ils attestent aussi de l'efficacité et de la présence sur le terrain des policiers municipaux.

### **Les dégradations : le problème principal à Ozoir**

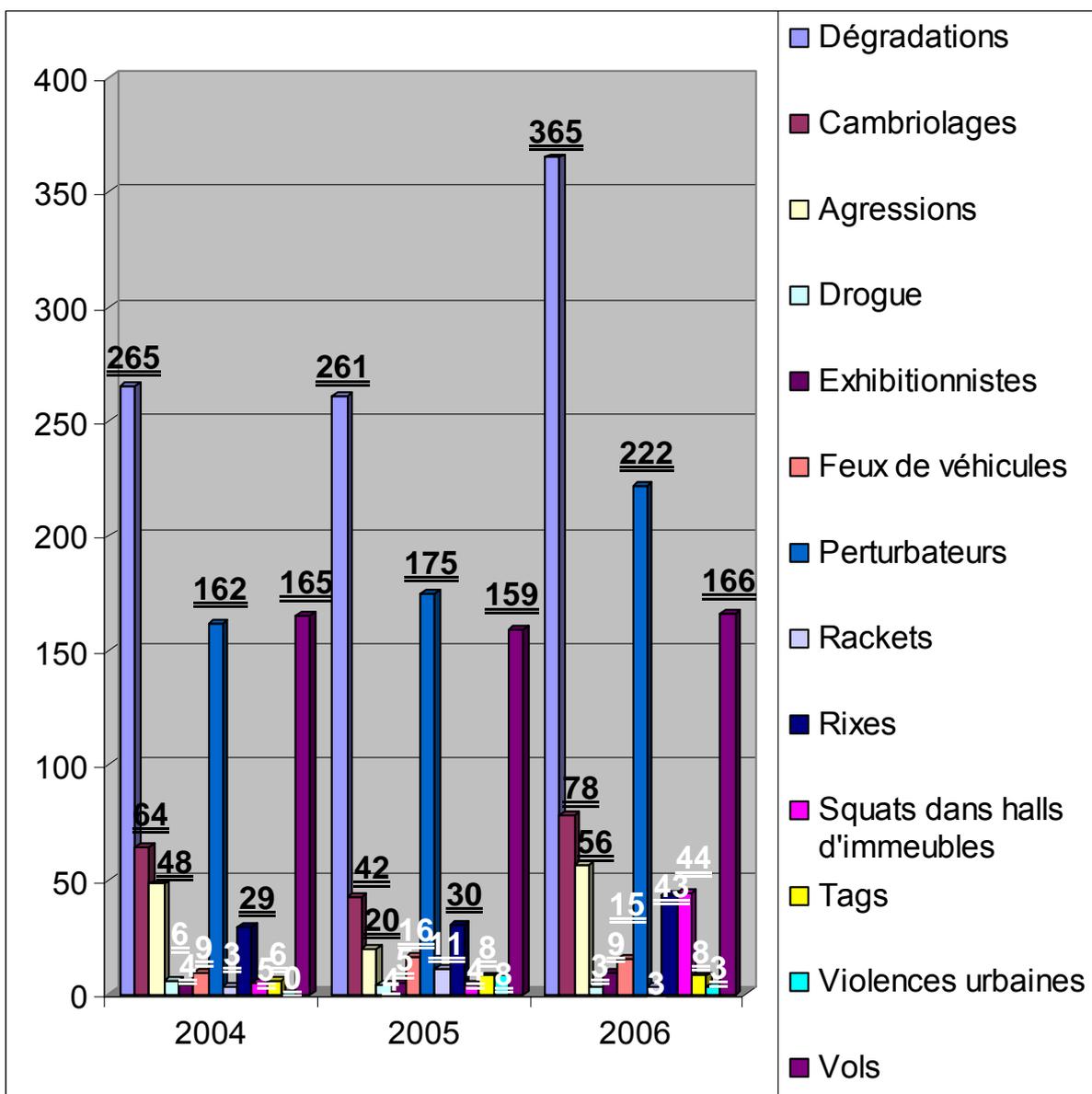
Les principaux faits de délinquance et d'incivilité entre 2004 et 2006 :

- Les dégradations (365 en 2006)
- Les perturbateurs (222 en 2006)
- Les vols (166 en 2006)
- Les cambriolages (78 en 2006)
- Les agressions (56 en 2006)
- Les squats de hall (44 en 2006)

Les agressions et les squats de hall d'immeubles sont en forte augmentation entre 2004 et 2006.

L'ensemble des faits constatés a augmenté de 32% entre 2004 et 2006. La plupart relèvent cependant plus d'incivilité que de délinquance.

## Evolution des faits constatés de 2004 à 2006



Source : Police municipale

### ***Un territoire relativement homogène, avec quelques distinctions, par quartier.***

Selon les quartiers d'Ozoir, la délinquance et les faits constatés varient. Certains quartiers sont calmes ou très calmes (ZAC Poirier, Clos de la Vigne, Archevêché, la Douvre, Vieux Quartier). Des dégradations ont été constatées dans le quartier du Bois des Pins et de la Brèche aux Loups (les cheminements piétons de ce secteur rendent la surveillance difficile). Le quartier d'Armainvilliers est également calme (hormis quelques rassemblements de jeunes, signalés par des riverains, en été autour de l'étang). Des dégradations plus fréquentes ont été observées sur le secteur Belle-Croix. Certains quartiers semblent plus problématiques – dont Anne Frank.

### ***Un projet de vidéoprotection pour 2009***

Ce projet est envisagé avec une participation financière du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance). Un diagnostic a été mené pour repérer les lieux critiques, 24 emplacements ont été sélectionnés.

La procédure d'appel d'offre doit se dérouler fin 2008 pour la première phase du marché d'installation de la vidéo protection.

***Une police municipale expérimentée, ouverte 24 / 24 h, bien équipée, qui travaille en bonne entente avec la police nationale.***

La police municipale d'Ozoir est composée de 19 policiers. Ils sont équipés de 3 véhicules, 2 motos, et de VTT.

Ils sont armés de pistolets flash balls, et mieux formés au maniement des armes à feu que de nombreuses autres polices municipales.

- Un effort de la police municipale pour s'adapter aux exigences environnementales, et des responsables très sensibilisés.

Les responsables sont fortement sensibilisés au développement durable. La Police municipale s'est équipé d'un scooter électrique, pour l'agente verbalisant le stationnement.

A l'heure actuelle, il n'existe pas sur le marché de motos « trails », permettant de passer dans les chemins de terre, en version écologique. A terme, les 2 motos (Suzuki V Strom 600) ne peuvent donc pas être remplacées par de l'électrique.

Les deux voitures pourraient en revanche être remplacées par des véhicules moins polluants.

Après recherche – vaine - d'une filière de traitement, les matériels polluants (bombes lacrymogènes, etc.) sont renvoyés aux fournisseurs, qui doivent les recycler.

***Des nouveaux locaux en projet, des cibles HQE***

Le projet de créer de nouveaux locaux pour la police municipale est inscrit dans le projet de ville 2008-2014. Les locaux actuels sont en effet relativement vétustes et mal disposés. Le projet permettrait d'inclure de la HQE dans le futur bâtiment.

- Un dispositif partenarial pour prévenir la délinquance et des actions de prévention auprès de différents publics

***Mise en place d'un CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)***

Ce comité existe depuis 2006 avec l'ensemble des partenaires (police nationale, Education nationale, bailleurs sociaux, assistantes sociales du Conseil Général). Cette instance est avant tout un groupe de liaison humaine qui permet d'éviter une aggravation des problématiques de délinquance. Un tel système permet d'intervenir auprès du jeune et de sa famille avant que la situation ne devienne trop grave.

***Des actions de préventions menées par la police municipale ou en lien avec le CLSPD***

La police municipale intervient sur la prévention des conduites à risques auprès des futurs conducteurs (alcool et drogues).

La ville finance également des actions de prévention des violences faites aux filles, à la demande des directeurs d'établissements (ces derniers constataient une recrudescence des tensions garçons-filles dès le collège).

En partenariat avec la préfecture et une mutuelle, la ville d'Ozoir a organisé le programme « les seniors de la route » afin de permettre une conduite plus sûre des seniors.

Une éducation au code de la route et à la sécurité routière est également menée auprès des élèves des classes élémentaires.

Enfin, pour prévenir les cambriolages, la ville d'Ozoir mène chaque année depuis 2004 une opération « Tranquillité vacances », qui permet aux habitants de prévenir de leurs dates de vacances et de bénéficier de passages de la police municipale à leur domicile.

Les agents de police municipale ont effectué 1 160 visites en 2006 dans le cadre de cette opération.

Malgré cette opération, le nombre de cambriolages a augmenté à Ozoir (+ 27% depuis 2003).

## Synthèse Sécurité-Prévention

Atouts	Défis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une police municipale bien formée</li><li>• Un travail transversal avec d'autres partenaires dans le cadre du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)</li><li>• Des équipes impliquées dans des actions de prévention (sécurité routière)</li><li>• Des équipements plus écologiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduire les faits constatés (notamment les incivilités)</li><li>• Rétablir un sentiment de sécurité</li></ul>

### Les actions déjà engagées

- Recyclage du matériel spécifique
- Equipement avec des vélos et deux scooters électriques
- Opérations de sensibilisation dans les établissements scolaires

### Opportunités - Menaces

- Une montée de la délinquance de voie publique
- Une augmentation des dégradations sur le patrimoine de la ville

### Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Développer la politique de prévention vers la jeunesse
- Construire de nouveaux locaux avec un objectif de haute qualité environnementale

# Ressenti de la population (La ville et ses habitants)

---

Les ateliers de partage du prédiagnostic, avec les citoyens mais également avec les acteurs locaux (associations et institutions) ont fait apparaître plusieurs remarques ou questionnements. Nous en restituons la synthèse par thématique.

## Equipements culturels et sportifs

- Des équipements culturels appréciés par un grand nombre d'habitants

La politique culturelle est jugée satisfaisante. Pour certains, la Saison Culturelle semble toutefois « trop élitiste » et le prix des spectacles est jugé trop élevé par les participants (15 €). La programmation culturelle gagnerait à s'ouvrir sur des créations amateurs. Pour d'autres, la saison culturelle a progressé en qualité et en quantité. Certains trouvent que vu la taille de la ville (20 000 habitants), l'offre sportive et culturelle est bien développée (en comparaison de communes environnantes)

La bibliothèque, gérée pour l'instant de manière associative, est considérée comme insuffisante : les habitants regrettent un manque d'animations et de conférences. Certains se demandent si la future médiathèque (prévue à la ferme Pereire) va rester associative ou si elle sera municipalisée et bénéficiera de plus de moyens pour fonctionner.

- Des équipements publics (sportifs et culturels) qui pourraient être plus accessibles

Certains habitants regrettent les difficultés d'accès à plusieurs équipements (gymnase de la Brèche aux loups notamment). La plupart du temps, le stationnement est insuffisant pour les véhicules et inexistant pour les vélos (voir aussi salle Acapulco, pourtant inaugurée en 2008).

Des habitants suggèrent d'utiliser la navette gratuite Olfî comme moyen d'accéder aux équipements culturels.

- Des associations qui ne se sentent pas toujours soutenues

Ozoir compte notamment deux associations de théâtre amateur avec de nombreux adhérents. D'après certains habitants, l'association rassemblant le plus de membre (une centaine), n'a pas de possibilité de bénéficier d'une salle municipale pour ses représentations. La culture amateur ne leur semble pas assez encouragée. « Les petits orchestres manquent d'une salle de répétition ».

Certains ont également évoqué le manque de créneau horaire pour la piscine pour certaines associations.

Certains habitants ont fait remarques que les vestiaires du Stade de la Verrerie sont très dégradés depuis plusieurs années et ont besoin de rénovation.

# Enfance, jeunesse, famille

- Les écoles : des évolutions récentes et une prise en compte du développement durable

Les élèves des écoles et des collèges d'Ozoir reçoivent une sensibilisation au développement durable qui semble efficace avant l'adolescence.

Certains habitants ont l'impression que les structures de la ville n'ont pas pris en compte les récentes évolutions de l'Education nationale (école le mercredi au lieu du samedi). Les structures périscolaires semblent insuffisamment adaptées pour les activités après l'école ou le mercredi après-midi (et notamment logistique transport pour permettre aux enfants de se rendre sur les lieux d'activités quand les parents travaillent).

Les cantines d'Ozoir proposent des repas biologiques aux enfants, deux fois par mois. Cet effort est salué par les participants, qui souhaiteraient voir la fréquence de ces repas augmentée. Mais la Ville est confrontée à un problème d'approvisionnement : en France la production ne permet pas de couvrir tous les besoins. Certains participants aux ateliers ont proposé d'accompagner les producteurs à convertir leur exploitation à la production biologique avec des possibilités de préfinancement.

D'après les habitants, la baisse des effectifs scolaires est en partie due au vieillissement de la population.

La prise en charge des enfants handicapés, avec des difficultés scolaires ou psychologiques, semble insuffisante. Des habitants s'étonnent qu'il n'y ait pas de Centre Médico-Psychologique à Ozoir.

- La situation des jeunes longuement débattue : manque de structures d'accueil et problèmes de comportements

Des habitants présents aux Ateliers se sont plaints du manque de civisme de certains jeunes (présence de nombreux déchets aux alentours des établissements scolaires et des lieux de rencontres informels des jeunes). D'autres habitants regrettent que le dispositif Ozoir Citoyenneté jeunesse - OCJ - ne soit pas l'occasion de sensibiliser les jeunes au respect de la planète. Ils proposent d'intégrer une formation à l'environnement dans OCJ.

Certains participants aux ateliers ont souligné le manque de culture de l'environnement des jeunes et le manque de formation et de sensibilisation dans ce domaine.

Ozoir n'a pas non plus de Conseil Municipal des Jeunes. La Ville a cependant mis en place un système de porte-parole des 9-11 ans, dont la mission est de représenter les enfants de leurs quartiers auprès de la municipalité. Les citoyens auraient souhaité que les jeunes soient plus associés à la démarche Agenda 21. Les jeunes ont pourtant été sollicités comme toute la population à participer à la démarche de l'Agenda 21 mais n'ont pour l'instant pas beaucoup répondu.

D'autres habitants ont observé le manque de lieux de rencontre (publics ou privés, très peu de cafés dans la ville), d'animations, de petites structures pour accueillir les jeunes sur l'ensemble du territoire ozoirien.

# L'action sociale

- Des citoyens préoccupés par les services offerts aux personnes âgées

Un habitant déplore un manque de transport collectif pour les loisirs des personnes âgées. Actuellement, elles font du co-voiturage pour se rendre aux activités de leur club. Mais certaines personnes ont des problèmes de vue, ce qui remet en question la sécurité de leurs déplacements.

Un autre participant aux ateliers s'est étonné du faible nombre de bénéficiaires des prestations de maintien à domicile, par rapport au nombre total de personnes âgées vivant à Ozoir (seulement 131 personnes âgées bénéficient de l'aide à domicile sur un total de 2600 personnes âgées vivant à Ozoir). Il est rappelé que ce chiffre de 2600 personnes inclut l'ensemble des personnes de plus de 60 ans, lesquelles, pour la plupart, n'ont pas besoin d'une telle prestation. Les participants se demandent si ces prestations sont suffisamment connues de la population âgée d'Ozoir.

La ville d'Ozoir travaille sur un projet de maison de retraite médicalisée dont l'emplacement n'a pas encore été déterminé. Des habitants témoignent de la perte d'attractivité du foyer logement actuel (la RPA- résidence pour personnes âgées). Cette résidence compte environ 70 logements mais moins de 20 résidents. Certains pensent que les personnes âgées ne s'y sentent pas en sécurité, la résidence n'étant pas médicalisée. Les personnes qui ont besoin de soins sont dirigées vers d'autres établissements comme les Fontaines à Roissy en Brie. Le coût de cet établissement (2 600€/mois environ) pose la question de l'accueil des personnes âgées qui ont peu de moyens. Des participants notent un manque de structure médicalisée à un tarif abordable.

- Des personnes en difficultés insuffisamment prises en charge

Un participant aux ateliers a souligné que le CCAS aidait peu de familles, alors qu'une centaine de personnes sont inscrites aux Restos du Cœur et au Secours Catholique. L'aide d'urgence apportée par le CCAS semble donc insuffisante.

Ozoir compte 4 logements d'urgence. Malgré l'existence de 4 logements d'urgence dans la ville, les participants sont préoccupés par le nombre de SDF à Ozoir. Dans le même temps, ils constatent des logements vides dans des immeubles du quartier Anne Frank.

Un participant a témoigné de l'action menée par l'association La Brèche, basée à Roissy. Il regrette la fermeture de son espace « Dynamique insertion ». Cet espace visait l'intégration des jeunes de 18-25 ans en difficultés. De nombreux jeunes sont sortis de ce dispositif avec une formation ou un travail. Cette association fait partie du dispositif social à destination des jeunes d'Ozoir et des communes alentour. La commune a signé une convention avec l'association mais cet habitant considère qu'il est indispensable de la soutenir, et de contribuer à l'accueil des jeunes en stage au sein des entreprises.

Certains habitants observent que le chiffre du taux de chômage (6,7% à Ozoir plus faible que dans le département ou la région) cache des disparités sur la commune : le quartier Anne Frank présente un taux de chômage d'environ 25%. Les chiffres ne sont pas disponibles pour tous les quartiers : le quartier Anne Frank avait fait l'objet d'une étude menée par le centre socio-culturel des Margotins.

L'un des habitants s'est également interrogé sur la formation des travailleurs sociaux qui pourrait être plus développée dans le département de Seine et Marne.

- Des améliorations possible dans la prise en compte des personnes handicapées dans la ville

Des habitants ont regretté que des rues refaites récemment (rue de Pontault, rue de la Clairière, avenue Mellério) n'aient pas été adaptés pour la circulation des personnes à mobilité réduite ou des personnes avec poussettes. Les trottoirs sont trop étroits ou présentent des dénivelés inadaptés.

L'accessibilité du minibus de la mairie pour le transport à la demande est reconnu difficile voire impossible d'accès pour les personnes en fauteuil (elles doivent en effet solliciter l'aide du chauffeur : il manque une rampe d'accès ou un hayon).

## Sécurité et prévention

Les habitants présents aux Ateliers ont constaté à Ozoir davantage d'actes d'incivilités que de réelle délinquance. Dès lors, la mise en place d'un système de vidéosurveillance semble peu pertinente à certains d'entre eux.

Les participants soulignent que la gare et ses abords ont été le théâtre, il y a deux ou trois ans, de rivalités entre bandes, d'agressions, de vols. Selon eux, il manque également un parking sécurisé pour les vélos.

# La ville et le développement durable

---

- **Un patrimoine important, en voie d'amélioration**

- 68 000 m<sup>2</sup> de bâtiments à entretenir ;
- des innovations dans les constructions ou réhabilitations récentes.

- **Une réduction de l'impact environnemental, grâce à une gestion des consommations ressources et la promotion de gestes plus durables**

- un suivi comptable par ressource et par bâtiment ;
- des dépenses d'eau relativement stables (+ 3%) en 5 ans ;
- des consommations électriques représentant 3% du budget de fonctionnement de la ville ;
- un marché de chauffage qui intéresse l'entreprise aux économies réalisées ;
- un diagnostic de performance énergétique global, visant à optimiser les consommations.

- **Les marchés publics : une marge de manœuvre pour la ville**

- une activité importante dominée par les marchés de travaux ;
- des critères environnementaux introduits.

- **Des actions dans le domaine des déplacements et des transports**

- une gestion de la flotte de véhicules ;
- un axe de progression au niveau des déplacements

- **Des marges de manœuvre financières faibles**

- un engagement pour une stabilité des impôts locaux ;
- et un effort de réduction des dépenses

- Un enjeu portant sur le patrimoine communal

### ***Un patrimoine important à entretenir, des interventions rapides***

La ville possède et entretient 68 000 m<sup>2</sup> de bâtiments. Près de la moitié est constituée de bâtiments scolaires, sportifs et de loisirs.

Des agents de la ville assurent l'entretien et la maintenance de l'ensemble de ces sites. Une vingtaine d'agents du service des ateliers ont réalisé près de 1 630 interventions dans les bâtiments scolaires, sportifs, culturels et administratifs en 2007.

La ville s'est dotée d'un logiciel permettant de faciliter la gestion des interventions des services techniques. Tous les sites de la ville sont équipés de ce logiciel qui permet de signaler tout dysfonctionnement dans les bâtiments. Cet outil permet de prioriser les interventions et d'affecter des missions précises aux équipes.

### ***Des innovations dans les constructions ou réhabilitations récentes***

Le service développement durable de la ville a continué l'action déjà entreprise par les services techniques par l'édition de plusieurs recommandations à l'attention des services afin de mettre en valeur des solutions plus durables (économiques en énergie ; ou valorisant des énergies renouvelables). Les thématiques abordées jusqu'à présent ont concerné l'éclairage (ampoules basse consommation ou détecteurs de présence), l'eau (robinets temporisés ou avec cellule de détection) ou l'isolation (vitrage isolation renforcée, briques alvéolaires).

Certains bâtiments ont intégré des cibles HQE ou des énergies plus propres. L'Espace Acapulco a été équipé avec une chaudière à gaz à condensation, un plancher chauffant et une construction en brique alvéolaire (monomur). La très bonne isolation de ce bâtiment permettra sans doute une réduction des consommations ressources et donc de son impact environnemental (inauguré en juin 2008, les consommations de chauffage de ce bâtiment ne sont pas encore disponibles). La ferme Pereire, futur espace artistique et culturel dans un bâtiment historique, est déjà chauffée par géothermie.

Le projet de ville intègre également des cibles de haute qualité environnementale dans les futurs équipements (notamment cibles énergétiques, pour les locaux de la police municipale).

- Un suivi comptable des consommations ressources effectué

### ***Suivi comptable par ressource et par bâtiment***

Les services techniques de la ville effectuent pour chaque bâtiment, un suivi très détaillé des consommations de chaque service ou établissement en fonction des facturations (eau, électricité, gaz, télécoms...), et ce depuis 1999 ce qui est assez remarquable. Le comparatif entre deux factures permet ainsi de mener des actions correctives.

Ce suivi est très précis et plutôt remarquable pour une ville de la taille d'Ozoir.

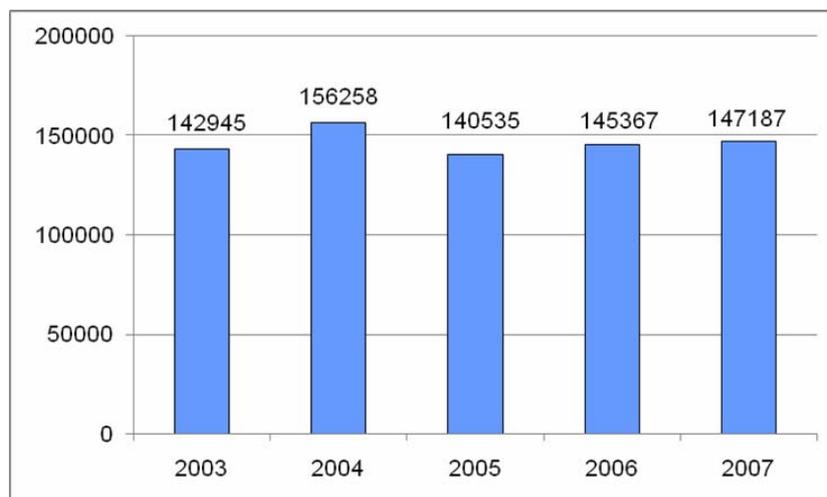
Remarque : des ratios par bâtiment pourraient être introduits afin de mesurer non plus seulement les écarts d'un bâtiment, dans le temps, mais aussi les écarts de chaque bâtiment face à une norme moyenne (consommation par élève et par m<sup>2</sup> dans les écoles, par m<sup>2</sup> et par utilisateur dans les gymnases...); ceci afin de repérer les bâtiments les plus « gaspilleurs ».

### **Un projet de mise en place de boîtiers permettant un suivi en direct des consommations**

La ville est en train d'étudier l'installation de boîtiers reliés aux compteurs les plus importants (eau, électricité), permettant de télécharger au fur et à mesure les données et de réagir aux écarts quand ils se produisent.

### **Des dépenses d'eau relativement stables (+3%) en 5 ans**

Evolution des dépenses d'eau de la ville entre 2003 et 2007 (en €)



Source : Ville d'Ozoir

Le suivi ne prend pas en compte les quantités consommées, mais les montants facturés. Cela permet d'identifier les « anomalies » (ainsi, ce suivi a permis d'identifier une fuite importante dans le groupe scolaire Gruet en 2007 - 41 000 euros de facture au 2<sup>ème</sup> trimestre au lieu de 3 400 €).

Mais une telle méthode ne permet pas, hélas, d'analyser la raison des variations longues (sont-elles dues à une consommation différente - et dans quel site, et pour quelles raisons - ou à une évolution du prix du m<sup>3</sup> ?).

Un suivi exprimé en volume de consommation pourrait compléter ces analyses et serait plus pertinent au regard du développement durable.

### **Des consommations électriques représentant 3% du budget de fonctionnement de la ville**

Pour l'éclairage public - La ville a conclu un marché pour l'entretien et la gestion d'une partie importante de l'éclairage public (3 183 points lumineux en 2007). Le prestataire – ETDE et Gallet-Delage - s'est engagé sur une tarification fixe en fonction de la consommation électrique de l'éclairage public, et l'entreprise a souscrit un contrat auprès de Poweo - qui fournit au moins 25% d'électricité venant de sources renouvelables.

Au total, la consommation « éclairage public » s'est élevée à 108 000 euros, en 2007. La ville n'a pourtant déboursé « que » 73 000 euros (la différence – 35 000 euros – s'est trouvée à la charge du prestataire, qui a ainsi dû supporter une forte augmentation des tarifs de Poweo).

Dernière observation : la consommation de l'éclairage public a diminué de 5 % entre 2006 et 2007 (en kWh).

On notera donc trois points positifs : un contrat qui préserve la Ville des variations tarifaires, un recours à l'énergie « verte » ; et dans le même temps, une diminution des consommations énergétiques.

Pour les bâtiments (et une partie minimale de l'éclairage extérieur) - Le montant pour les six premiers mois de l'année s'élevait à 360 000 € en 2008 (29% pour les services administratifs, 22% pour les bâtiments scolaires et 21% pour les structures sportives).

La ville suivait auparavant les consommations d'électricité par l'intermédiaire d'un contrat EDF qui rendait compte des consommations sur l'ensemble des bâtiments pour tous les contrats souscrits. Fin 2007, la ville s'est rendue compte que les chiffres fournis par le serveur d'EDF ne correspondaient pas aux sommes facturées et a donc repris le suivi mensuel de la facturation qu'elle avait institué depuis 2003.

Consommation globale. Sur la base des consommations bâtiments des 6 premiers mois de l'année 2008 et du coût de l'éclairage public, on peut estimer la consommation globale annuelle d'électricité de la ville à près de 800 000 €. Au vu de ce montant, il semble important de tenter de diminuer les consommations, par un remplacement des matériels les plus consommateurs d'énergie du moment, et par la sensibilisation des agents de la mairie aux économies d'énergie.

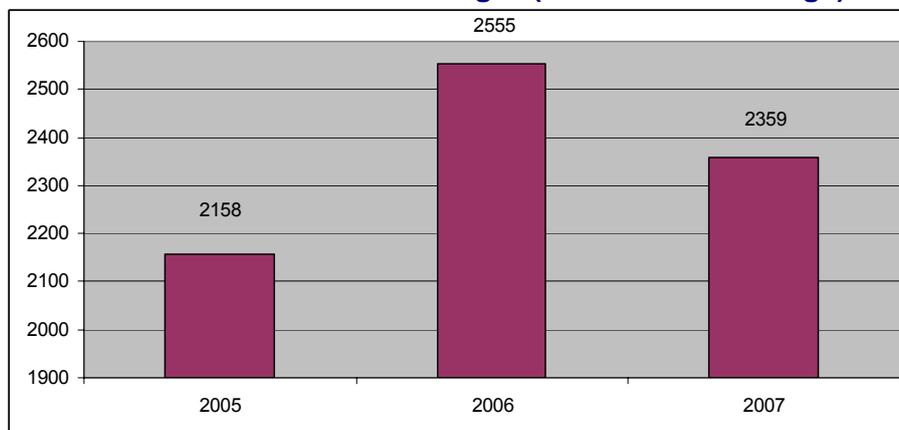
Rappel : les ampoules basses consommations utilisent 5 fois moins d'énergie pour une luminosité équivalente.

### ***Un marché de chauffage qui intéresse l'entreprise aux économies réalisées***

La ville a confié l'entretien et la maintenance de ses 52 chaufferies à un prestataire (Dalkia, marché s'étalant de 2004 à 2012). Chaque année, l'entreprise édite un rapport d'activité où figurent les consommations de la ville, qui font l'objet d'une facturation spéciale.

L'entreprise est intéressée aux économies qu'elle occasionne par sa gestion. Ce genre d'initiative va dans le sens d'un développement durable.

### **Evolution des consommations de gaz (marché de chauffage) en m<sup>3</sup>**



Source : Ville d'Ozoir

Dalkia gère également le chauffage de l'eau de la piscine. Le nombre de jours de chauffage s'échelonne entre 195 jours et 252 jours. Selon les informations qui nous ont été fournies (rapport annuel d'activité de Dalkia), l'ensemble des groupes scolaires a été chauffé pendant 228 jours (début du chauffage en fin septembre, arrêt première semaine de juin, en 2007). Remarque : cette période de chauffage paraît relativement longue.

5 sites sont chauffés au fioul : le groupe scolaire Anne Frank, le CCAS, le Relais Emploi et l'appartement du gardien du bâtiment Diversey.

En 2006, 2 359 m<sup>3</sup> d'eau chaude sanitaire ont été utilisés pour le chauffage et 80 000 litres de fioul.

### **Un diagnostic de performance énergétique afin d'optimiser les consommations et d'améliorer l'efficacité**

Le diagnostic de performance énergétique, lancé par la Ville, permet d'obtenir en détail les évolutions de consommation de chaque fluide. Par ailleurs l'étude comporte un diagnostic des installations, qui permet de déterminer lesquelles sont vétustes et moins efficaces. Des solutions renouvelables ont été étudiées dans ce diagnostic (chaudières à condensation, chaudière à bois, géothermie...).

### **Des comportements plus durables des agents de la mairie**

Le service environnement et développement durable a également émis des recommandations sur le tri des déchets dans les bureaux, mais cette recommandation n'a pas encore été suivie d'une sensibilisation des agents. Un premier état des lieux des déchets papier doit être réalisé prochainement.

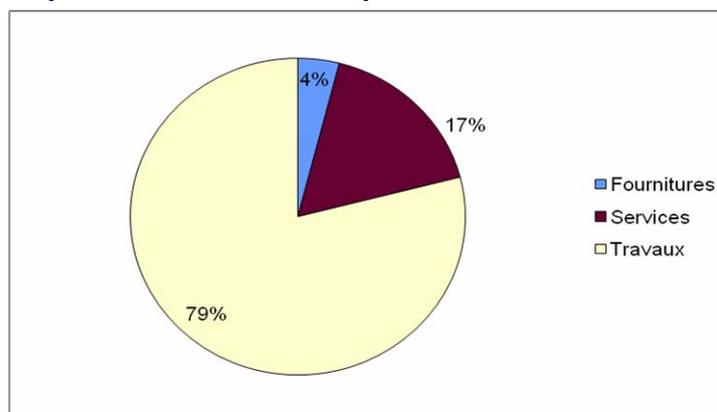
Remarque : les études menées sur les consommations de papier pourraient être suivies de programmes ad hoc (mission éditique, dématérialisation d'une partie des échanges entre les services, sensibilisation des agents pour imprimer recto-verso...). Des poubelles de recyclage peuvent également être installées systématiquement dans les services et bâtiments municipaux.

## ● Les marchés publics : une marge de manœuvre pour la ville

### **Une activité importante dominée par les marchés de travaux**

La commune a passé 60 nouveaux marchés publics en 2007, et 19 autres marchés étaient toujours en cours d'exécution. La grande majorité des marchés concernent des travaux (79% du nombre des marchés de la ville).

**Répartition des marchés publics de la ville d'Ozoir**



Source : Ville d'Ozoir

### **Des critères environnementaux introduits dans les cahiers des charges**

La Ville n'a pas encore introduit de critères sociaux, dans ses appels d'offre. En revanche des objectifs environnementaux ont été intégrés dans les cahiers des charges de travaux.

La ville évalue ainsi, pour ces marchés, le Plan d'Assurance Qualité, le Schéma d'organisation et de suivi de l'évacuation des déchets (SOSED), le schéma organisationnel environnemental et la provenance des fournitures et matériaux (les appels d'offre de voirie limitent par exemple l'utilisation d'alluvions pour les sous-couches, contribuant ainsi à préserver les écosystèmes des fleuves).

Pour les menus des cantines scolaires et périscolaires, la ville a également demandé deux menus intégrant des ingrédients issus de l'agriculture biologique par mois.

### ***Une marge de progression***

Le code des marchés publics de 2006 incite les collectivités à introduire des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offre et dans les critères de choix (art. 14).

La ville peut ainsi choisir de promouvoir des produits d'entretien plus écologiques, des produits recyclés ou recyclables, ou encore des meubles en bois issu de forêts certifiés. Elle peut aussi encourager les produits issus du commerce équitable.

Favoriser des achats et services responsables suppose aussi de faire appel à des chantiers et/ou entreprises d'insertion ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

Remarque : afin d'avoir une politique globale en la matière, la ville pourrait utilement définir et éditer une charte des achats responsables, puis la joindre à l'ensemble de ses appels d'offre.

## ● Des actions dans le domaine des déplacements et des transports

### ***Une gestion de la flotte de véhicules qui reste à affiner***

La ville possédait une flotte de 89 véhicules, en juin 2008 (ce chiffre comprend les véhicules techniques : balayeuses, tracteurs ou tondeuses). Parmi ceux-ci, 53% ont été acquis par la ville et 47% loués. Le parc de véhicules légers est essentiellement constitué de petites voitures citadines (206, 307 ou Clio). La date moyenne de mise en service est de juillet 2001 (soit un parc de 7 ans d'âge moyen).

Le choix de la ville pour sa flotte automobile se porte à la fois sur des véhicules de puissance moyenne et des véhicules en location pour la moitié du parc.

Ce recours à la location permet de réaliser des économies sur l'entretien et la maintenance et d'obtenir des véhicules récents bénéficiant des dernières innovations, notamment en termes d'émission de CO<sub>2</sub>.

La ville a également acquis 3 véhicules GPL, dont l'impact sur la pollution de l'air est bien moindre que les véhicules circulant avec des carburants classiques.

Le logiciel qui gère les interventions sur les bâtiments permet aussi un suivi précis de la flotte automobile, des kilométrages parcourus et de l'état des véhicules. La flotte de véhicules a augmenté de 10 véhicules entre 2006 et 2007. Cela a logiquement entraîné une hausse des dépenses de carburants : + 5% entre 2006 et 2007 (et + 18% entre 2005 et 2008, selon les extrapolations effectuées sur les données). La hausse des tarifs des carburants en 2008 explique également l'augmentation de ce poste budgétaire.

Au total, ces dépenses s'élèveraient à 124 000 € en 2008 (estimation pour les 3 derniers mois).

Remarque : des actions volontaristes pour modifier les déplacements professionnels (covoiturage pour les réunions ou les déplacements sur le terrain, utilisation de vélos pour les courtes distances par beau temps) pourront avoir un impact environnemental positif, et permettre une réduction des budgets afférents.

### **Vers un projet plus global au niveau des déplacements ?**

Avec près de 500 agents, dont une majorité vivent dans la ville d'Ozoir et les communes alentour, la ville pourrait initier un plan de déplacements employés. A défaut d'un tel plan, elle pourrait du moins organiser des manifestations de sensibilisation des personnels aux modes de transports doux (pour leurs déplacements domicile-travail comme pour les déplacements au sein de la ville).

#### • Des marges de manœuvre financières faibles

Une meilleure gestion des consommations ou des déplacements a un impact écologique certain... Mais il est également appréciable, sur un plan financier. C'est là un facteur à prendre en compte, alors que la Ville souhaite réaliser des économies budgétaires.

#### **Un effort de réduction des dépenses**

Des réductions ont été engagées dans la ville, notamment sur les dépenses de personnel (le rythme d'augmentation a été ramené de + 6% / an à + 2%). Les aides de l'Etat représentent 5,7 millions d'euros par an, pour 11,5 M € de fiscalité directe, comprenant 2,6 M € de TP. La dotation de solidarité urbaine s'élevait à 259 000 € en 2008.

#### **L'année supplémentaire du mandat (d'une durée de 7 ans au lieu de 6) a donné lieu à des investissements supplémentaires et un endettement accru.**

Le précédent mandat a duré 7 ans, au lieu de 6. En conséquence, la ville a reporté son investissement et son emprunt (7 millions d'euros en 2007). L'endettement s'élève dès lors à 1 005 euros par habitant.

#### **Evolution des dépenses de la ville**

	2005	2006	2007	Evolution 2005-2007
Dépenses de Fonctionnement	23,3	24	25,4	9%
Dépenses d'investissement	4,5	5,2	10,8	140%

Source : Ville d'Ozoir

#### **Un engagement pour des impôts locaux stables**

Conformément à l'engagement pris par le Maire, lors de sa campagne, les taux des prélèvements directs effectués par la commune n'ont pas augmenté entre 2002 et 2008.

#### **Taux d'imposition en % (chiffres 2006)**

	Ozoir la Ferrière	Roissy-en-Brie	Département	Région
Taxe d'habitation	17	17,52	6,41	0
Taxe foncier bâti	24,88	26,36	10,98	1,27
Taxe foncier non bâti	94,28	60,67	29,06	2,2
Taxe professionnelle	14,92	15,42	6,46	1,72

Source : MINEFI

A part sur le foncier non bâti (quelques parcelles non construites dans la zone industrielle), les taux d'imposition d'Ozoir sont plus faibles que dans la commune voisine de Roissy en Brie. A Ozoir, les bases fiscales sont faibles, ainsi que les revenus fiscaux de la ville par conséquent.

## Synthèse la ville Ecoacteur

Atouts	Défis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Une première approche environnementale dans la gestion des bâtiments communaux</li><li>• Un suivi régulier (mais seulement financier) des consommations de fluides</li><li>• Des critères environnementaux introduits dans les marchés de travaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer des outils de suivi analytique des volumes de consommation (et en tirer des pistes d'actions)</li><li>• Développer une politique plus ambitieuse en matière d'achats durables ou responsables</li><li>• Engager une action globale (PDA), pour réduire l'impact des déplacements des agents</li></ul>

### Les actions déjà engagées

- Un suivi comptable et précis des consommations ressources
- Diagnostic de performance énergétique pour comparer les volumes consommés
- Des critères environnementaux dans les marchés de travaux

### Opportunités - Menaces

- Une hausse des coûts des matières premières qui impacteraient les finances de la ville
- Introduire des clauses sociales et environnementales dans les appels d'offre de la ville

### Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Mener une politique d'achats durables (avec une formation des acheteurs et l'introduction d'écolabels dans les appels d'offre, ou encore plus ambitieux, une charte des achats durables)
- Poursuivre le suivi des consommations et faire apparaître les volumes consommés afin de les réduire

# Transversalité et Participation

---

- Un développement des structures intercommunales pour aborder les problématiques transversales
  - assainissement avec le SIBRAV ;
  - un syndicat intercommunal pour améliorer l'aménagement et la qualité des cours d'eau (SIAR) ;
  - un projet de syndicat pour les transports.
  
- Un besoin de transversalité entre directions
  - des domaines de compétences à croiser;
  - un pilotage des opérations par projet ;
  - pas de direction centralisée des achats.
  
- Une culture émergente du reporting et de l'évaluation
  - et l'apparition de rapports d'activité complets.
  
- Une politique de proximité bien menée
  - des rencontres régulières avec les habitants.
  
- Un effort de présentation des projets de la Ville
  - une communication variée en direction de la population.
  
- Des expériences intéressantes en termes de participation
  - le centre d'animation des Margotins et sa gestion participative avec les habitants ;
  - la commission menus au niveau de la restauration scolaire ;
  - un travail mené en amont avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels
  - des équipements conçus avec les citoyens.

# Transversalité et Participation (détails)

- Développement de structures intercommunales pour aborder des problématiques transversales

Parmi les missions de la Ville, certaines ne peuvent être menées efficacement qu'en agissant conjointement avec d'autres territoires. C'est pourquoi la ville a contribué à créer, avec d'autres communes, des syndicats intercommunaux à vocation unique.

## ***Assainissement avec le SIBRAV***

Auparavant, la ville était équipée d'une station d'épuration communale. Celle-ci, obsolète et coûteuse, a été arrêtée en 1997. Cinq communes alentour, se trouvant dans la même situation, ont décidé de créer un syndicat intercommunal pour raccorder leurs réseaux d'assainissement au réseau transportant les effluents jusqu'à la station de Valenton (dont la capacité de traitement a été augmentée en 2006).

## ***Un syndicat intercommunal pour améliorer l'aménagement et la qualité des cours d'eau (SIAR)***

Les collectivités d'Ozoir-la-Ferrière, de Servon, de Férolles-Attilly, de Chevry-Cossigny de Lésigny en Seine et Marne et de Santeny, en Val de Marne ont créé le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon (SIAR).

Le ru de la Ménagerie est un affluent du Réveillon et les pollutions éventuelles de ce cours d'eau affectent en effet le Réveillon, voire l'Yerres.

## ***Un projet de syndicat pour les transports***

La mise en place de transports publics est coûteuse et nécessite, pour être rentable, de desservir un seuil minimum de population.

La ville d'Ozoir vient donc de lancer un syndicat de transports publics avec la commune de Gretz-Armainvilliers. Ce syndicat permettra de développer un réseau interurbain qui desservira les différents quartiers d'Ozoir, et pourra bénéficier de subventions du département et de la Région (ces collectivités ne contribuent pas aux projets de transports publics se limitant à un territoire communal).

- Un besoin de transversalité accrue, entre directions.

## ***Des domaines de compétences à croiser***

Lors des rencontres avec les responsables de la ville, certaines directions ont souhaité que se mette en place un « décloisonnement » plus large des compétences, et une plus grande transversalité.

De manière opérationnelle, la mise en place de l'Agenda 21 pourrait permettre d'introduire une grille transversale d'assistance à projet, pour toute action de la Ville.

## ***Un pilotage des opérations par projet***

Chaque projet de la ville est piloté par un chef de projet. La ville a donc mis en place des modes de gestion permettant un travail avec l'ensemble des directions dans une logique de projet efficace. Des outils de suivi et d'évaluation, et notamment une grille de projet Agenda 21, permettraient de compléter les dispositifs mis en place.

### ***Pas de direction centralisée des achats***

L'absence d'une direction centralisée des achats rend plus délicate une politique volontariste en faveur des achats durables.

Le cahier des charges de la restauration scolaire demande au prestataire d'introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans les menus des cantines (deux repas par mois).

Mais la ville n'a pas développé de véritable « Charte des achats durables » : un tel document, accompagné d'un reporting clair et d'une formation des acheteurs et des personnels chargés des marchés, pourrait constituer un point crucial du volet économique de l'Agenda 21.

### ● Une culture émergente du reporting et de l'évaluation

La direction des services techniques vient d'éditer pour la première fois un rapport d'activité de ses départements, pour l'année 2007 (espaces verts, voirie, assainissement, bâtiments, projet de ville). Cette démarche permet de recenser l'ensemble des projets menés par les services techniques et d'évaluer les actions entreprises.

Le Centre des Margotins a par ailleurs engagé une évaluation des actions conduites entre 2002 et 2004, avant de rédiger son projet social 2006-2008. Ce document est d'autant plus utile que de nombreux partenaires interviennent dans cette structure et que l'existence d'un projet formalisé permet d'en partager les objectifs. Cet effort semble également important pour fixer des objectifs précis aux bénévoles et aux équipes d'animation.

Le Projet Educatif Municipal est également un bon exemple d'un document de fond transversal, servant d'appui à plusieurs directions et intervenants.

### ● Une politique de proximité bien menée.

La ville organise des Conseils consultatifs de quartier une fois par an, mais aussi, ponctuellement, des réunions de riverains pour discuter des aménagements locaux, dans le cadre du plan communal de mobilité (voirie, etc.).

Des réunions publiques sont également organisées pour débattre des projets de la ville.

Les élus de quartier organisent régulièrement des permanences ouvertes à tous les citoyens dans les quartiers.

La ville a également mis en place 12 porte-parole pour les 9-11 ans. Ces derniers représentent les enfants de leur quartier auprès de la municipalité.

Dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21 participatif, un Forum 21 ouvert à tous sera également mis en place afin de partager le diagnostic au regard du développement durable, et de définir le Plan d'actions pluriannuel.

### ● Un effort d'information

Le magazine municipal informe les habitants de l'actualité de la commune.

En 2006, une exposition a repris l'ensemble des réalisations du mandat (ExpoVille). En 2008, une exposition présentant les projets municipaux sera couplée avec l'inauguration des nouveaux locaux de la ferme Pereire.

Le site Internet informe également les citoyens sur la vie et les projets de la commune, et met en ligne l'ordre du jour et les comptes-rendus du conseil municipal.

- **Des expériences participatives intéressantes**

***Le centre d'animation des Margotins et sa gestion participative avec les habitants***

Le centre des Margotins implique activement les habitants dans la gestion du centre social. Ces derniers participent à la conception du projet de l'établissement et à l'évolution du contenu de l'offre du Centre.

***Des équipements conçus avec les citoyens***

La proximité de l'équipe du centre des Margotins avec les habitants du quartier a également permis de relayer certaines demandes d'habitants, qui ont abouti à des aménagements municipaux. C'est notamment le cas avec les abords du centre social (bancs et éléments paysagers mis en place). Les utilisateurs ont également été associés en amont au projet de rénovation du stade de la Verrerie.

Les jeunes de ce centre avaient également demandé des équipements sportifs en accès libre. Ils ont été écoutés, et une réunion publique dans le quartier a permis de discuter d'un projet de City-Stade avec l'ensemble des habitants. Cet équipement a depuis été installé dans le quartier, et connaît une forte fréquentation.

***La commission « menus » au niveau de la restauration scolaire***

La ville anime, avec les parents d'élèves, une « commission menus », chargée d'améliorer l'alimentation scolaire. Les parents membres de cette commission peuvent procéder à des contrôles inopinés de la qualité servie, dans les cantines, mais aussi chez le prestataire. Les discussions sur la qualité des menus font intervenir la diététicienne du prestataire et permettent d'apporter des modifications à la composition des repas.

***Un travail mené en amont avec les partenaires associatifs et/ou institutionnels***

Les utilisateurs sont de plus en plus associés à la conception des équipements de la ville. C'est notamment le cas pour les associations sportives, dans le nouveau projet de « Plaine des Sports » (travail mené en partenariat avec les associations de sport de raquettes).

La conception du futur Pôle social est également menée de façon participative, avec les différents partenaires qui en feront partie.

Dans le cadre du CLSPD, des actions transversales sont également conduites avec les établissements scolaires, pour lutter contre les conduites addictives et les violences sexistes.

# Synthèse Transversalité et Participation

Atouts	Défis
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des structures transversales en termes de territoires, un projet de syndicat de transport</li><li>• Des projets menés avec d'autres institutions (Margotins, CCAS, CLSPD, actions de préventions dans les établissements scolaires)</li><li>• Une communication régulière avec le grand public</li><li>• Une proximité des élus</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduire de nouvelles méthodes de travail qui favorisent la transversalité entre les différentes directions de la ville</li><li>• Favoriser une participation constructive des citoyens, dépassant le cadre limité du quartier</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- Création d'une direction du développement durable dont l'objectif est de travailler sur les projets de manière transversale
- Une exposition pour présenter les projets de la ville aux citoyens
- Des expériences intéressantes de participation (commission menus, aménagement d'un City-Stade, comités consultatifs de quartier)

## Opportunités - Menaces

- Travailler en mode projet en rassemblant l'ensemble des acteurs internes et externes à la mairie
- Inscrire Ozoir dans une intercommunalité afin de gérer les problématiques sur un plus vaste territoire

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Améliorer la transversalité entre les différentes directions de la ville
- Réussir à mobiliser largement autour de l'Agenda 21, notamment les jeunes actifs, les personnes défavorisées et les femmes.

# Sensibilisation au développement durable et communication

---

- **Un axe fort de la politique municipale**

- lancement d'un Agenda 21 participatif ;
- création d'une direction de l'environnement et du développement durable (2008) ;
- lancement d'un salon annuel de l'environnement (du 15 au 22 novembre 2008).

- **Des relais associatifs**

- notamment avec les forestiers juniors et l'association RENARD.

- **Des initiatives dépassant le cadre des opérations ponctuelles**

- opération « Nettoyons la Nature », menée avec une classe de scolaires ;
- participation de la ville d'Ozoir à la campagne nationale de réduction des déchets en 2007 ;
- une école d'Ozoir dont le projet est orienté vers l'écocitoyenneté et le développement durable.

- **Des efforts déjà engagés dans ce sens**

- la ville d'Ozoir a déjà engagé de nombreuses actions pouvant d'ores et déjà s'intégrer dans un Agenda 21

# Sensibilisation au développement durable & communication (détails)

---

- Un axe fort de la politique municipale en faveur du développement durable

## ***Un agenda 21 participatif pour Ozoir***

En 2006, la ville d'Ozoir a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un programme d'actions de développement durable, avec les citoyens. Des réunions de partage du prédiagnostic ont eu lieu dans les quartiers de la ville, début 2009, puis le programme d'action sera défini, de façon participative, avec les Ozoiriens.

Depuis 2008, Ozoir a également créé une direction de l'environnement et du développement durable, chargée de piloter ce programme d'actions et de travailler de manière transversale sur l'ensemble des projets conduits par les services municipaux, afin de les rendre aussi « durables » que possible ; et ce, dès leur conception.

## ***La sensibilisation des habitants aux thématiques du développement durable***

Le magazine municipal Ozoir Magazine a consacré son numéro d'automne 2008 au développement durable. Le magazine a d'ailleurs été imprimé par un professionnel labellisé Imprim'Vert.

Le salon de l'environnement est une manifestation nouvelle, créée par la ville en 2008. L'objectif de cette première édition est de sensibiliser la population à un habitat plus respectueux de l'environnement (matériaux écologiques, énergies renouvelables). A cet effet, une maison-témoin a été présentée aux visiteurs. La présence du point Info énergie de l'ADEME a également permis d'obtenir des conseils adaptés (conseils techniques, possibilités de financement...).

Le film d'Al Gore, « *Une vérité qui dérange* » a été diffusé dans le cinéma d'Ozoir, pendant le salon. En outre, des animations spécifiques d'éducation à l'environnement ont eu lieu pour les écoles d'Ozoir. Une démonstration de deux-roues électrique a également permis de sensibiliser aux modes de transports doux. Par ailleurs, un vélo électrique a été mis en jeu, au cours d'une loterie spéciale.

- Des relais associatifs

Ozoir soutient des associations qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'environnement. La ville a passé une convention avec l'association « les forestiers juniors » pour des interventions d'éducation à l'environnement dans les écoles d'Ozoir. L'association mène des actions de sensibilisation à la faune et à la flore, en mettant l'accent sur la préservation et le développement de la biodiversité.

La ville a également choisi de travailler avec les membres de l'association naturaliste RENARD pour la préservation de la biodiversité végétale au Parc de la Doutré.

- Des initiatives dépassant le cadre des opérations ponctuelles

La ville a notamment participé en 2007 à la campagne nationale de réduction des déchets, lancée par l'ADEME avec le slogan « Réduisons vite nos déchets ça déborde ».

C'est dans ce cadre qu'en octobre 2007, la mairie a organisé avec plusieurs classes d'une école élémentaire une campagne de nettoyage de la forêt d'Armainvilliers, baptisée « Nettoyons la Nature ».

***Une école d'Ozoir dont le projet est orienté vers l'écocitoyenneté et le développement durable***

Au-delà de ces opérations ponctuelles, menées sur l'axe environnemental, l'école Belle-Croix, au sud-est d'Ozoir, a orienté son projet d'école sur le développement durable et l'écocitoyenneté.

Les élèves sont sensibilisés à des thématiques relatives à l'environnement telles que les déchets, le cycle de l'eau ou les économies d'énergie. L'école dispose d'un composteur, et souhaite mettre en place le tri sélectif dans ses locaux en 2009. La Ville a également proposé aux professeurs de piloter la mise en place expérimentale de circuits pedibus. Par ailleurs, ce projet éducatif intègre des sensibilisations à la solidarité internationale.

● **Un engagement visible en faveur du développement durable**

Au total, la Ville a engagé plus d'une trentaine d'actions, qui relèvent clairement du développement durable. On en trouvera la liste ci-après.

Elle ne dessine pas encore une stratégie de développement durable. Mais elle l'amorce clairement. Dès lors, il paraît nécessaire de valoriser ces efforts, afin de créer une dynamique publique et d'inciter les citoyens à s'inscrire dans cette démarche.

Jusqu'à une période récente, cet engagement n'avait pas été valorisé, pour servir à la mobilisation citoyenne. Le Salon de l'environnement de novembre 2008 – et un dossier paru dans Ozoir Magazine - a toutefois constitué une première avancée en ce sens.

# Synthèse Sensibilisation au développement durable et communication

<b>Atouts</b>	<b>Défis</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des supports de communication (magazine, Internet) abordant le développement durable</li><li>• Une volonté municipale forte</li><li>• Le lancement d'un Agenda 21</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibiliser les agents de la ville au développement durable</li><li>• Convaincre les citoyens d'adopter des pratiques durables</li></ul>

## Les actions déjà engagées

- La création d'une direction de l'environnement et du développement durable (dont l'objectif est de travailler en transversalité avec l'ensemble des services)
- Des actions de sensibilisation de la population (salon de l'environnement, opération Nettoyons la Nature)
- Un Salon de l'environnement autour de la thématique de l'habitat, tenu en 2008

## Opportunités - Menaces

- Modifier globalement les comportements individuels
- Devenir une ville exemplaire en matière de développement durable

## Des Objectifs stratégiques pour la ville :

- Rendre les citoyens acteurs du développement durable en intégrant ces notions dans leurs actes quotidiens (consommation, transport) et dans leurs choix citoyens
- Entraîner les partenaires institutionnels (groupements intercommunaux) et associatifs (clubs sportifs, associations culturelles) de la ville dans une démarche de développement durable

# Ressenti de la population (La ville et le développement durable)

---

Les ateliers de partage du prédiagnostic, avec les citoyens mais également avec les acteurs locaux (associations et institutions) ont fait apparaître plusieurs remarques ou questionnements. Nous en restituons la synthèse par thématique.

## La ville éco-acteur

- Des habitants intéressés par ce que la ville modifie (ou pourrait modifier) dans son organisation

Un participant a constaté que la flotte des véhicules municipaux semblait peu innovante et pourrait être plus performante en matière énergétique : il manque, selon lui, des véhicules alternatifs (on compte actuellement 3 véhicules GPL, et un bus électrique).

Des habitants considèrent que les travaux de voirie sont mal signalés et représentent un danger pour les piétons et les vélos. Certains participants des ateliers adeptes des déplacements en vélo constatent, de surcroît, que la majorité des chaussées sont abîmées, ce qui complique les déplacements en deux-roues. En revanche, les travaux d'installation des fourreaux pour la fibre optique ont permis de refaire une bande de bitume lisse sur certaines voies. Malheureusement, depuis la mise en place de ces fourreaux, les habitants constatent de plus en plus de pannes avec le réseau internet.

## La transversalité

- Des demandes ponctuelles

Le magazine municipal est imprimé avec le label Imprim'Vert. Mais des participants notent que le papier utilisé n'est ni recyclé ni labellisé FSC.

Des participants aux ateliers ont jugé que les projets d'aménagement devaient être élaborés à l'échelle intercommunale (avec Tournan pour certains, Roissy-en-Brie pour d'autres). Un habitant a au contraire indiqué que cela revient à créer un échelon supplémentaire de décision, qui n'est pas forcément pertinent.

Certains habitants pensent que les panneaux d'affichage électroniques sont mal situés. Le temps d'attente aux feux de circulation est insuffisant pour les lire entièrement.

Selon certains, les dates des conseils municipaux devraient être publiées plus en amont. Une habitante regrette les banderoles étendues à la gare d'Ozoir, qui signalaient le prochain Conseil. Un participant souligne que les élus de l'opposition ne sont eux-mêmes informés de la date, que 5 jours à l'avance. D'autres pensent que les comptes-rendus des conseils sont insuffisants.

Selon plusieurs participants, en revanche, le salon du développement durable a connu un beau succès et serait une initiative à reconduire (notamment pour permettre à tous les écoliers d'y participer) ; dès lors que la Ville veille au professionnalisme des exposants.



# CONCLUSION

---



Ce diagnostic partagé de la ville au regard du développement durable n'est pas exhaustif, et il comporte certainement des éléments à affiner.

Au demeurant, une première version a été enrichie par les propositions du comité diagnostic rassemblant les élus et services de la ville. Il a ensuite été partagé avec tous les acteurs territoriaux, au premier rang desquels les citoyens.

Ce document tente toutefois de souligner les potentialités et les problématiques territoriales ; les actions et les démarches menées prenant en compte le développement durable ; tout autant que les défis qui attendent la ville.

### ***Une ville contrainte, dans l'espace et dans le temps***

La démarche de développement durable de la ville d'Ozoir est adoptée par les élus à un moment clef de la dynamique urbaine de leur commune.

Le territoire n'est plus en mesure d'accueillir de nouveaux arrivants en raison de sa configuration et de la vocation naturelle de nombreuses parcelles (bois classés, parcelles agricoles). Les limites d'urbanisation sont atteintes dans le plan d'occupation des sols (POS) actuel.

La volonté de la Ville de poursuivre son développement, et de desserrer ces contraintes n'est pas seulement légitime : elle représente - sur plusieurs axes, et notamment sociaux - une nécessité. Mais elle se pose aujourd'hui comme un défi.

Ozoir est en effet, comme bien d'autres villes de l'Île de France, une Ville contrainte dans le temps et l'espace.

#### Contrainte, dans l'espace :

- par les limites naturelles précitées, notamment les espaces forestiers, et par les nécessités impératives de protéger ces environnements naturels,
- par une structure urbaine, construite de façon « extensive » par agrégats de pôles résidentiels additionnés,
- par un potentiel immobilier réduit, hérité de ces précédentes contraintes, qui pèse sur le prix de du logement ; et par là-même sur sa sociologie et sa démographie,
- par les infrastructures – routières, notamment – qui tranchent son territoire.

#### Contrainte dans le temps :

- par une croissance trop rapide, dans le passé ; qui a nui aux transversalités urbaines, et obère les potentiels de la Ville dans différents domaines,
- par une relative fragilité économique, liée à des activités industrielles traditionnelles qui se sont peu à peu érodées (- 6,5% d'emplois sur la commune entre 1990 et 2006 ; et perte de plus d'un tiers des emplois industriels),
- par une histoire délicate, en termes d'intercommunalité, qui conduit aujourd'hui à des situations limitant ses marges de manœuvre (notamment : déchets et assainissement),
- par un modèle de développement « centrifuge », qui s'est développé en Île de France lors des 40 dernières années, et conduit à survaloriser les déplacements pendulaires – et l'usage de l'automobile.

C'est dans ce cadre que la Ville perçoit, aujourd'hui, tout l'enjeu de proposer un développement harmonieux, respectueux de ses habitants actuels et futurs, de l'environnement, et des besoins de la population. C'est pour guider ce développement équilibré que la ville a souhaité formaliser un Agenda 21, son programme de développement durable.

### ***La prise en compte concrète du développement durable dans les projets de la ville***

Ozoir a depuis plusieurs années intégré la dimension environnementale dans ses projets. La création d'un poste de chargé de mission environnement et développement durable en 2006 a permis d'impulser un nouveau souffle pour proposer des objectifs de développement durable dans les projets de la ville. La commune intégrait déjà la notion environnementale avant 2003 (gestion des espaces verts, SOSED, réfection de la piscine, bassins de rétention d'eau) et depuis 2006 elle intègre systématiquement les principes du développement durable dans ses projets.

De nombreuses innovations ont résulté de cet engagement :

- La navette électrique OLF1 ;
- La rénovation de bâtiments avec des cibles HQE (Géothermie à la ferme Pereire, briques alvéolaires et chaudière basse condensation à l'espace Acapulco) ;
- Le lancement d'un diagnostic énergétique des bâtiments de la Ville ;
- La rénovation de sa piscine, permettant des économies d'eau et de chauffage ;
- L'achat de véhicules propres (vélos, scooter électrique, voitures GPL) ;
- L'agrandissement des espaces verts ;
- L'opération compostage individuel ;
- La gestion des déchets sur la voie publique et la création de filières de tri (déchetteries et tri sélectif) ;
- La mise en place prochaine d'une gestion différenciée des espaces verts et la préservation d'espèces végétales rares, dans le parc de la Doutré ;
- La gestion des espaces verts avec peu de produits phytosanitaires (et engrais organiques) depuis 10 ans ;
- La mise en place de bassins de rétention et de trottoirs réservoirs ;
- La création d'un syndicat pour l'aménagement et la préservation des cours d'eau ;
- La rédaction du DICRIM ;
- L'obligation pour les entreprises de gérer les déchets de chantier ;
- L'impression du magazine municipal avec le label Imprim'vert ;
- La gestion participative du Centre social des Margotins ;
- Un accès Internet pour tous à la Halle informatique municipale ;
- Un règlement de la publicité très restrictif ;
- Une action menée pour le maintien à domicile des personnes âgées ;
- Les actions du Relais Emploi ;
- Le projet de Pôle social ;
- Un service logement de la Ville simplifiant les démarches pour obtenir un logement social ;

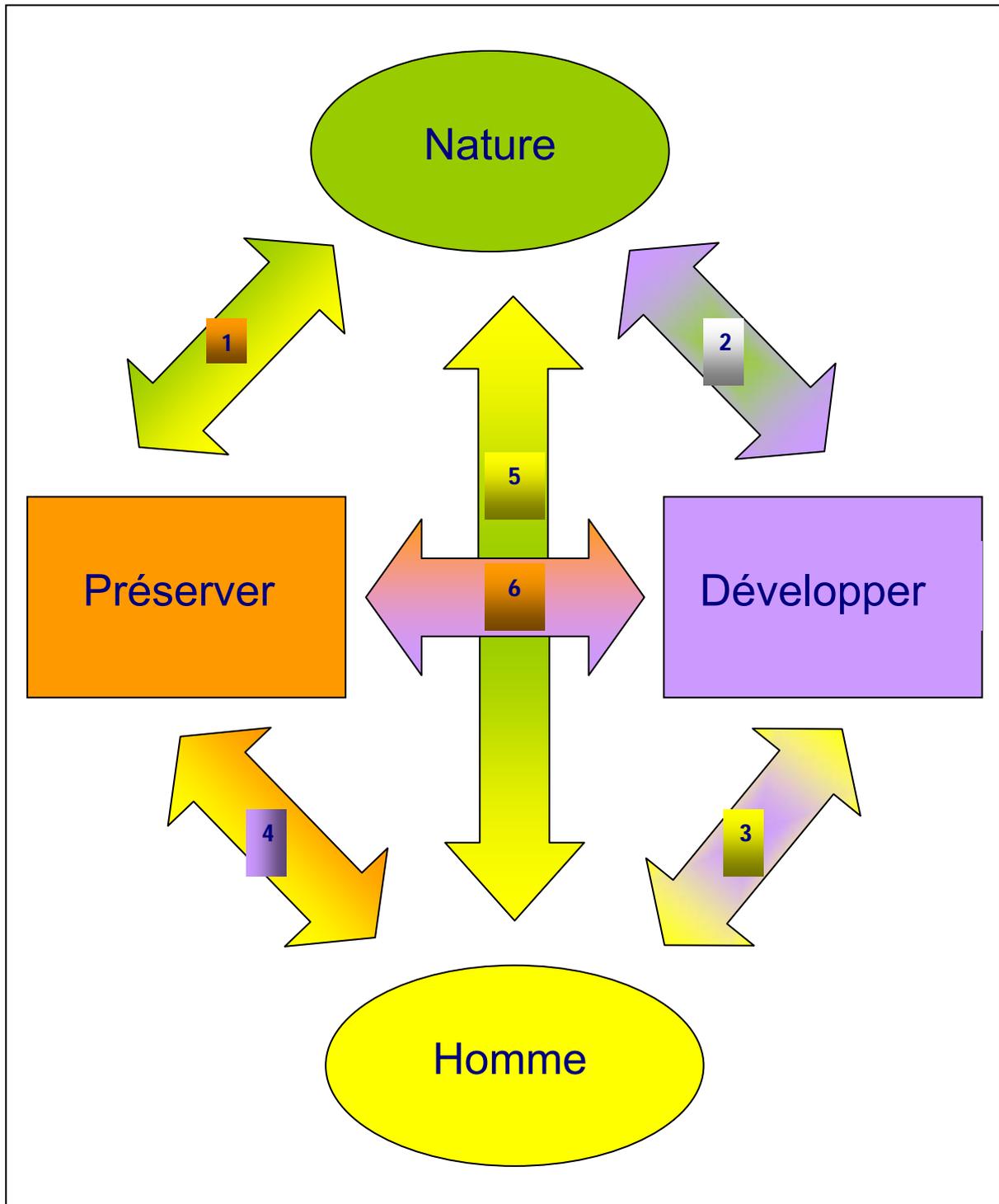
- La création d'une commission Accessibilité ;
- Le projet éducatif municipal ;
- Des appartements pour du logement d'urgence ;
- Le Conseil Local de sécurité et prévention de la délinquance ;
- L'opération Ozair Citoyenneté Jeunesse ;
- La déclinaison de l'opération VVV ;
- La bourse au séjour de vacances ;
- Des rencontres intergénérationnelles ;
- Une politique culturelle active et l'ouverture d'un espace artistique et culturel ;
- Des tarifs adaptés pour les pratiques sportives et culturelles ;
- Un projet d'expansion « durable » - écoquartier, densification quartier Gare ;
- La requalification de la zone industrielle ;
- L'organisation de rencontres avec les entreprises de la zone ;
- Un soutien aux commerces de la Ville ;
- Une gestion des équipements sportifs en lien avec les associations ;
- Un bilan des services techniques de l'année 2007 ;
- Un suivi des consommations ressources depuis plusieurs années ;
- La création d'une direction de l'environnement et du développement durable.

Ces efforts, déjà engagés sur les trois axes du développement durable, manifestent une volonté réelle d'agir pour l'Homme et pour la Planète.

Si positifs soient-ils, ils n'en constituent pas pour autant une véritable stratégie de développement durable, qui reste à construire pour répondre tout autant aux besoins des habitants qu'aux nécessités d'un développement harmonieux, centré sur des enjeux clairement identifiés.

# Tableau synthétique des enjeux au regard du développement durable

---



## LES ENJEUX AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'idée écologique s'est, pendant longtemps, opposée à l'idée même d'un développement économique et social.

Aujourd'hui encore, l'idée d'une croissance économique et sociale respectueuse de l'environnement peut encore ressembler, pour certains, à un oxymore politique. De fait, dans un modèle productiviste traditionnel, entre le développement de nos sociétés et la Planète se jouent des relations contradictoires.

Le concept de développement « durable » constitue, en revanche, une démarche nouvelle pour dépasser ces contradictions apparentes. Il suppose donc, d'abord, de les identifier clairement ; pour mieux tenter de les résoudre.

Entre le respect de la **Nature** et les aspirations de **l'Homme** ; entre la volonté de **préserver** tout autant la richesse de nos sociétés que l'environnement et la nécessité de **développer** des solutions d'avenir, s'entrecroisent tous les enjeux – et parfois tous les dilemmes – d'un territoire au regard du développement durable.

L'analyse matricielle présentée ci-contre permet donc d'affiner l'analyse d'un diagnostic, en termes d'orientations stratégiques.

### **1** Enjeu – Respecter l'environnement

Axes : préservation des espaces naturels, de la biodiversité, extension et gestion environnementale des espaces verts, assainissement, gestion de l'eau, protection de l'environnement et du cadre de vie, gestion des déchets, plan carbone...

### **2** Enjeu – Valoriser la Nature

Axes : sensibilisation des habitants à l'environnement, aux bonnes pratiques, attractivité du territoire, valorisation des espaces naturels, projet de liaisons douces dans les forêts, actions en faveur de l'alimentation biologique...

### **3** Enjeu – Favoriser un développement au service de l'Homme

Axes : création d'emplois sur le territoire, achats durables, tourisme vert, attractivité du territoire, culture, lien social, tiers secteur, accession à la citoyenneté...

### **4** Enjeu – Agir pour un développement plus humain et plus solidaire

Axes : accessibilité, insertion, cohésion sociale, logement social, troisième âge, politique de la famille, politique de santé, gestion des risques...

### **5** Enjeu – Définir une politique respectant tout à la fois la Nature et l'Homme

Axes : combiner développement économique et préservation des espaces naturels, densifier l'espace urbain, réduire les transports automobiles, développer les modes de déplacement alternatifs, favoriser la collecte sélective, sensibiliser aux risques...

### **6** Enjeu – Concilier une politique respectueuse de l'homme et de l'environnement, et la nécessité d'un développement du territoire

Axes : aménagements, Haute qualité environnementale, valorisation du patrimoine, soutien à la maîtrise de l'énergie, développement de nouvelles technologies moins impactantes pour l'environnement, construire une ville éco-acteur...

### ***Une gageure : la participation***

La grille de développement durable présentée ci-dessus n'est qu'un outil d'analyse. Mais elle permet de mieux situer les enjeux territoriaux.

Le partage du prédiagnostic avec les citoyens a permis d'identifier les orientations et de connaître ce qui apparaît prioritaire pour la population. Ce partage légitime également la démarche de développement durable de la ville, en associant largement les citoyens et les acteurs du territoire. La prochaine étape permettra de définir ce qui, très vite, doit constituer l'ossature d'un grand programme d'actions pluriannuel.

Ce principe participatif a déjà connu, sur Ozoir, de nombreuses mises en application ; et sur ce point la Ville a d'ailleurs opté pour un double partage de son Agenda 21, tant de son diagnostic que de l'élaboration de son programme d'actions : partage du constat, partage de la projection dans l'avenir, qui doit s'en suivre.

Mieux, la Ville a délibérément choisi d'étendre cette participation au delà des seuls partenaires institutionnels et associatifs, pour y inclure la population dans son ensemble. C'est en effet tous les citoyens volontaires, réunis après une forte sensibilisation des habitants, qui ont été invités à participer à cette démarche.

Cette volonté est rare, et nous semble cruciale, afin de ne pas limiter l'Agenda 21 de la Ville à un exercice d'analyse experte, soumis aux seules appréciations d'un cercle restreint « d'experts » et de décideurs.

Ce document doit donc servir de base, de socle et d'outil, pour cette démarche participative, et, pour cela, ne saurait figer le diagnostic territorial dans des préconisations trop impératives.

Qu'il nous soit toutefois permis de dégager très rapidement, sur la base de notre analyse, à titre indicatif et comme autant de pistes de réflexion, un certain nombre de points qui constituent pour nous des problématiques importantes au regard des contraintes et des enjeux précités.

### ***La nécessité d'un développement endogène***

Il est évident qu'une problématique majeure de toute commune d'Ile-de-France – à l'exception de la capitale - réside dans sa « schizophrénie » économique et sociale : l'emploi, voire les loisirs, la santé et la consommation se trouvant excentrés, par rapport aux lieux de résidence et aux structures sociales de base (crèches, éducation primaire, etc.).

Ozoir n'échappe bien sûr pas à la règle, et son développement récent, notamment la réduction de son potentiel économique, ne peut que renforcer un modèle « centrifuge » dont les conséquences et les coûts sont fatals pour l'environnement (transports, pollution atmosphérique, etc.) et pour l'homme (dichotomie des espaces et des temps de vie, coûts, stress, etc.)

Les chiffres de l'Insee, cités dans ce diagnostic, sont à ce sujet sans équivoque : 79 Ozoiriens sur 100 quittent chaque jour leur cité, pour un emploi situé parfois fort loin (50% travaillant même hors de la zone d'emploi). Encore ce chiffre ne prend-t-il pas en compte les autres déplacements centrifuges, liés à la consommation (les zones commerciales de Pontault-Combault et de Bay 2 nécessitant des trajets aller-retour de l'ordre de 20 km), ou liés aux loisirs, etc.

Les impératifs du développement durable supposent donc, d'abord, de recentrer la Ville sur elle-même, et de focaliser ses efforts sur un développement endogène.

Un tel enjeu – correspondant aux points 3 et 4 de l'analyse matricielle précédente, passe, évidemment, et en priorité, par un accroissement des activités économiques sur la ville.

Mais une telle affirmation ne suffit pas : elle ne vaut, en effet, que si la structure des emplois offerts par ces nouvelles activités correspond effectivement aux compétences présentes dans la population ozoirienne - de préférence, même, à celles qui ne sont pas employées. Ce qui suppose, au préalable, une connaissance fine de ces dernières.

Une telle approche nécessite, de plus, d'être élargie aux autres motifs de déplacements centrifuges : elle suppose notamment une vision centrée sur une offre commerciale et de loisir de proximité.

La Ville a déjà fait des efforts en ce sens, en soutenant les commerces locaux, en assurant un taux d'équipements sportifs et publics élevé, en donnant une réelle dynamique à l'offre culturelle, sur place.

Elle peut sans doute aller plus loin encore, afin de mieux réconcilier la ville avec elle-même. La sensibilisation des habitants aux coûts et aux nuisances des transports automobiles pourra utilement être couplée avec une valorisation des espaces verts et naturels environnants, comme espaces de loisirs ; l'ouverture de lieux de loisirs et de culture pour les jeunes ; et plus généralement tout ce qui favorisera la qualité de vie, le lien social, la réappropriation de la Ville par ses habitants, et pour tout dire, le développement d'une véritable « Ville à vivre ».

### ***Une expansion qualitative***

Dans le contexte ozoirien, les contraintes imposent, de toute évidence, un développement durable tout particulièrement axé sur un développement qualitatif, intensif plus qu'extensif.

En premier lieu, un tel constat prêche, de toute évidence, et comme dans toute ville aujourd'hui, pour une densification importante de l'espace urbain – en phase avec le maillage des transports en commun. En ce sens, les projets de réaménagement du quartier gare offrent un exemple de ce qui pourrait être envisagé comme modèle de développement ; et qui, à long terme, pourrait modeler une ville plus décroisée, plus transversale et plus dense – bien que centrée sur une architecture à taille humaine.

A court et moyen terme, pourtant, la structure urbaine de la Ville limite toute possibilité globale de reconstruire la ville sur la ville.

Dès lors, la problématique inclue également un développement limité dans l'espace, et n'offre, comme seule perspective de long terme, qu'un projet d'expansion réalisée au sud de la RN4, sur des terres agricoles.

Ce projet n'aura évidemment de sens, au regard du développement durable, que si il s'organise autour d'un projet d'écoquartier – voire d'écozone – mêlant le respect de l'environnement et des continuités naturelles, les critères de HQE, la mixité sociale et générationnelle, l'intégration dans un maillage de transports en commun et des activités environnementales, si possible offrant un débouché réel à la main d'œuvre locale.

Le pari de cette expansion, en symbiose environnementale, sociale et économique avec les espaces agricoles et naturels environnants, constitue, en soi, un pari passionnant. Mais l'enjeu dépasse le seul cadre de cet aménagement, et doit conduire à mieux penser l'habitat et l'aménagement de la Ville tout entière, tant en termes d'aménagement que d'écologements.

### ***Une valorisation du patrimoine naturel***

La présence d'espaces naturels représente une contrainte, on l'a vu : dans le sens où elle limite l'expansion de la Ville. Mais c'est un élément qui doit, bien au contraire, être plutôt vécu comme une chance et une richesse, que comme une limite. La présence des forêts

environnantes, notamment, offre un élément de cadre de vie, de loisir et de sensibilisation au développement durable exceptionnel, dont beaucoup d'autres territoires pourraient être jaloux.

La préservation de ces espaces naturels, de leur faune, et de leur flore, est un élément indispensable, au regard du développement durable. Mais c'est aussi de valorisation, qu'il faut parler.

La Ville a, depuis peu, multiplié les espaces verts, pour faire entrer la nature dans la Ville. C'est évidemment un point positif, pour l'environnement urbain. Mais ces « espaces verts » ne peuvent constituer des éléments réellement positifs en terme proprement environnementaux, que s'ils sont entretenus de façon écologique ; et gérés de manière naturelle.

Cela suppose, évidemment, de modifier les habitudes, et les pratiques. Mais aussi, et surtout, de faire évoluer la perception que nous avons de l'environnement, et nos imaginaires. Plus généralement, cela suppose en effet de faire prévaloir une autre vision de la nature ; moins maîtrisée et moins contrôlée.

Ceci vaut tout à la fois pour l'aménagement du parc de la Douvre, et pour la dépollution du ru de la Ménagerie.

Ce dernier point, d'ailleurs, nous paraît crucial. Ce ru représente le seul élément de « nature naturelle » traversant l'espace urbain : rien que pour cette raison, il constitue un enjeu fort, qui pourrait appeler un plan d'action de long terme, mené avec soin, mais aussi avec obstination.

Cette dépollution pourrait alors représenter un élément symbolique tout autant pour la politique de la Ville en matière d'environnement, que pour la sensibilisation de la population.

Nous avons également indiqué, dans ce document, que la valorisation du patrimoine forestier, et son rapprochement de l'espace citoyen, pouvaient contribuer à faire d'Ozoir une ville « plus nature ».

Tout ceci va évidemment de pair, et présente, en fait, trois avantages complémentaires.

- Chacun de ces éléments semble indispensable, sur un plan directement environnemental : la préservation des espaces naturels et leur valorisation sont des composantes indispensables de toute politique responsable aujourd'hui.
- Une telle politique, si elle est menée avec vigueur, permet de surcroît de mobiliser l'ensemble des habitants – et notamment des propriétaires de jardins, très nombreux sur la Ville – afin qu'ils s'engagent à leur tour dans une gestion plus environnementale de leur espace privé.
- Surtout, une telle dynamique permet, par une approche simple, d'engager une sensibilisation des citoyens, non pas seulement en matière de Nature, mais plus généralement, en matière de développement durable.

### ***Une dynamique globale***

Avec le lancement de son Agenda 21, la ville d'Ozoir-la-Ferrière s'engage dans une démarche exemplaire en faveur du développement durable.

Cette démarche reste une action pionnière : à ce jour, à peine plus de 170 villes françaises ont lancé un programme de ce type – sur 35 800 communes.

Elle doit donc être accompagnée par une dynamique globale, à la hauteur de l'exemplarité de cet engagement de la Ville ; et par une méthodologie qui sache intégrer

d'emblée toutes les composantes qui font le succès d'un Agenda 21 – notamment sur l'axe participatif.

Les éléments d'analyse de ce diagnostic ont été communiqué aux citoyens afin qu'ils le corrigent, l'affinent et l'enrichissent pour le compléter de leur connaissance du territoire et de leur expertise d'usage. Ces éléments permettront de définir au mieux les grandes orientations stratégiques du plan d'actions que la Ville souhaite engager.

C'est, en soi, le gage d'une analyse plus fine. Mais c'est surtout un élément fondamental pour engager une dynamique globale, au niveau du territoire, sans laquelle il ne pourra pas y avoir de résultats concrets.

Le développement durable n'est pas, en effet ; une démarche « d'experts », limitée aux seuls acteurs traditionnels du jeu institutionnel et politique. Il ne doit surtout pas l'être : au contraire, il doit être l'affaire de tous.

En cela, il rejoint d'ailleurs nos principes républicains, et les valeurs fondamentales de la démocratie.

La démarche engagée par la Ville d'Ozoir est, dans ce cadre, parfaitement exemplaire, puisqu'elle a partagé le diagnostic avec les citoyens, et qu'elle prévoit par la suite une élaboration participative du plan d'actions.

Loin de se limiter à un exercice administratif sans portée, cet Agenda 21 s'inscrira donc pleinement dans une démarche de développement durable.

Il constituera alors, pour toute une cité, un véritable engagement collectif de « vivre ensemble » ; et l'incarnation d'une volonté, réaliste et ambitieuse, mise au service de l'Homme et de la Planète.



# ANNEXES

---

# Annexe 1

---

## Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
AMAP	Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANDRA	Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs
B2i	Brevet Internet et Informatique
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAUE	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
CCAS	Centre Communal d'Action sociale
CCLO	Centre Culturel et de Loisirs d'Ozoir
CG 77 :	Conseil Général de Seine et Marne
CITEPA	Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes sur la Pollution Atmosphérique
CLSPD	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CRIF :	Conseil Régional de l'Ile-de-France
DCO	Demande Chimique en Oxygène
DDAF	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE 77	Direction Départementale de l'Equipement de Seine-et-Marne
DICRIM	Document d'information Communal sur les Risques Majeurs
DIREN	Direction Régionale de l'Environnement
DOG	Document Général d'Orientations
DRIRE	Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
ESAT	Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail ex-CAT)
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FNATH	Fédération Nationale des Travailleurs Handicapés et des accidentés de la vie
GPL	Gaz de Pétrole Liquéfié
GUT	Groupement des Usagers des Transports
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
HIM	Halle Informatique Municipale
HQE	Haute Qualité Environnementale
IAURIF	Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France

ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDF	Ile-de-France
IFEN	Institut français de l'environnement
INSEE	Institut nationale de la statistique et des études économiques
LAURE (loi)	Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (1996)
LOTI (loi)	Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (1982)
MEEDDAT	Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
MINEFI	Ministère de l'Economie et des Finances
OCJ	Ozair Citoyenneté Jeunesse
ONF	Office National des Forêts
ORDIF	Observatoire Régional des Déchets en Ile-de-France
PADD	Programme d'Aménagement et de Développement Durable
PDE (PDA, PDIE, PDES)	Plan de Déplacements Employés (ou Entreprises ou Administration ou InterEntreprises ou d'Etablissement Scolaire)
PDUIF	Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France
PIJ	Point Information Jeunesse
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPR	Plan de Prévention des Risques
RAM	Relais Assistantes Maternelles
RENARD	Rassemblement pour l'Etude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et de son District
RER	Réseau Express Régional
RGP	Recensement Général de la Population
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
ROMEO	Rassemblement Ouvert pour la Mobilisation des Energies à Ozair
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme
SDRIF	Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
SIAAP	Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne

SIAR	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'entretien des rus du bassin du Réveillon
SIARV	Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve St Georges
SIBRAV	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le Raccordement à Valenton
SIETOM	Syndicat intercommunal d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie
SMEP	Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation
SOE	Schéma Organisationnel Environnemental
SOSED	Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Evacuation des Déchets
SPANC	Schéma d'Assainissement Non Collectif
SRU (loi)	Loi Solidarité et Renouveau Urbain du 13 décembre 2000
TP	Taxe Professionnelle
VVV	Ville Vie Vacances
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

## Annexe 2

---

# Hiérarchisation des enjeux : analyse des questionnaires

# 1. Introduction

## **Un Agenda 21 participatif pour la ville d'Ozoir-la-Ferrière**

En décembre 2007, la ville d'Ozoir-la-Ferrière a décidé d'initier un programme de développement durable : un Agenda 21. L'ambition de ce dernier est d'être co-produit avec les citoyens de la ville, les élus et les services.

La méthodologie retenue proposait la réalisation d'un prédiagnostic expert par le bureau d'études ETIK-PRESSE, devant être part la suite partagé avec les habitants au cours d'une deuxième phase.

## **Une mobilisation forte des citoyens début 2009**

Les Ozoiriens ont été invités à participer à 4 réunions publiques sur le développement durable fin janvier 2009. Ces réunions ont été suivies par des ateliers de partage du prédiagnostic dans lesquels ont participé plus de 80 personnes (qui pour certaines s'étaient inscrites dans plusieurs ateliers).

Les ateliers de partage du prédiagnostic ont eu lieu entre mi-février et mi-mars sur les thématiques suivantes :

- **La Ville et l'Homme** (thèmes abordés : *Données de Base Démographiques et Sociales ; Le Savoir et les Connaissances ; Education ; Solidarité intergénérationnelle, Intégration sociale et proximité ; Aides Sociales ; Handicap et Santé, Logement social.*)
- **La Ville et l'Environnement** (thèmes abordés : *Eau - Air - Espace Verts - Espaces naturels - Gestion des Déchets - Les Risques*)
- **La Ville et le Développement** (thèmes abordés : *Logement - Aménagement urbain - Transports - Economie - Entreprises et emploi - Concertation et Citoyenneté - Participation - Culture - Accès à la citoyenneté*)

Chaque atelier s'est réuni deux fois.

## **Des ateliers qui enrichissent le prédiagnostic et permettent de connaître le ressenti de la population**

Au-delà de l'expertise d'usage qu'apportent les citoyens, il est nécessaire de les associer à la hiérarchisation sur les priorités du territoire qui vont permettre dans un second temps de déterminer les grands enjeux du territoire : lesquels permettront de constituer des ateliers de propositions, dans lesquels sera élaboré l'Agenda 21.

Après un travail pointu mené en atelier, permettant à la fois d'approfondir chaque thématique et d'envisager une approche transversale des enjeux, un travail a été mené de façon plus transversale, afin d'identifier au mieux ces enjeux et de mieux les hiérarchiser.

A cette fin, un questionnaire leur a été remis. Ce questionnaire – voir ci-après – demandait aux membres du Forum 21 de hiérarchiser les enjeux du territoire au regard du développement durable (avec un système de notation de 1 à 5). Les habitants pouvaient aussi faire part de leurs remarques à la fin du questionnaire.

Parmi les participants aux ateliers, 38 personnes ont rempli ce questionnaire, soit près d'un sur deux.

## DEVELOPPEMENT DURABLE / Agenda 21

# Quels grands enjeux pour Ozoir ?

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville d'Ozoir-la-Ferrière a engagé un partage du prédiagnostic du territoire, au regard du développement durable. En dehors même du travail, indispensable, réalisé dans les Ateliers de partage du Forum 21, nous serions heureux d'avoir votre sentiment concernant la situation du territoire, sur plusieurs grandes thématiques du développement durable. Votre avis est crucial... Merci de répondre à ce questionnaire et de nous le retourner en Mairie.

### GLOBALEMENT

On définit généralement 5 grands axes sur lesquels agir, en matière de développement durable. Selon vous, quels sont ceux qu'il faut privilégier tout particulièrement sur le territoire de la Ville ?

*Comment répondre : merci de noter chacun de ces axes d'action, de 1 (peu important) à 5 (très important).*

LES GRANDS AXES	Votre note (de 1 à 5)
Lutter contre l'effet de serre et le changement climatique	
Préserver la biodiversité, la Nature et les ressources	
Assurer l'épanouissement de chacun dans un cadre satisfaisant	
Accroître la cohésion sociale et les solidarités	
Favoriser un développement économique et des consommations responsables	

### DANS LE DÉTAIL

Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux enjeux nationaux en matière de Développement durable. Tous ne concernent pas forcément notre territoire. A vous, donc, de préciser : quels sont ceux qui, localement, vous paraissent les plus préoccupants ; et ceux sur lesquels la situation vous paraît plutôt positive, sur le territoire d'Ozoir ?

*Comment répondre : pour chacun de ces thèmes, merci d'indiquer par une note variant de 1 à 5, si la situation du territoire vous paraît très préoccupante, préoccupante, neutre, satisfaisante ou très satisfaisante.*

ENVIRONNEMENT – sur ces thèmes, la situation locale vous paraît :	Votre avis (de 1 à 5)
<i>1 = Très préoccupante 2 = Préoccupante 3 = Neutre 4 = Plutôt satisfaisante 5 = Très satisfaisante</i>	
La pollution des rivières et des nappes phréatiques	
La qualité et la sécurité de l'approvisionnement en eau potable	
La préservation des espaces naturels	
L'utilisation des pesticides et des engrais	
La consommation des ressources (énergie, eau, papier, etc.)	
Le traitement et la valorisation des déchets	
La pollution de l'air	

AMENAGEMENT – TRANSPORTS – sur ces thèmes, la situation locale vous paraît :	Votre avis (de 1 à 5)
<i>1 = Très préoccupante 2 = Préoccupante 3 = Neutre 4 = Plutôt satisfaisante 5 = Très satisfaisante</i>	
La densification de l'espace urbain (pavillons, ou immeubles à taille humaine)	
L'ouverture de la ville à de nouveaux arrivants (nouveaux logements, voire nouveaux quartiers)	
Les distances « domicile / travail » et « domicile / commerces »	
Les consommations énergétiques de l'habitat (chauffage, isolation,...)	
Le développement des énergies alternatives (équipements solaires, éolien, biomasse)	
Les équipements facilitant l'usage du vélo	
L'attractivité des transports en commun	
La circulation automobile	

<b>CADRE DE VIE ET LIEN SOCIAL</b> – sur ces thèmes, la situation locale vous paraît : <i>1 = Très préoccupante 2 = Préoccupante 3 = Neutre 4 = Plutôt satisfaisante 5 = Très satisfaisante</i>	Votre avis (de 1 à 5)
La propreté de la Ville	
La sécurité des biens et des personnes	
L'accès à la santé	
Les problèmes de bruit	
La présence d'équipements publics sur le territoire	
La sensibilisation au développement durable	
Les problèmes de lien social et d'isolement, dans nos sociétés	
Les risques naturels et industriels	
L'offre culturelle (qualité, tarifs, etc.)	
La prise en compte de l'avis des habitants dans les choix publics	

<b>SOCIAL</b> – sur ces thèmes, la situation locale vous paraît : <i>1 = Très préoccupante 2 = Préoccupante 3 = Neutre 4 = Plutôt satisfaisante 5 = Très satisfaisante</i>	Votre avis (de 1 à 5)
Le vieillissement de la population et le nombre de structures adaptées	
L'accueil des enfants en bas âge	
Les conditions de vie des personnes handicapées	
Les disparités entre les différents quartiers	
Le prix du logement (achat ou loyer)	
Les logements sociaux	
L'instruction et l'éducation des jeunes	
Le problème de l'emploi	
L'insertion des populations précaires	
L'aide aux personnes en détresse	

<b>ECONOMIE</b> – sur ces thèmes, la situation locale vous paraît : <i>1 = Très préoccupante 2 = Préoccupante 3 = Neutre 4 = Plutôt satisfaisante 5 = Très satisfaisante</i>	Votre avis (de 1 à 5)
Le développement des filières courtes (consommation de produits locaux, etc.)	
Le respect des règles de développement durable par les entreprises	
Le respect des règles de développement durable par les administrations (mairie, etc.)	
La consommation responsable (produits de saison, locaux, recyclables, etc.)	
Le maintien des commerces de proximité	
Les nuisances liées aux activités industrielles	
L'attractivité et le dynamisme économique du territoire	
La création de nouvelles zones d'activités	
Le développement du tourisme	

## REMARQUES :

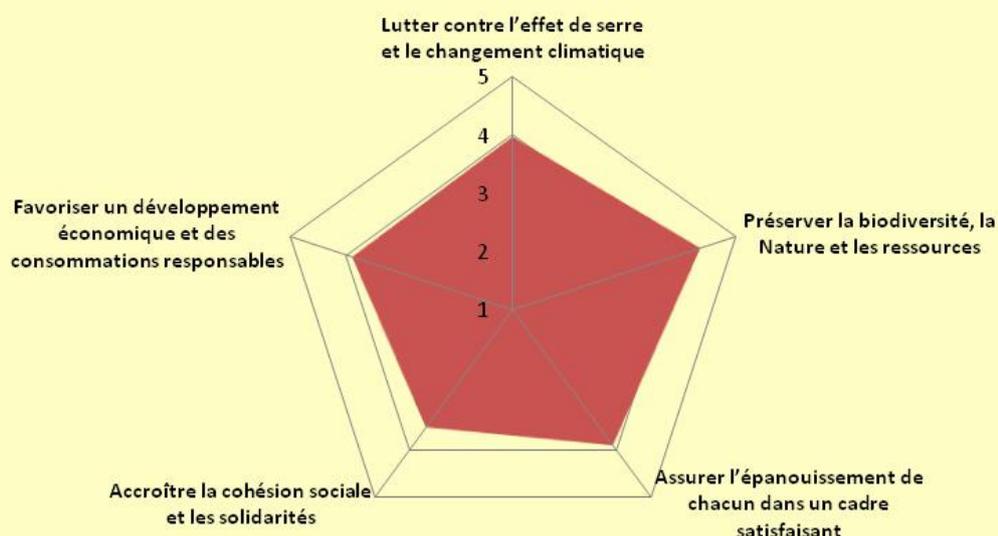
Concernant le développement durable sur Ozoir, qu'aimeriez-vous préciser, concernant les priorités sur lesquelles bâtir un plan d'actions ?

## 2. Les grands axes

Il était demandé de se prononcer sur les grands axes définis par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire dans une circulaire de juillet 2006 :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection et gestion des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous par l'accès à une bonne qualité de vie,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- adoption de modes de production et de consommation durables et responsables.

**Selon vous, quels sont les axes à privilégier sur le territoire de la ville ?**



Pour les Ozoiriens interrogés, tous les axes proposés ont été considérés comme des enjeux importants. Le degré d'importance qu'ils leur attribuent varie entre 3,5 et 4,5 (5 étant le degré le plus important). Le principal axe à privilégier est celui de la protection de la biodiversité, des ressources et des milieux naturels. La lutte contre l'effet de serre arrive en deuxième position, la qualité de vie et de la consommation durable et responsable arrivent ensuite, à égalité. Enfin, les ozoiriens interrogés considèrent que l'axe de la cohésion sociale et des solidarités est légèrement moins crucial pour leur territoire (note moyenne de 3,5).

## 3. Dans le détail

### *Des citoyens préoccupés par l'environnement*

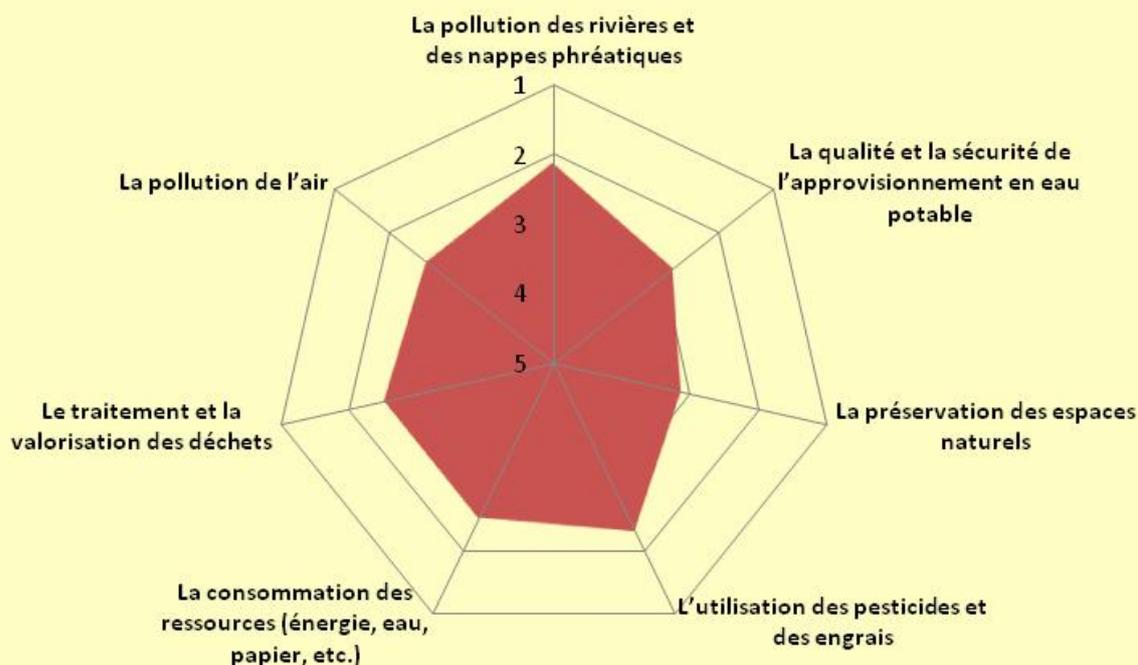
Au regard du ressenti de la population, il apparaît clairement dans le diagnostic que l'environnement représente un point critique, autant dans l'extension de la ville que dans le maintien des espaces agricoles ou la qualité des cours d'eau.

Les questionnaires ont permis de confirmer ce constat. Ils révèlent que la pollution des rivières et des nappes phréatiques est le principal sujet de préoccupation sur le thème de l'environnement. Sujet connexe, l'utilisation des engrais et des pesticides qui ont aussi un impact sur la qualité de l'alimentation arrive en deuxième position.

La pollution de l'air et la question du traitement et de la valorisation des déchets sont également des sujets de préoccupation qui se distinguent nettement.

**Sur ces thèmes, la situation vous paraît :**

**1=très préoccupantes 2=préoccupante 3=neutre 4=satisfaisante 5=très satisfaisante**



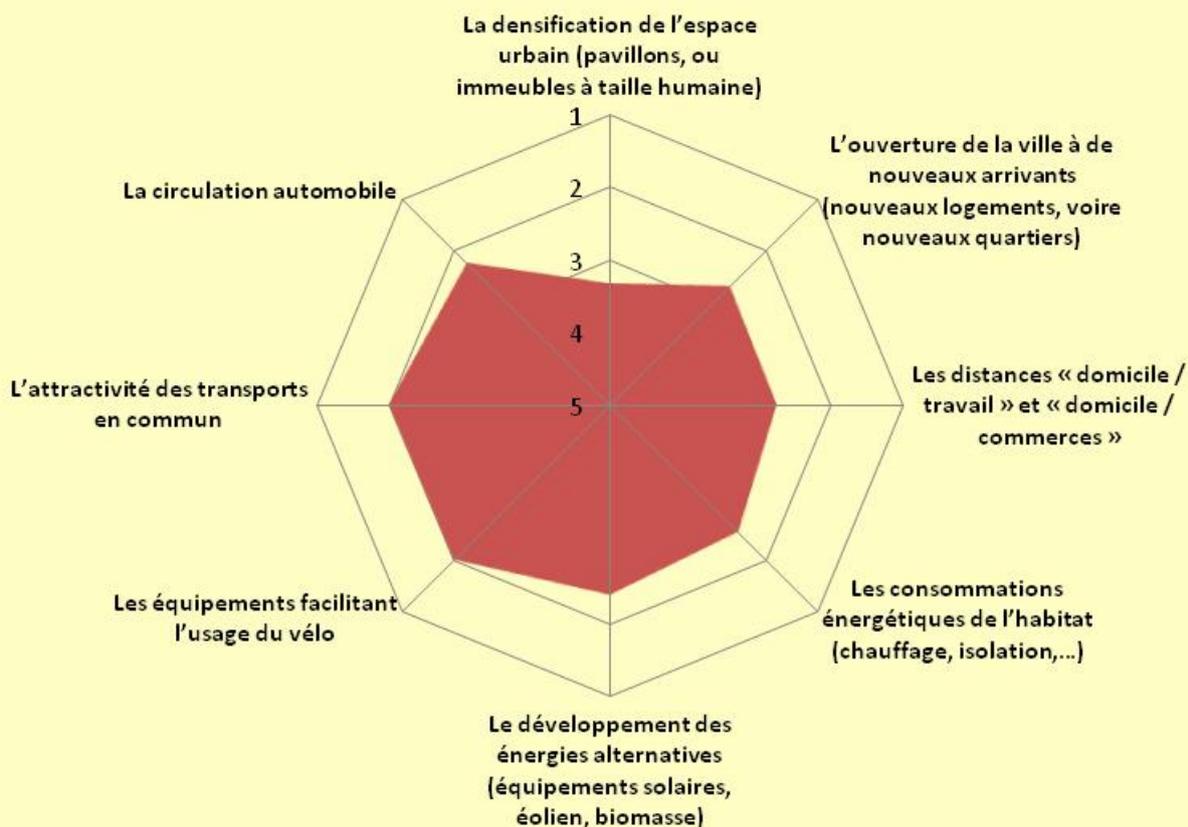
## Des citoyens préoccupés par le manque de modes de transports collectifs et doux

Le diagnostic du territoire a fait apparaître un déficit d'infrastructures facilitant les déplacements doux (peu de pistes cyclables en ville et dans les espaces verts, trottoirs dégradés ou utilisés par les véhicules). Il a mis en lumière le manque de liaisons en transports collectifs au sein de la ville (liaisons existantes entre la gare et d'autres communes) et leur amplitude horaire restreinte. Ces observations sont confirmées par le ressenti exprimé dans ces questionnaires.

La principale préoccupation exprimée sur le thème de l'aménagement et des transports concerne effectivement la mobilité urbaine et le trafic. L'attractivité des transports en commun, les équipements facilitant l'usage du vélo et la circulation automobile sont en effet les thèmes pour lesquels la situation est considérée comme la plus préoccupante. Un point connexe concerne les distances domicile/travail/commerces. Enfin une préoccupation moindre concerne les consommations énergétiques des bâtiments.

L'attachement d'une partie de la population à une structure pavillonnaire, vécue comme un des éléments essentiels du cadre de vie, apparaît également clairement, en creux, dans le peu de préoccupation en matière de densification de l'espace urbain.

**Sur ces thèmes, la situation vous paraît :**  
**1=très préoccupantes 2=préoccupante 3=neutre 4=satisfaisante 5=très satisfaisante**

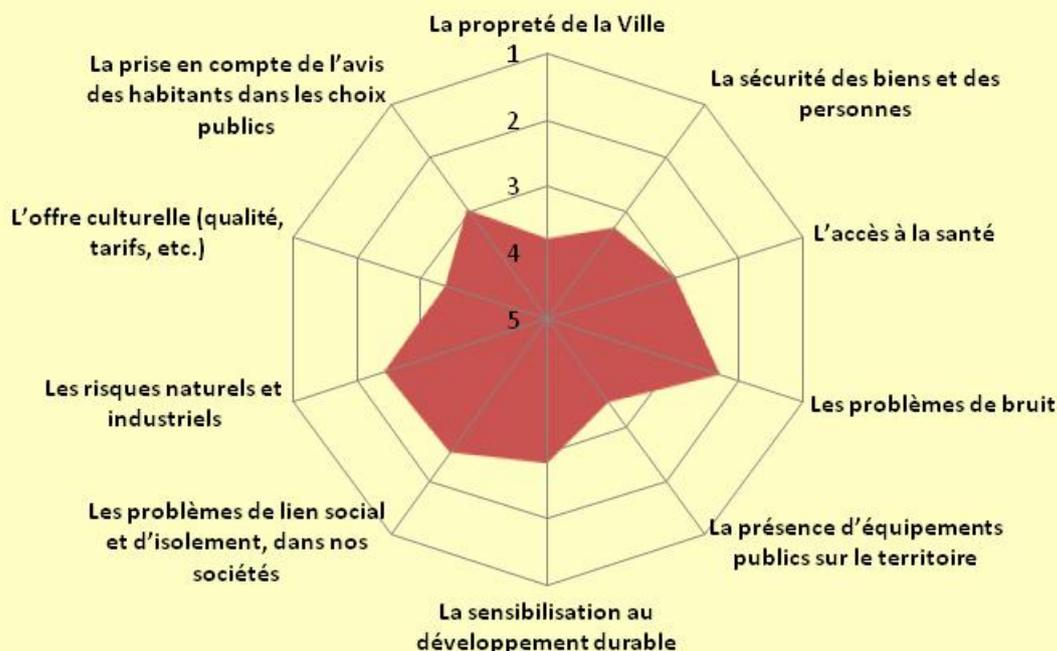


## Cadre de vie et lien social : une thématique neutre pour les personnes interrogées

Le diagnostic montre que la thématique du lien social est prise en compte de manière inégale sur le territoire. Le centre « Les Margotins » illustre parfaitement la prise en compte des thématiques sociales et culturelles avec une animation de quartier conséquente au dynamisme de la structure. La ville s'est également investie ces dernières années pour proposer une programmation culturelle de qualité et des rendez-vous festifs (marché de Noël et patinoire, Ozoir les pieds dans le sable). Sans doute en est-ce un effet : les thématiques mentionnées sur cet axe semblent nettement moins préoccupantes que les autres.

D'après les questionnaires, les habitants expriment toutefois une préoccupation significative au sujet des problèmes de bruit (les participants des ateliers ont en effet mentionné le bruit des avions, des entreprises de la zone industrielle et du trafic routier, y compris celui des poids lourds). Enfin la situation concernant les risques naturels et industriels d'une part, et les problèmes d'isolement et de lien social d'autre part, est également jugée préoccupante. Avec une moyenne de 3,8 sur l'ensemble des questionnaires, la propreté de la ville est en revanche jugée (globalement) satisfaisante.

**Sur ces thèmes, la situation vous paraît :**  
**1=très préoccupantes 2=préoccupante 3=neutre 4=satisfaisante 5=très satisfaisante**



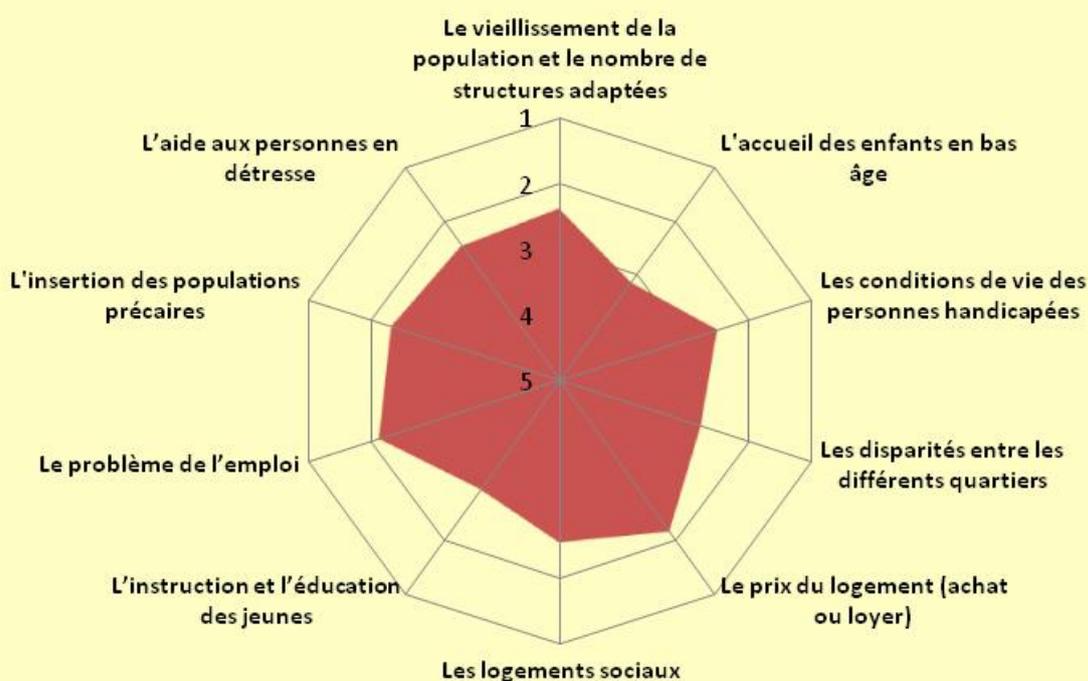
### Social : l'emploi et le prix du logement préoccupent les citoyens

D'après les observations et analyses effectuées sur le territoire, la population d'Ozoir dispose de moyens financiers plus importants que celle du département (source MINEFI) et le chômage est également plus faible que dans le département ou la région. La ville comporte néanmoins des écarts de revenus importants et les familles en difficultés sont également présentes sur le territoire, même si elles peu aidées par le CCAS.

D'après les questionnaires, deux thématiques inquiètent le plus les habitants : l'emploi et le prix du logement. Une préoccupation nette est exprimée concernant l'insertion des populations précaires, les personnes en détresse et les personnes âgées. Les Ozoiriens interrogés expriment également des préoccupations concernant les conditions de vie des personnes handicapées. Enfin, l'accueil des enfants en bas âge est clairement jugé jugé satisfaisant, ce qui, une nouvelle fois, confirme le diagnostic.

#### Sur ces thèmes, la situation vous paraît :

1=très préoccupantes 2=préoccupante 3=neutre 4=satisfaisante 5=très satisfaisante

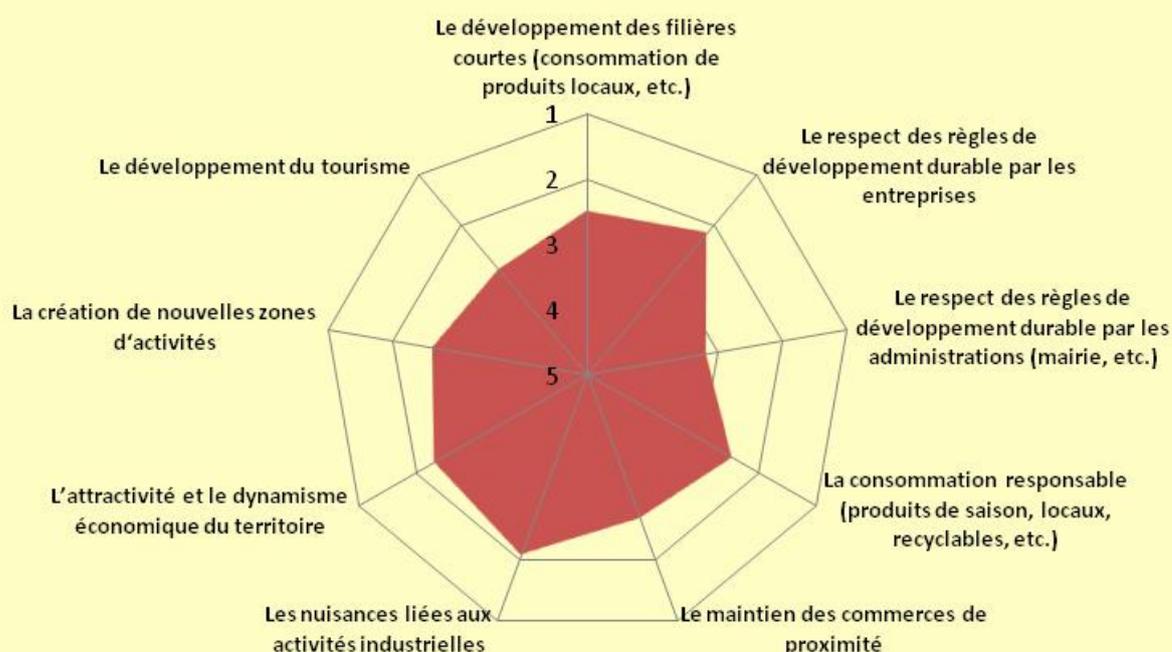


## **Economie : les nuisances de la zone industrielle et la préoccupation de développement durable des entreprises préoccupent les citoyens**

La ville d'Ozoir comporte une zone industrielle enclavée dans son territoire à proximité d'une zone résidentielle. Si les entreprises de la zone peuvent procurer des emplois, elles sont perçues par leurs voisins comme des sources de nuisance (pollution bruit...).

Deux sujets sont mis en avant par les habitants dans les questionnaires : les nuisances liées aux activités industrielles et le respect des règles de développement durable par les entreprises. Les avis exprimés marquent également une préoccupation pour une consommation plus responsable et le développement de filières courtes. Le respect des règles de développement durable par les administrations est jugé neutre voire satisfaisant.

**Sur ces thèmes, la situation vous paraît :**  
**1=très préoccupantes 2=préoccupante 3=neutre 4=satisfaisante 5=très satisfaisante**



## 4. Des remarques variées

---

### *Des remarques portant essentiellement sur....*

La dernière partie du questionnaire permettait aux habitants de s'exprimer librement sur les sujets qui les préoccupent. 75% des habitants interrogés (soit 29 habitants) ont ainsi fait part librement des sujets qu'ils estiment prioritaires dans le cadre de l'agenda 21.

#### **Parmi ces 75% :**

- Près de la moitié ont signalé comme une priorité la question de la circulation dans la ville. Les nuisances sonores, les risques courus par les enfants, le passage fréquent des poids lourds sont également mentionnés dans leurs remarques. En parallèle, les habitants suggèrent de développer un échangeur ou un raccordement ad hoc sur la RN4, et de développer les infrastructures qui favorisent l'utilisation de modes de transports doux (vélo) et l'intensification du réseau de transports en communs.
- Près d'un quart ont évoqué la nécessité de renforcer le tissu économique local, soulevant la question de l'emploi de proximité et de l'artisanat, et celle de la valorisation des terroirs. Ainsi, les propositions sur ce sujet concernent la mise en place d'un marché biologique, l'aide au développement d'une agriculture locale et soutenable.
- 17% ont signalé la nécessité de valoriser les espaces naturels. « Il faut redonner certains espaces verts aux Ozoiriens » ; il faut faire d'Ozoir « la capitale verte de Seine et Marne » et « réhabiliter le ru de la Ménagerie ».
- 14% ont marqué comme priorité la sensibilisation au développement durable, notamment à travers des programmes scolaires.
- 13% ont soulevé le problème de la pollution sonore liée au passage des avions dans le couloir aérien qui survole la ville.
- 10% ont insisté sur la nécessité de développer la solidarité et le lien social, entre voisins, avec les personnes âgées, avec les personnes en difficulté économique notamment par la création de nouveaux logements sociaux.
- 7% considèrent qu'une priorité doit être donnée pour développer l'habitat écologique. A la fois dans les nouvelles constructions, et dans les anciennes, en développant des mécanismes d'aides pour favoriser la transition des habitats vers des modes de consommation énergétiques plus « verts » et plus économiques.
- Enfin, 7% ont mentionné la nécessité d'améliorer les modes de gestions des déchets. Autant les déchets industriels et les déchets liés aux chantiers de construction, que les déchets ménagers et les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Annexe 2 :

---

Les principes de RIO

## Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

**La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992.**

Réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement ;

Dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clefs de la société et les peuples ;

Ouvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement ;

Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance ;

Proclame ce qui suit :

### Principe 1

Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

### Principe 2

Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.

### Principe 3

Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

### Principe 4

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.

### Principe 5

Tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.

### Principe 6

La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.

### Principe 7

Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.

### Principe 8

Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.

### **Principe 9**

Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.

### **Principe 10**

La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

### **Principe 11**

Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.

### **Principe 12**

Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique inter-national ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.

### **Principe 13**

Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au-delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.

### **Principe 14**

Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.

### **Principe 15**

Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.

### **Principe 16**

Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internationalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.

### **Principe 17**

Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le

cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.

#### **Principe 18**

Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire son possible pour aider les Etats sinistrés.

#### **Principe 19**

Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.

#### **Principe 20**

Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.

#### **Principe 21**

Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.

#### **Principe 22**

Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.

#### **Principe 23**

L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination, et occupation doivent être protégés.

#### **Principe 24**

La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.

#### **Principe 25**

La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.

#### **Principe 26**

Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.

#### **Principe 27**

Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable